

**PROGRAMME**

**ÉLECTORAL**

**MOONSHOT**

**Programme politique paneuropéen de Volt pour les élections européennes de 2024**

**volt**

*Cette version est une traduction de la version originale en anglais du Programme Moonshot de Volt Europa pour les Elections européennes 2024. Seule la version officielle en anglais fait foi et peut être téléchargée ici: [Volt EUR Electoral Moonshot Program](#).*

Dans son célèbre discours de septembre 1962 annonçant l'ambition américaine d'envoyer des hommes sur la Lune, *We choose to go to the Moon*, le président américain a donné la définition de ce qui serait nommé à l'avenir un *Moonshot* : « *Nous avons choisi d'aller sur Lune au cours de cette décennie et d'accomplir d'autres choses encore, **non parce que c'est facile, mais justement parce que c'est difficile.*** » Sept ans plus tard, Neil Armstrong plantait le drapeau des États-Unis sur la Lune. Cinquante ans après, le terme *Moonshot* reste synonyme de projet extrêmement ambitieux, risqué à entreprendre dans un laps de temps relativement court, mais dont les retombées pourraient dépasser toutes prévisions : en somme, **un projet à la limite du raisonnable mais potentiellement révolutionnaire.**

Malgré l'immensité de la tâche, c'est la raison pour laquelle nous avons défini comme un *Moonshot* le **programme conçu pour l'Europe entière par le parti paneuropéen Volt Europa**. Durant un an, les membres du parti et de ses chapitres nationaux, de France et d'ailleurs, femmes et hommes de tous âges et de tous horizons, ont élaboré ces propositions qui constituent notre **projet transnational pour les élections européennes de 2024**. Rassemblées en dix chapitres et en cinq sections, elles représentent notre vision pour les cinq années à venir, pour construire une Europe plus unie, réussir dans le même temps à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et à limiter le changement climatique, et défendre nos sociétés ouvertes dans un monde plus complexe et conflictuel.

**Après avoir participé à son élaboration, les membres de notre parti ont approuvé l'ensemble des propositions de ce programme** lors de l'Assemblée générale de Volt Europa, le 26 novembre 2023.

# Programme Moonshot

## Introduction

Au cœur de notre vision d'une Union européenne (UE) renouvelée se trouve un parcours de transformation vers une Europe fédérale. Nous pensons que le fonctionnement interne de l'UE et la manière dont elle projette ses responsabilités globales à l'extérieur nécessitent une évolution radicale.

Premièrement, l'UE a besoin d'un changement démocratique radical. Cette évolution n'est pas simplement une entreprise descendante, mais un effort collectif impliquant les citoyennes et les citoyens, les dirigeantes et dirigeants politiques de toute l'Europe. Grâce à ce processus délibératif et participatif, les Européennes et Européens disposeront d'une Constitution européenne qui consacrerait leur pouvoir et leurs droits dans un nouveau système qui sera non seulement plus réactif, mais aussi plus engageant.

Cette révolution démocratique se traduira par une assemblée générale permanente des citoyennes et citoyens européens, les invitant à participer activement à l'élaboration de l'avenir de l'UE et à redéfinir la démocratie pour favoriser la confiance, la transparence et la détermination collective.

Nous plaiderons pour un Parlement européen renouvelé, façonné par des partis transnationaux, détenant le pouvoir d'initiative, d'amender et d'approuver la législation, rendant la gouvernance plus représentative des intérêts des citoyennes et citoyens que des préoccupations des États membres. Des sessions accessibles et le vote à la majorité qualifiée doivent remplacer les pouvoirs de veto obsolètes, garantissant que les décisions s'alignent sur les principes de la Constitution européenne. Dans cette nouvelle Europe fédérale, les États membres ne peuvent plus défier les principes de l'UE, et la Cour européenne de justice doit exercer des pouvoirs accrus pour empêcher tout recul démocratique et sauvegarder l'intégrité de l'Union.

Dans nos aspirations, la sécurité intérieure de l'Europe doit être renforcée par une force de police au niveau fédéral, c'est-à-dire un Europol revigoré prêt à combattre toute menace à la sécurité des Européennes et Européens. Qu'il s'agisse de criminalité (financière), de terrorisme ou de cybersécurité, cette force renouvelée sera la gardienne de l'évolution des défis.

Outre une Union plus démocratique et plus sûre, l'expansion du projet européen incarne l'essence de la paix et de la prospérité partagées de l'Europe. C'est pourquoi nous pensons que l'UE doit accueillir de nouveaux membres qui partagent notre engagement en faveur des valeurs démocratiques et des droits de l'Homme. En évitant tout recul démocratique, nous jetons les bases d'une Union européenne qui non seulement s'oblige à rendre des comptes, mais défend aussi activement la justice et l'égalité.

Cette transformation va au-delà de la rhétorique. L'économie de l'UE doit atteindre le niveau net-zéro d'ici à 2040, en réduisant au minimum les émissions de gaz à effet de serre et en compensant l'excédent grâce aux technologies de captage de CO<sub>2</sub>. Les citoyennes et

citoyens et les entreprises européennes doivent activement aligner leurs comportements sur les objectifs politiques, créant ainsi une vague de fond d'action collective.

Cet avenir ne peut se construire sans des bases solides fondées sur l'autonomie stratégique de l'UE. Il s'agit d'atteindre l'autosuffisance énergétique d'ici 2040 et de produire toute l'énergie sur le territoire intérieur grâce aux technologies renouvelables, au nucléaire et à l'hydrogène. C'est ce à quoi nous aspirons pour l'avenir vert commun de l'Europe, avec des citoyennes et citoyens participant activement à un bouquet énergétique diversifié et flexible et des infrastructures de stockage de l'énergie capables d'assurer un approvisionnement énergétique stable et fiable.

Notre aspiration à une économie européenne verte renouvelée exige une approche pionnière de la refonte de l'infrastructure de l'UE, axée sur la durabilité, la résilience et le confort. Les trains à grande vitesse, les transports publics efficaces, les énergies propres et la connectivité internet avancée sont les fondements de l'avenir de l'Europe. Nos systèmes de gestion des déchets doivent être durables et les investissements dans les infrastructures doivent servir de remparts contre les ravages du changement climatique, en créant des emplois et en alimentant la croissance économique.

Pour relever les défis auxquels l'Europe est confrontée, nous aspirons à une prospérité économique renouvelée, qui se conjugue harmonieusement avec la durabilité environnementale. Nous redéfinissons les mesures de la croissance, en donnant naissance au « PIB vert net », qui dissocie le progrès économique des griffes de la dégradation de l'environnement. Les mécanismes de tarification du carbone et des ressources orientent les industries vers la durabilité, et les revenus générés alimentent l'innovation et la transition vers une économie plus verte. Un contrat social paneuropéen garantit que la prospérité est un héritage partagé, les citoyennes et citoyens influençant activement les décisions économiques.

Un nouveau contrat social paneuropéen exige de transcender les limites du passé - une Europe où chaque citoyenne et chaque citoyen est habilité à libérer tout son potentiel, sans être entravé par les contraintes de l'inégalité fondée sur le milieu social, le handicap, la race, l'appartenance ethnique ou la religion. Ces efforts doivent inclure un système plus équitable et plus transparent de lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. Grâce à une coopération mondiale, à une grande transparence et à une mise en application efficace, nous devons créer un système fiscal progressif et rationalisé. Chaque citoyenne et chaque citoyen devrait contribuer volontairement, assuré de payer sa juste part. Notre vision est audacieuse et notre mission est claire : démanteler les obstacles à la réussite et forger une société où la répartition des richesses et l'égalité des chances sont plus justes.

Notre parcours vers l'inclusivité commence par un engagement résolu en faveur de soins de santé accessibles à toutes et tous, garantissant une base solide à chaque enfant. L'enfance, selon nos aspirations, doit être encouragée par une éducation inclusive, sensible au genre et à la culture. Les garderies et les programmes préscolaires sont les catalyseurs de l'égalisation des chances, apportant un soutien indéfectible aux enfants ayant des besoins particuliers. Le système éducatif, considéré comme le moteur de la mobilité sociale, nous conduit vers un avenir où l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que l'enseignement supérieur, ne sont pas des luxes mais des droits de naissance. Les moyens

financiers doivent répondre à cet engagement, ouvrant la voie à une société enracinée dans nos valeurs fondamentales.

Notre paradigme éducatif est révolutionnaire, il se fonde sur le monde étudiant en adoptant l'apprentissage interdisciplinaire et les approches basées sur des projets. L'éducation, selon nos aspirations, va au-delà de la simple acquisition de connaissances - elle forme des citoyennes et citoyens responsables, en inculquant la pensée démocratique, l'éducation aux médias et à la pensée critique. Au-delà des frontières, des systèmes éducatifs harmonisés favorisent une Europe socialement unie qui valorise les différences culturelles et facilite la mobilité.

La valorisation de la diversité en Europe exige de traiter les personnes migrantes, et réfugiées, y compris celles réfugiées climatiques, avec respect, dignité et compassion. Nous envisageons un continent où personne ne périt en mer, où les migrations économiques ne sont pas criminalisées et où celles et ceux qui cherchent refuge ont le droit non seulement d'appartenir à un groupe, mais aussi de s'épanouir, en bénéficiant de conditions de vie essentielles, de soins de santé, d'opportunités d'emploi et d'éducation, y compris de cours de langue.

Le respect et la dignité sont notre boussole qui guide notre aspiration à des droits renforcés des personnes actives, à des salaires décents, à des protections en matière de santé et de sécurité, à des droits de syndicalisation et à des modalités de travail flexibles. Qu'il s'agisse de travailleuses, de travailleurs, d'entrepreneuses, d'entrepreneurs ou d'indépendantes et indépendants, un filet de sécurité sociale complet se déploie, offrant la liberté de prendre des risques sans le spectre de l'instabilité financière. La société européenne doit chérir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en accordant suffisamment de temps pour les activités personnelles, la famille et les ami.e.s.

S'attaquer uniquement à ces défis internes n'apporterait pas les changements radicaux nécessaires à la prospérité des Européennes et Européens.

Notre aspiration pour l'Europe dépasse la simple unité et exige que l'UE soit un phare de pouvoir et d'influence sur la scène mondiale. Imaginez un avenir où les forces armées européennes, évoluant pour dépasser les frontières nationales, deviennent un symbole de solidarité et de sécurité. Alimentée par un budget de défense commun et une gestion stratégique des ressources, cette transformation ne se contente pas de garantir les intérêts des Européennes et Européens ; elle renforce l'autonomie stratégique, tout en respectant les principes de la responsabilité démocratique.

Notre aspiration ne s'arrête pas à la sécurisation de nos frontières ; il s'agit d'un projet pour une future politique étrangère de l'UE qui résonne avec cohérence et proactivité à l'échelle mondiale. Imaginez un processus décisionnel rationalisé en matière de politique étrangère, piloté par le ministère européen des affaires étrangères et guidé par la ou le ministre européen des affaires étrangères, avec un rôle accru pour le Parlement européen qui assure un contrôle démocratique rigoureux. Ces réformes internes sont nécessaires pour que l'UE puisse projeter ses aspirations sur la scène internationale, en devenant une force majeure dans les organisations multilatérales, fer de lance d'une Organisation des Nations Unies réformée. L'UE doit agir sérieusement en tant que démocratie mondiale, en défendant d'une seule voix les droits des minorités et la lutte pour la justice climatique. La

diplomatie et les ressources économiques doivent être utilisées comme des outils de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde.

L'UE doit jouer son rôle avec responsabilité, en défendant les plus vulnérables et en façonnant un avenir où l'unité n'est pas seulement un concept mais une force de changement positif à l'échelle mondiale. C'est notre unité interne et nos aspirations environnementales et économiques internes qui permettront à l'UE de relever le défi mondial du changement climatique et de la justice climatique. En s'engageant de manière cohérente avec le monde, l'UE doit non seulement assurer son avenir, mais aussi ouvrir la voie à un monde stable, à faibles émissions, qui puisse garantir que le réchauffement climatique restera inférieur à 2 degrés d'ici à 2040.

L'UE doit devenir une plaque tournante pour le développement de projets positifs pour le climat dans le monde entier, en offrant des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt et en stimulant les capitaux privés, au nom de la réalisation des engagements en matière de justice climatique. L'UE a la responsabilité de soutenir les communautés mondiales dans leur transition vers des voies durables et à faibles émissions, en renforçant son engagement envers l'Accord de Paris. Le seul avenir vers lequel nous devons tendre est celui de la durabilité, de la résilience et de l'équité au bénéfice de toutes et tous.

Nous envisageons une Europe qui stimule activement et de manière proactive les économies des pays non européens, en s'attaquant aux causes profondes des déplacements par le biais d'une coopération au développement durable, d'une aide financière et de programmes éducatifs ; qui démantèle les réseaux de migration illégale en accordant la priorité aux besoins des victimes ; et qui garantit aux réfugié.e.s et aux migrant.e.s des voies d'accès légales normalisées dans tous les États membres, en favorisant l'inclusion, le partage équitable des charges et la libre circulation des personnes. Notre coopération doit être fondée sur des valeurs démocratiques et viser à réduire la pauvreté, les conflits, le changement climatique et l'instabilité politique.

L'urgence est évidente et l'attente n'est pas une option. Le changement climatique, les conflits, les camps surpeuplés et les résistances sociétales exigent une action immédiate. Ensemble, avec les personnes - qu'il s'agisse d'Européennes, Européens, de migrantes et migrants ou de réfugié.es - au centre de nos aspirations, nous pouvons façonner un avenir prospère pour toutes et tous. Alors, avançons vers cet avenir, nourris par le feu de l'optimisme et la conviction que nos actions d'aujourd'hui forgeront une Europe où chaque rêve peut s'épanouir et où chaque citoyenne et chaque citoyen a des possibilités illimitées. Le temps de l'action est venu et, ensemble, nous façonnerons un avenir qui dépassera même nos aspirations les plus ambitieuses.

### Rédacteurs en chef du programme Moonshot

**Claudio Lanza,**  
Co-responsable du pôle politique  
Volt Europa

**Ines Bravo Figueiredo,**  
Co-responsable du pôle politique  
Volt Europa

## **Programme Moonshot**

### **Propositions politiques 2024-2029**

#### **UNE UE PLUS FORTE : LE LEADERSHIP POLITIQUE DE L'EUROPE**

1. Renforcer l'Europe sur la voie de la prospérité
2. Affaires étrangères et Défense

#### **QUALITÉ DE VIE**

3. Prospérer ensemble
4. Emplois de qualité et Prospérité partagée

#### **MIGRATION HUMAINE**

5. Demandeuses et demandeurs d'asile et Réfugié.es
6. Migration de main-d'œuvre

#### **FAIRE COMPTER CHAQUE VOTE**

7. Réforme de l'UE
8. Démocratie européenne

#### **UNE PLANÈTE VIVABLE**

9. Transition climatique
10. Pour des écosystèmes sains

## Chapitre 1 – Renforcer l'Europe sur la voie de la prospérité

L'UE est aujourd'hui la plus grande économie et le plus grand bloc commercial du monde, grâce à des décennies d'intégration économique à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Cette puissance économique et les liens qu'elle entretient avec le reste du monde ont permis d'importantes avancées sociétales, allant de l'augmentation des revenus à la paix et à la stabilité, en passant par l'amélioration du bien-être de ses résidentes et résidents.

Si les fondements de sa cohésion économique restent stables, nous avons maintenant cruellement besoin d'une actualisation de notre cadre pour surmonter ses lacunes et relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, en Europe et dans le monde. Parmi ces défis, la crise climatique, les fragilités géopolitiques, la transformation numérique et la polarisation sociale alimentent les politiques extrémistes. Nous devons donc mettre en place des mesures qui encouragent l'innovation, garantissent une fiscalité efficace et réorientent les fonds vers la durabilité et une société équitable au sein des États membres, et entre eux.

En tant que mouvement progressiste, nous remettons en question les vieux débats selon lesquels des compromis doivent être faits entre la croissance économique et les inégalités d'une part, la durabilité d'autre part. Au contraire, nous promovons une vision dans laquelle les politiques publiques protègent, offrent des opportunités et stimulent le progrès économique. Pour nous orienter vers une prospérité durable, notre mesure de la croissance doit à la fois tenir compte des limites des capacités de notre planète et de leurs effets sur l'émergence d'une société juste et résiliente.

De même, il est essentiel de mettre la priorité sur la recherche et l'innovation pour soutenir les industries européennes innovantes et existantes, tout en relevant les défis sociétaux mondiaux tels que le changement climatique, la numérisation et les menaces pour la santé publique. Des cadres pour l'adoption d'innovations comme les technologies de captage de CO<sup>2</sup> ou l'intelligence artificielle (IA) sont nécessaires pour permettre aux entreprises de différentes tailles et aux consommateurs de bénéficier de ces innovations, tout en veillant à ce que nos limites planétaires et sociales soient respectées (par exemple, concernant la protection des données, la consommation d'énergie).

Notre chapitre Emplois de qualité et Prospérité partagée complète le programme, avec une série de propositions qui redéfinissent la gouvernance et renforcent les filets de sécurité sociale pour toutes les citoyennes européennes et tous les citoyens européens, sur la voie d'une prospérité partagée.

Notre vision est celle d'un changement significatif de paradigme économique, en faveur d'un paradigme qui soutiendra la transition de l'Europe vers une prospérité durable. En tant que fer de lance de ce changement pour atteindre simultanément le bien-être économique, social et environnemental, l'Europe continuera à contribuer à la diffusion de ces innovations et renforcera ainsi les démocraties à travers le monde.

## 1. Nouveau paradigme économique

- Poursuivre la mise en place d'un cadre économique progressiste par le biais d'un indicateur de PIB actualisé incluant la comptabilisation du capital naturel, c'est-à-dire l'extraction, l'épuisement et la déréglementation de ce capital naturel dans l'activité économique.
- Compléter le PIB par des indicateurs de qualité de vie et de bien-être, tels que l'emploi, la santé mentale et physique, les loisirs et le temps libre.
- Accroître les efforts des institutions européennes pour coordonner la collecte et l'utilisation des données en vue de créer des indicateurs économiques plus durables.
- Utiliser les indicateurs de durabilité et de qualité de vie en tant qu'indicateurs clés de performance, et comme contribution aux politiques européennes et à l'application des règles fiscales européennes, du budget européen et du processus dit du « semestre européen ».

## 2. Investir dans l'industrie du futur

- Tripler le montant du programme européen Horizon Europe pour le rendre capable de financer des programmes de recherche et d'innovation qui relèvent le défi du changement climatique, contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et stimulent la compétitivité et la croissance de l'UE. Il s'agira d'un élément central dans la mise en place d'un investissement public-privé paneuropéen piloté par l'UE et bénéficiant à tous les États membres.
- Par le biais de ce programme, nous proposons de :
  - Augmenter les investissements dans l'innovation dans le domaine des biens publics et des services financés par l'État, mis de côté pendant trop longtemps. La santé, l'éducation, la cybersécurité, l'IA centrée sur l'humain, les microtechnologies et les réseaux de communication doivent fonctionner pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'UE et être orientés vers des projets clairement axés sur la durabilité et la croissance verte.
  - Augmenter les fonds de soutien aux programmes qui améliorent la numérisation de nos processus et services publics, comme nous le détaillons dans le chapitre Prospérer ensemble.
  - Développer la recherche dans des domaines critiques et sous-développés de la durabilité, comme le précisent les chapitres Transition Climatique et Pour des Écosystèmes Sains.

- Créer une base industrielle de défense européenne afin de soutenir la création de véritables forces armées européennes, comme nous le préconisons dans le chapitre Affaires étrangères et Défense.
- Créer des pôles industriels innovants et compétitifs au lieu d'un noyau industriel unique, en suivant une stratégie géographique permettant aux projets d'infrastructure européens bénéfiques à toutes et tous d'aller de l'avant, et ce en supprimant le droit de veto individuel des États membres.
- Mettre en place un programme européen de capital-risque à grande échelle afin de mobiliser du capital-risque privé et public afin d'aider à introduire des produits et services européens innovants sur le marché mondial. Ce programme devrait être administré par le Fonds européen d'investissement.
- Tripler le budget de l'Union européenne pour le porter à 3 000 milliards d'euros sur sept ans, afin de soutenir ce programme ambitieux, et en recourant à des emprunts et impôts européens, comme nous le prévoyons au chapitre Réforme de l'UE.
- Améliorer l'éducation et les qualifications des citoyennes et citoyens européens, comme le prévoit le chapitre Prospérer ensemble, condition indispensable à cet investissement.

### 3. Économie verte

- Mettre en œuvre une tarification du CO<sup>2</sup> qui soit intégrée à tous les secteurs de l'économie et dont les recettes seront réorientées vers des investissements verts, comme le prévoit le chapitre Transition climatique.
- Introduire des normes réglementaires pour proscrire l'obsolescence programmée, promouvoir les pratiques circulaires et réduire l'empreinte matérielle.
- Étendre l'objectif de 20 % de production de semi-conducteurs au sein de l'Union européenne d'ici à 2030 aux électrolyseurs, onduleurs, batteries et composants essentiels des panneaux solaires et des turbines éoliennes.
- Garantir la disponibilité des matières premières et étendre le champ d'application de la loi européenne sur les matières premières stratégiques afin d'y inclure l'octroi de licences obligatoires pour l'exportation de ressources stratégiques.

## 4. Une transformation numérique responsable

- Rechercher de façon continue l'état d'avancement technologique et l'impact des législations en cours, afin de créer un nouveau cadre législatif facilitant l'évolution des technologies numériques d'une manière respectueuse des valeurs européennes et créant les industries d'avenir en Europe, en se concentrant sur sept principes :
  - Garantir la sûreté et la sécurité des utilisatrices et utilisateurs des technologies numériques, par exemple en veillant à ce que toutes les organisations internes à l'UE évaluent leur exposition aux impacts de l'informatique quantique et élaborent un plan de migration vers des protocoles cryptographiques post-quantiques, le cas échéant. De même, par exemple, ces organisations communiqueront chaque année au public le niveau de sécurité de leurs infrastructures critiques.
  - Favoriser les logiciels libres et les technologies accessibles, par exemple en facilitant l'accès des institutions et des industries de l'UE aux logiciels libres, en évitant toute législation entravant les contributions aux logiciels libres ou menaçant la neutralité d'internet, et en veillant à ce que toutes les Européennes et tous les Européens aient accès aux nouvelles technologies.
  - Faire progresser les technologies durables, par exemple en renforçant le « droit à la réparation » afin que toute personne souhaitant réparer elle-même son produit ait accès à des pièces détachées à un prix abordable, et à des informations sur sa réparabilité. De même, exiger par exemple des fabricants qu'ils publient l'empreinte écologique de leurs produits (y compris la chaîne d'approvisionnement du fabricant) parmi les spécifications des produits.
  - Veiller à ce que les technologies actuelles et nouvelles ne violent pas les droits et libertés fondamentaux, par exemple en exigeant des audits obligatoires des systèmes d'intelligence artificielle afin qu'ils ne portent pas atteinte à la vie privée et ne produisent pas d'effets discriminatoires.
  - Aider les entreprises à s'intégrer dans le cadre réglementaire de l'UE. En particulier, créer des sas réglementaires et inclure le financement de la conformité technologique dans les programmes de financement de l'UE existants et à venir.
  - Veiller à ce que les technologies numériques soient taxées équitablement, en fonction de l'endroit où les revenus du produit numérique sont générés.
  - Renforcer les cadres européens pour garantir que les fournisseurs opérant en Europe protègent leurs technologies émergentes et de rupture. Dans le contexte de la révolution industrielle 4.0, ces mécanismes d'anticipation permettront à l'UE de promouvoir ses valeurs sur la scène internationale.

## 5. Institutionnaliser nos programmes européens d'investissement

- Faire du plan Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), le plus grand programme européen de promotion du développement économique et des objectifs sociaux et environnementaux, un élément permanent des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel. Mettre l'accent sur l'autonomie stratégique de l'UE en renforçant nos chaînes d'approvisionnement et en subventionnant la relocalisation de biens stratégiques.
- Étendre et renforcer les programmes de soutien aux petites et moyennes entreprises, tels que InvestEU, en particulier pour les entreprises présentant des modèles économiques innovants et fournissant des biens stratégiques. Dans le cadre de la sélection des investissements soutenus, réfléchir à la manière de renforcer les régions touchées par l'émigration (« fuite des cerveaux ») afin de ne pas davantage creuser le fossé noyau-périphérie.
- Mettre en place des règles empêchant l'utilisation de programmes d'investissement financés par les contribuables européens pour importer de l'extérieur de l'Espace économique européen des biens et des services ayant une importance stratégique pour l'autonomie économique de l'UE. De telles importations créent une dépendance à l'égard des biens et services étrangers, ce qui va à l'encontre de l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union européenne.
- Introduire un Small Business Act pour l'Europe qui réserve 25 % des marchés publics aux niveaux européen et national aux PME européennes et garantissant que la législation et les réglementations à ces deux niveaux ne soient pas préjudiciables aux PME.
- Simplifier les procédures de passation des marchés publics et les exigences à l'égard des PME.

## 6. Un marché européen véritablement intégré

- Promouvoir l'intégration des marchés européens, en particulier des marchés financiers, en veillant à ce que les entreprises d'Europe centrale et orientale disposent du même potentiel de financement que celles d'Europe de l'Ouest.
- Achever l'Union bancaire et des marchés de capitaux, introduire une assurance-dépôts européenne et des titres garantis par des obligations souveraines, afin de fournir aux banques des actifs plus sûrs pour garantir des dépôts sûrs, soutenant ainsi l'harmonisation et l'intégration continues de la supervision et de la réglementation européennes.

- Progresser vers l'adossement des actifs européens sûrs à la dette souveraine, elle-même émise par l'UE et adossée à l'emprunt et aux impôts européens.
- Poursuivre le développement de nos marchés de capitaux pour le financement et l'épargne par emprunt et par actions, en particulier pour nos petites et moyennes entreprises, et faciliter la mobilisation de capitaux par le biais d'instruments financiers alternatifs, tels que le crowdfunding et les prêts de particulier à particulier.
- Renforcer les normes de gouvernance d'entreprise afin de réduire le risque de mauvaise gestion, de fraude et de spéculation excessive, par le biais d'un système fiscal équitable. Relever les exigences en matière de fonds propres pour les banques afin d'éviter de devoir leur accorder des subventions excessives aux frais des contribuables.

## 7. Commerce, durabilité et droits humains

- Intégrer l'obligation de respecter les droits humains et la durabilité écologique dans tous les accords commerciaux, et revoir les accords existants ou interrompre les négociations en cours si des violations récurrentes sont constatées.
- Prendre les mesures nécessaires pour surveiller et identifier les produits fabriqués à l'aide du travail forcé et les empêcher d'entrer sur le marché de l'UE.
- Garantir que les accords commerciaux tiennent compte des réalités économiques des pays tiers et soient négociés au profit des deux parties.

## 8. Protéger les infrastructures stratégiques

- Promouvoir une définition large de la notion d'infrastructure stratégique européenne, comprenant les systèmes de transport, les infrastructures de traitement des déchets et de l'eau, les services de soins et de santé publique, les réseaux énergétiques, les ports et aéroports, les centrales nucléaires, les réseaux de communication numérique, les centres de données, les câbles de réseau, les terres arables et les installations chimiques.
- L'Union européenne doit donner priorité aux investissements dans des projets paneuropéens d'infrastructures stratégiques, incluant un engagement renouvelé en faveur du programme Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) en doublant les fonds du Mécanisme d'interconnexion Européen (MIE).
- Permettre à l'UE d'empêcher les investissements directs étrangers (IDE) potentiellement dangereux dans les infrastructures stratégiques, en créant des mécanismes cohérents et efficaces de contrôle dans tous les États membres.
- Permettre à l'UE d'empêcher les investissements directs étrangers dans l'économie européenne ou l'utilisation de pièces produites à l'étranger et utilisées dans les

infrastructures stratégiques, lorsque ceux-ci présentent des risques pour la sécurité ou l'autonomie stratégique européennes.

- Permettre à l'UE d'acheter directement tout actif destiné à être vendu à un acheteur étranger, si cette vente présente un risque pour la sécurité ou l'autonomie stratégique européennes.

## 9. Des services financiers et de paiement sûrs et compétitifs

- Introduire des mesures offrant aux citoyennes et citoyens et aux entreprises de l'UE des options sûres et abordables pour les paiements et les services financiers numériques, en évitant la domination du marché par une poignée d'acteurs facturant des frais de transaction élevés.
- Garantir la concurrence sur le marché des services financiers aux consommatrices et consommateurs et encourager l'adoption de produits technologiques financiers utiles, tels que les paiements par carte non exclusifs ou les virements bancaires instantanés.
- Engager des procédures antitrust dans les cas où le marché est accaparé par un petit nombre d'entreprises dominantes.
- Envisager la création d'une société publique européenne de traitement des paiements, s'il s'avère que les grandes sociétés américaines utilisent une position dominante sur le marché européen pour facturer des frais excessifs.
- Introduire l'euro numérique comme moyen de paiement utile pour les personnes « non bancarisées », ce qui créera une pression concurrentielle sur le marché des dépôts et des paiements. Ce moyen de paiement ne devrait pas être soumis à des limites de détention et devrait inclure les paiements de salaires.
- Préserver l'argent liquide en tant que monnaie légale dans notre société, mais limiter les transactions immobilières en espèces afin d'éviter le blanchiment d'argent.

## 10. Lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale

- Lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, qui sévissent dans l'UE notamment en raison de la concurrence fiscale entre les États membres, et qui permet souvent aux grandes entreprises internationales d'échapper à l'impôt, alors que les petites et moyennes entreprises paient leur juste part :
  - Harmoniser la fiscalité des entreprises en utilisant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés dans l'UE, et introduire un mécanisme de répartition des bénéfices des sociétés multinationales.

- Imposer un taux minimum effectif d'imposition des sociétés d'au moins 22 % au niveau européen. Introduire des impôts nationaux complémentaires obligatoires pour les bénéficiaires provenant de pays à fiscalité plus faible, afin d'atteindre effectivement le minimum 22%. En outre, autoriser des impôts nationaux complémentaires facultatifs à hauteur du taux d'imposition national.
- Mettre en place l'échange automatique et obligatoire d'informations entre tous les États membres de l'UE, coordonné par le futur Ministère des finances de l'UE, comme le propose le chapitre Réforme de l'UE.
- Nous voulons que l'Europe lutte efficacement contre l'évasion fiscale et les flux d'argent illicites, mais les informations dont disposent les décideurs politiques sur la distribution et la répartition géographique des richesses sont très limitées. Nous n'avons pas de vue d'ensemble sur la localisation, en Europe ou à l'étranger, d'une grande partie de la richesse des particuliers et des entreprises. En améliorant les flux d'information entre les autorités nationales, nous pouvons mieux comprendre les inégalités de richesse, lutter contre l'évasion fiscale et stopper les flux d'argent illicites en provenance de l'étranger et à destination de l'Europe :
  - Mettre en place un registre central des richesses en fusionnant les registres existants, notamment les registres nationaux des impôts et des biens immobiliers. Confier cette responsabilité au Ministère des finances de l'UE, comme proposé dans le chapitre Réforme de l'UE, afin de lui permettre de combler le manque d'informations sur la distribution et la répartition géographique des richesses.
  - Créer des mécanismes d'échange de données avec d'autres registres de ce type dans le monde entier, notamment en ce qui concerne les informations sur les paradis fiscaux offshore. Les normes européennes en matière de protection des données doivent être respectées dans le cadre de ces échanges.
  - Permettre au Ministère des finances de l'UE de négocier des accords de partage mutuel de ces données avec les chambres de compensation des centres financiers internationaux.
  - Mettre en œuvre les règles européennes relatives à l'obligation d'établir des registres des bénéficiaires effectifs, afin que les investisseurs immobiliers ne puissent plus se cacher derrière des sociétés de façade anonymes.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

Le chapitre Renforcer l'Europe sur la voie de la prospérité exige de nombreux changements au cadre juridique existant de l'Union européenne. Certaines réformes proposées nécessiteront des modifications des traités, comme par exemple l'utilisation de nouveaux indicateurs pour l'application des règles budgétaires de l'Union européenne, ce qui impliquerait une modification des articles 121 et 126 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ainsi que du protocole 12 au traité. De même, certaines des mesures visant à accorder à la Commission européenne davantage de pouvoirs dans le domaine de la sécurité nationale, pour protéger les infrastructures stratégiques, nécessitent une modification du traité, car la sécurité nationale reste une compétence des États membres. En outre, un actif européen sûr adossé à la dette souveraine émise par l'Union européenne, ainsi que l'emprunt et les impôts européens, impliqueront une modification du traité.

D'autres politiques proposées par Volt nécessitent des modifications plus modestes des instruments législatifs ou réglementaires existants. Par exemple, pour mettre en œuvre les mesures visant à promouvoir l'économie verte, de nouveaux instruments législatifs et des amendements au droit dérivé en vigueur ou actuellement proposé par la Commission sont nécessaires, notamment le règlement (UE) 2023/1781 (loi sur les puces électroniques), la loi sur les matières premières stratégiques (pas encore adoptée), ou la loi sur l'industrie du net-zéro (pas encore adoptée).

De même, les politiques de Volt visant à achever l'Union bancaire et des marchés de capitaux requièrent l'adoption d'une nouvelle législation dans ce domaine, sans modification requise des traités. En outre, pour faciliter l'échange d'informations entre les États membres, l'introduction d'une nouvelle législation secondaire est également nécessaire, par exemple pour modifier les instruments existants tels que la directive 2011/16/UE du Conseil relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal. Par ailleurs, les nouveaux investissements mentionnés par ce chapitre nécessiteront un accord des États membres sur l'augmentation du budget de l'UE dans le contexte du cadre financier pluriannuel. Enfin, le pilier « Institutionnaliser nos programmes européens d'investissement » nécessitera une modification de la directive 2014/24/UE sur les marchés publics.

## Chapitre 2 – Affaires étrangères et Défense

Il y a plus de dix ans, l'Union européenne recevait le prix Nobel de la paix en reconnaissance de son succès dans la prévention des conflits entre ses États membres, à la suite de deux guerres mondiales catastrophiques. Cependant, la guerre a de nouveau éclaté sur le continent européen en 2022, lorsque la Russie a attaqué l'Ukraine. La leçon à en tirer est que la paix en Europe ne peut se faire uniquement en regardant vers l'intérieur : la liberté doit être mieux armée que la tyrannie. L'Europe doit prendre ses responsabilités au-delà de ses frontières. Partout dans le monde, la Chine s'est imposée comme un concurrent systémique, et même les États-Unis ont fait preuve d'inconsistance et remis en question leur crédibilité comme partenaire fiable. Les défis mondiaux et européens continuent de se multiplier. Dans le même temps, l'influence des différents États membres de l'UE sur la scène internationale a diminué, tandis que la fameuse question « Qui dois-je appeler si je veux parler à l'Europe ? » reste plus que jamais pertinente. Volt s'engage à transformer l'UE en un pilier fort d'un système multilatéral réformé, parlant d'une seule voix sur la scène mondiale.

L'UE a les moyens de devenir un acteur mondial puissant, autonome et capable d'apporter des changements positifs. Sa longue tradition de leadership multilatéral, ses élargissements transformateurs à de nouveaux États et sa base industrielle de défense compétitive à l'échelle mondiale fournissent un socle solide pour des politiques plus ambitieuses. Une majorité des résidentes et résidents, des citoyennes et citoyens européens souhaitent que l'UE joue un rôle plus important dans leur défense et leur représentation, ce qui conduirait à plus de sécurité, de diversité et de prospérité pour toutes et tous. C'est pour cette raison que l'UE devrait mettre en place ses propres forces armées, équipées d'une base industrielle de défense forte et unifiée. Cependant, la puissance réelle ne peut venir qu'avec une prise de conscience et une prise de responsabilités. L'UE doit développer une culture de politique étrangère progressiste qui tienne compte de son propre héritage historique et des perceptions des opinions publiques dans d'autres parties du monde. Grâce à des politiques progressistes en matière de commerce et de développement, nous construirons également une relation plus positive, plus attractive et davantage fondée sur un pied d'égalité avec le reste du monde.

Pour s'appuyer sur une base solide ailleurs dans le monde, l'UE doit également améliorer la résilience de sa société face aux menaces hybrides qui pèsent sur nos économies, nos citoyennes et citoyens et nos démocraties, et améliorer la sécurité à travers la participation citoyenne. Des millions de personnes trouvent leur inspiration dans l'UE et la considèrent comme leur avenir commun. Volt s'engage à accueillir les nouveaux États membres à bras ouverts, à amplifier son influence mondiale et à faire progresser l'unification pacifique de l'Europe. Une UE réformée et élargie favorisera la stabilité sur notre continent et renforcera notre influence dans le monde afin de façonner, à terme, une Europe plus équitable, efficace et prospère.

## 1. Une voix unique pour l'UE dans le monde

- Restructurer le Service européen d'action extérieure (SEAE) en le transformant en Ministère des Affaires étrangères de l'Union européenne (MAEUE). Cette transformation permettra de rationaliser et d'optimiser l'appareil diplomatique européen afin d'en améliorer l'efficacité, l'efficacité et l'influence mondiale.
- Diviser le rôle du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HRVP) en deux postes distincts : ceux de ministre des Affaires étrangères et de ministre de la défense de l'UE. Cette répartition des responsabilités entraînera une spécialisation et un leadership ciblé dans leurs domaines respectifs.
- Le MAEUE nouvellement créé, à travers le mandat démocratique d'un gouvernement européen majoritairement élu, deviendra l'unique représentant de la position de l'UE et de son exercice de la diplomatie, y compris lors des négociations bilatérales et multilatérales. Le système actuel doit faire preuve d'une plus grande cohésion, et donc devenir plus transparent, efficace et cohérent. Le mandat du MAEUE se concentrera sur les missions clés suivantes :
  - Mettre en œuvre une diplomatie politique. Ainsi, le MAEUE sera l'unique représentant de l'UE en matière de coopération internationale, de droits humains, de justice internationale, de voisinage et d'élargissement, et d'aide humanitaire.
  - Mettre en œuvre une diplomatie scientifique. Le MAEUE soutiendra et encouragera significativement la collaboration en matière de climat et de santé mondiale. En outre, le MAEUE développera une stratégie spatiale européenne, favorisera la coopération en matière d'exploration spatiale et ouvrira la voie vers l'établissement d'un cadre international au sein des Nations unies pour une coopération en matière d'exploration civile et d'exploitation pacifique de la Lune, de Mars et d'autres objets astronomiques.
- Cultiver une culture diplomatique commune aussi bien au niveau national qu'au niveau du MAEUE en augmentant le personnel de l'UE (proportionnellement au personnel national détaché) et en rendant obligatoire la participation de l'ensemble du personnel diplomatique de l'UE (tant au niveau national qu'au niveau de du MAEUE) à l'Académie diplomatique européenne et à ses programmes de formation.
- Renforcer les services consulaires en confiant au MAEUE la représentation bilatérale et les services consulaires pour tous les États membres de l'UE dans les pays tiers où ces derniers ne disposent pas de présence diplomatique nationale.
- Créer une véritable Branche commune d'analyse du renseignement en dotant le Centre de situation et du renseignement de l'UE (INTCEN) de la capacité de rassembler et de traiter les renseignements recueillis par les États membres et les

délégations du MAEUE. Cela définit également ses capacités de collecte de renseignements, sous un contrôle parlementaire et judiciaire efficace afin de garantir le respect des droits de l'Homme. Les analyses de l'INTCEN contribueront aux processus de prise de décisions en matière de politique étrangère et de sécurité de l'UE, y compris à l'identification des menaces et des priorités en matière de sécurité collective.

## 2. Une culture progressiste de politique étrangère

- Veiller à ce que le corps diplomatique européen prenne pleinement conscience des héritages coloniaux et impériaux des États membres dans les pays tiers. Cette conscience se reflètera dans les relations envers ces pays tiers en créant une représentation diplomatique diversifiée et unifiée, incarnant une voix authentiquement européenne. Mettre en valeur les différentes origines en Europe lors de l'établissement d'un dialogue structurel avec les pays tiers, fondé sur l'égalité et le respect, visant à s'éloigner des héritages paternalistes et des logiques d'exploitation du passé, ainsi qu'à combattre les ressentiments envers les pays européens ayant un passé colonial.
- Intégrer une politique étrangère féministe (PEF) au sein du MAEUE et des ministères des affaires étrangères des États membres. Sur le plan interne, ceci nécessitera d'assurer une participation égale des femmes et d'autres groupes et minorités défavorisés au sein du service diplomatique de l'UE, y compris à des postes de direction. Sur le plan extérieur, l'UE encouragera une participation paritaire aux négociations et aux accords de paix impliquant d'autres acteurs internationaux. Les délégations de l'UE aux négociations internationales seront composées suivant les principes de la politique étrangère féministe.

## 3. La vision d'une Union renforcée et plus inclusive

- Introduire une nouvelle méthodologie pour l'élargissement de l'Union, centrée sur l'intégration progressive dans l'UE par étapes, en remplaçant l'approche actuelle du « tout ou rien » par un processus plus efficace, plus transparent et plus équitable. Au fur et à mesure que les pays candidats progresseront dans la mise en œuvre des réformes visant à s'aligner sur l'acquis communautaire, ils obtiendront progressivement un meilleur accès aux ressources de l'UE, comme le budget de l'UE, et à la participation aux institutions européennes. Ces étapes seront réversibles en cas de recul dans les réformes. Le gouvernement européen - anciennement la Commission - suivra ce processus par le biais d'évaluations quantifiées, remplaçant la méthode qualitative actuelle. Les pays candidats doivent pouvoir comprendre pleinement le processus et l'évaluation de leurs progrès et disposer de voies de recours appropriées pour un examen minutieux des décisions. Le nouveau système permettra d'accélérer le calendrier d'adhésion des pays candidats grâce à de nouvelles incitations aux réformes, ce qui permettra de lutter contre la « fatigue de l'élargissement » tout en améliorant la flexibilité de la «

capacité d'absorption » de l'UE.

- Aligner le processus d'élargissement de l'UE avec celui d'autres organisations, en faisant en sorte que le nouveau système d'élargissement par étapes soit complémentaire de l'adhésion à d'autres structures comme la Communauté politique européenne (CPE) et le Conseil de l'Europe. L'adhésion à ces organisations ne doit pas être une alternative à l'adhésion à l'UE pour les candidats potentiels, mais elle doit être complémentaire en termes de priorités sectorielles et de niveaux d'engagement. L'élargissement de l'UE devrait être une politique de « porte ouverte », basée sur le mérite.
- Apporter un soutien particulier aux nations faisant face à une agression étrangère en développant un arsenal de mesures claires et destinées à soutenir les pays candidats à l'adhésion à l'UE faisant l'objet de menaces hybrides ou conventionnelles. Ces mesures comprendront des instruments spécifiques pour garantir leur souveraineté et leur intégrité territoriale, la résilience de leurs sociétés et la cohérence de leur parcours vers l'adhésion à l'UE. De plus, l'UE fournira des moyens politiques, financiers et militaires de long terme pour protéger l'Ukraine et sécuriser son parcours vers l'adhésion. Les actifs financiers saisis dans le cadre des sanctions contre la Russie seront utilisés pour financer cette aide, les réformes préalables à l'adhésion et la reconstruction.
- Réformer l'UE pour la préparer à l'élargissement. En particulier les procédures requérant actuellement l'unanimité au sein du Conseil doivent être remplacées par le vote à la majorité qualifiée (VMQ) pour éviter les blocages dus au veto d'un seul État membre. En outre, le budget de l'UE doit être réformé pour refléter les besoins financiers d'une UE élargie. La réforme de l'UE envisagée par Volt est détaillée dans le chapitre Réforme de l'UE.

## 4. Réduire la fracture économique globale Nord/Sud

- Au total, les 27 États membres et les institutions de l'Union européenne contribuent ensemble à l'aide publique au développement (APD) à hauteur de 115 milliards de dollars selon les chiffres 2022 de l'OCDE, soit le double de l'aide américaine. Actuellement, chaque État membre gère son effort d'APD dans un cadre national, en fonction de ses propres priorités géographiques et thématiques. Pour renforcer leur efficacité, cohérence et leur visibilité, Volt propose que les mécanismes de financement et d'aide publique au développement soient regroupés au niveau d'une « Agence européenne de développement » dotée de ressources financières, humaines et institutionnelles spécifiques. Ce transfert donnerait à l'UE une capacité unique à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et renforcerait son influence.
- Le « consensus de Washington » a servi jusqu'à récemment comme doctrine pour la Banque mondiale et le FMI qui, en échange de leurs prêts, imposent aux pays en développement des politiques de libéralisation des services publics et d'ouverture de leurs économies avec des effets parfois catastrophiques. De leur côté, la Chine et ses alliés ont développé un « consensus de Pékin », qui met l'accent sur le

financement des infrastructures, sans tenir compte de l'endettement excessif des pays bénéficiaires, ni des principes fondamentaux de bonne gouvernance et de respect des droits de l'Homme. Face à ces deux modèles qui ont montré leurs limites et leurs dangers, l'UE peut jouer un rôle moteur dans l'élaboration et la promotion d'un « consensus de Strasbourg » au sein des institutions multilatérales, qui serait basé sur les principes suivants :

- Une renégociation de la dette des pays les moins avancés dans le cadre du Club de Paris (60 pays sont en situation de surendettement).
- L'introduction d'une nouvelle clause dans les contrats de prêt signés par les pays en développement, qui suspendrait automatiquement leur remboursement en cas de catastrophe naturelle de grande ampleur.
- Une refonte de la gouvernance des institutions internationales, introduisant en particulier un recrutement des dirigeants de la Banque mondiale et du FMI sur la base de leurs compétences, et une plus grande participation des représentants de la société civile et des ONG dans les organes de gouvernance de ces institutions.
- Des conditionnalités négociées, liées à la lutte contre la corruption, au respect des droits des minorités, et aux politiques de promotion et de protection des femmes.

## 5. Des capacités autonomes de défense militaire et civile

- Réformer et fusionner l'AED et des éléments de la Commission européenne (par exemple la DG DEFIS) en un ministère européen de la défense (MDUE), en créant ainsi une institution centralisée chargée de superviser les efforts européens en matière de défense, notamment la stratégie, les opérations, la recherche, les achats et la Base Industrielle et Technologique de Défense.
- Établir un quartier général militaire européen (QGMUE) responsable d'élaborer la stratégie et de prendre les décisions opérationnelles clés concernant les opérations des unités militaires de l'UE, en particulier la Capacité de déploiement rapide (CDR) et la Force européenne d'intervention (FEI). Cet état-major opérera sous l'égide du MDUE et devrait être soutenu par une Académie militaire européenne (AME) qui formera et consolidera une génération de personnel doté d'une culture militaire commune.
- À court terme, renforcer la spécialisation régionale en branches spécifiques (par exemple air, terre, mer) et capacités spécifiques (par exemple cyber, amphibie, assaut aérien). Cela permettra d'encourager le développement d'avantages comparatifs et d'accroître la rentabilité et l'interopérabilité des armées de l'UE. Dans le même temps, il conviendra d'encourager et de standardiser les meilleures pratiques en matière d'intégration régionale des unités nationales au niveau

opérationnel, en s'inspirant par exemple des unités franco-allemandes et germano-néerlandaises. Cela contribuera à une culture militaire et à une meilleure efficacité opérationnelle.

- À moyen terme, développer les capacités militaires communes de l'UE par l'assurance que la Capacité de déploiement rapide (CDR) sera prête à être déployée d'ici à 2025, en lui confiant de nouvelles missions et en la dotant d'équipements permanents et harmonisés et du personnel européen. En outre, l'UE devrait créer une Force européenne d'intervention (FEI) permanente de 60 000 personnes, équipée du plus large éventail de moyens terrestres, aériens, navals et spatiaux. Son objectif principal est d'être une force capable de répondre aux menaces qui pèsent sur l'intégrité territoriale de l'UE, en complément des forces nationales. Cette capacité sera disponible en priorité pour l'UE, et en deuxième priorité pour l'OTAN. L'AME formera le personnel de la CDR et de la FEI.
- Mettre en place immédiatement des capacités militaires communes au sein d'une « coalition des volontaires » en créant un accord, accessible à tous les membres de l'UE, constituant un comité directeur doté de la capacité de mettre en place des unités militaires intégrées européennes, et où les décisions sont prises à la majorité qualifiée et en coordination avec l'OTAN. Ces unités seront placées sous l'autorité du gouvernement européen, comme le prévoit le chapitre 7. Il s'agit d'une première étape rapide vers l'intégration à long terme des forces armées à l'échelle de l'UE, reflétant l'urgence du besoin immédiat d'une capacité militaire autonome pour les États membres qui le souhaitent.
- Développer le Corps européen de solidarité pour en faire un ambitieux programme de service civil et militaire volontaire de l'UE, financé par elle, et complémentaire aux services militaires et civiques existant au sein des États membres.
- Créer un programme visant à soutenir et financer des initiatives locales dédiées à la résilience numérique et civile face aux menaces hybrides. Ces initiatives permettront de contrecarrer des activités comme les campagnes d'ingérence électorale menées par des « usines à trolls » depuis des pays tiers.
- Créer une branche civile et militaire européenne pour les interventions en cas de catastrophes, dont le champ d'application et les pouvoirs seraient élargis à RescEU, sur le modèle de l'Unidad Militar de Emergencias espagnole et du Technisches Hilfswerk allemand, qui interviendrait dans tous les types de désastres et de catastrophes d'origine humaine ou naturelle. Nous devons créer dans nos sociétés les compétences nécessaires pour nous adapter au changement climatique et aux conflits. Une branche militaire européenne impliquant les institutions de la société civile à travers l'Union permettrait de créer une image de marque pour les forces armées européennes et de distinguer l'UE des autres acteurs géopolitiques, en véhiculant un message positif et axé sur la défense.

## 6. Faire progresser l'autonomie stratégique de l'UE en matière de défense

- Habilitier le ministère de la défense de l'UE à identifier les besoins en matière de capacités militaires et permettre la recherche, le développement et la fourniture de ces capacités dans le cadre d'appels d'offres concurrentiels. Ces marchés publics doivent doter les forces armées européennes en capacités militaires de pointe. Dans la mesure où cet objectif principal est atteint, l'acquisition doit envisager de favoriser le développement dans les régions les moins économiquement développées de l'UE.
- Renforcer radicalement la position de l'UE en tant qu'innovateur mondial en matière de défense en la transformant en une force motrice pour le développement de technologies de défense stratégique, émergentes et de rupture. Les efforts existants, tels que le Système d'innovation de l'UE en matière de défense (EUDIS) et le Centre d'innovation de l'UE en matière de défense (HEDI) devraient être consolidés, tout comme leur mandat et leur financement. Cette initiative devrait se concentrer sur les domaines dans lesquels l'UE peut devenir compétitive au niveau mondial, tels que le développement de la cybernétique et de l'intelligence artificielle, les technologies neutres en carbone (par exemple l'hydrogène vert), l'informatique quantique et la défense spatiale.
- Consolider le Fonds européen de Défense (FED) en fusionnant les instruments liés à des initiatives de défense communes, y compris concernant la recherche et le développement et les acquisitions. Le FED deviendra une composante permanente du Cadre financier pluriannuel (CFP) lors du prochain cycle budgétaire, et se verra allouer au moins 6 % du budget de l'UE. En outre, il se verra assigner un nouvel objectif, à savoir qu'au moins 60 % de l'ensemble des dépenses en matière de défense des États membres soient alloués à des projets de collaboration.
- Intégrer l'industrie de la défense de l'UE dans le marché intérieur, en éliminant progressivement le protectionnisme industriel national et en créant des économies d'échelle substantielles. Cette intégration sera par la création de pôles industriels de défense (industries, éducation, etc.) autour des pays leaders, avec la participation de PME et d'entreprises des États membres voisins plus petits.
- Élaborer des règles communes précises pour les exportations d'armes et veiller à ce qu'elles soient appliquées de manière stricte et cohérente par les entreprises de défense de l'UE opérant en dehors de l'UE.

## 7. Un pilier européen pour l'OTAN et un monde démocratique intégré

- Créer un groupe de coordination stratégique UE-OTAN, c'est-à-dire un organe politique décisionnel, pour faciliter une coopération structurée et de long terme entre les deux entités. Le groupe élaborera un document stratégique conjoint

décrivant ses priorités communes, la perception des menaces, les capacités, la disponibilité des forces et les domaines de spécialisation (tels que la défense territoriale par rapport à la résilience face aux menaces hybrides). Il permettra de délimiter également les rôles régionaux et thématiques, en particulier en ce qui concerne la répartition des rôles en Europe et dans l'Indo-Pacifique, et abordera les technologies émergentes et de rupture essentielles à la défense. La complémentarité entre l'article 5 de l'OTAN et l'article 42.7 de l'UE devrait également être clarifiée et organisée.

- Poursuivre les travaux du groupe de travail sur la résilience des infrastructures critiques en prenant des mesures concrètes pour garantir l'efficacité et la résilience de ces infrastructures critiques pour le réseau de chaînes d'approvisionnements militaires euro-atlantiques, y compris les câbles de communication sous-marins et les infrastructures essentielles à l'approvisionnement en énergie et à la mobilité militaire. Les candidats à l'adhésion à l'UE et à l'OTAN devraient également être inclus.
- Accroître l'interdépendance et donc minimiser les risques de retombées politiques transatlantiques par l'intégration conjointe d'initiatives non militaires. Cela concernerait en particulier l'intégration des marchés, l'établissement de normes réglementaires et la minimisation de la dépendance stratégique en ce qui concerne, par exemple, les technologies émergentes (IA, informatique quantique), les chaînes de valeur relatives aux terres rares et les semi-conducteurs. À l'instar du Conseil du commerce et des technologies (CCT) entre l'UE et les États-Unis et du Club de l'acier et de l'aluminium durables, institutionnaliser et approfondir ces efforts. Ces efforts devraient contribuer à créer un « effet Bruxelles » transatlantique.
- Élaborer une stratégie plus large en vue d'un engagement approfondi avec d'autres pays qui partagent des normes politiques, des valeurs et des intérêts avec l'UE et l'OTAN, y compris les pays candidats à l'adhésion à l'UE et à l'OTAN, les principaux alliés non-membres de l'OTAN et les organisations régionales pertinentes. Cette coopération volontaire devrait inclure des efforts visant à renforcer la dissuasion mutuelle, la résilience sociétale et la coopération politique pour renforcer l'unité des démocraties. Le Sommet pour la démocratie devrait être institutionnalisé en tant que forum de coordination, avec des critères d'adhésion clairs et une politique d'ouverture.

## 8. Assurer une dissuasion stratégique globale

- Promouvoir l'interdiction mondiale des armes nucléaires, soutenir le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) en tant que stratégie à long terme pour le désarmement nucléaire mondial, à condition qu'il s'aligne avec la nécessité fondamentale de maintenir une dissuasion stratégique crédible, si le besoin s'en fait sentir.
- Réduire les stocks mondiaux d'armes nucléaires, ce qui se reflèterait à la fois dans le nombre d'ogives déployées et d'ogives retirées du service ou en réserve. Cela

permettrait d'atténuer le problème de la vérifiabilité, réduirait le risque d'une erreur humaine conduisant à une frappe nucléaire à grande échelle et améliorerait l'efficacité du contrôle tout en réduisant le risque de détournement de ce même contrôle.

- Placer le contrôle de la dissuasion nucléaire française sous l'autorité politique du gouvernement européen, après l'adoption d'une Constitution européenne et la mise en place d'institutions fédérales pleinement démocratiques et responsables. Progressivement son personnel, ses systèmes et ses procédures seront pleinement intégrés dans les structures européennes.
- Développer un système de défense stratégique capable de contrer efficacement les menaces aériennes contre le territoire de l'Union européenne, y compris la menace d'attaques nucléaires balistiques.
- Mettre en place une capacité de frappe conventionnelle afin de disposer d'un plus large éventail d'options en termes d'escalade, en minimisant le recours à la dissuasion autant que possible.
- Adopter une approche pangouvernementale pour garantir la résilience de l'UE en temps de paix, de conflits et de guerre, ainsi qu'en période « grise » entre la paix, les conflits et la guerre. Les politiques actuelles de l'UE se concentrent principalement sur la promotion de la résilience comme cadre pour lutter contre les menaces hybrides. Bien que ce cadre soit valable, l'UE doit élaborer des politiques et des mesures spécifiques pour mettre ce cadre en pratique de manière efficace.
- Intégrer les instruments existants (Cyber Diplomatie, cadre de l'UE sur les menaces hybrides) pour créer une véritable Doctrine sur les menaces hybrides. Cette doctrine s'appuiera sur l'approche dite d'Helsinki pour intégrer une taxonomie et une évaluation des risques. La priorité de ce cadre sera la cyber-résilience, définie dans le chapitre Cyber-solidarité.
- Habilitier le Centre de situation et du renseignement de l'Union européenne (INTCEN) à diriger et de mettre en œuvre la doctrine, tout en créant un cadre juridique pour le partage de renseignements entre les États membres. L'INTCEN facilitera ainsi l'adoption de contre-mesures rapides et efficaces et élaborera des recommandations visant à améliorer la planification civile et militaire pour les situations d'urgence hybrides. Il se concentrera également sur la facilitation des processus de gestion de la continuité public-privé dans les infrastructures critiques.
- Définir un seuil de menaces hybrides cumulatives ou non cumulatives à partir duquel la clause de défense mutuelle (art. 42(7) TUE) peut être invoquée, et définir les moyens de réponse autorisés (conventionnels, non conventionnels). En outre, les organes compétents seront chargés de répartir les rôles en matière de lutte contre les menaces hybrides entre les organismes du Dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR), la Cellule de fusion hybride (HFC) au sein de l'INTCEN de l'UE et du MAEUE (DG DEFIS, SEAE pendant la période de transition).

## 9. Défendre un système multilatéral réformé

- Adopter un Accord mondial sur les pandémies pour mettre en œuvre un solide programme de prévention, de préparation et d'intervention en cas de pandémie, avec un mandat pour une collecte exhaustive d'informations. Une attention particulière sera accordée à combler les lacunes en matière de capacités sanitaires dans les pays en développement.
- Restructurer le système financier mondial, promouvoir l'inclusivité et l'équité en son sein, principalement pour le financement de la lutte contre le changement climatique pour les pays en développement. Des initiatives telles que le Sommet de Paris pour un nouveau Pacte mondial de financement seront essentielles. La ratification d'un taux minimum d'imposition des sociétés au niveau mondial sera accélérée.
- Établir de nouvelles ressources propres pour les Nations unies, en créant des mécanismes financiers tels qu'un Dividende sur les ressources mondiales (DRM) ou la taxe Tobin, pour financer et encourager les transitions alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) et répartir plus équitablement la charge financière au sein de l'ONU.
- Soutenir la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies (APNU) pour renforcer la légitimité démocratique de l'ONU et créer un précédent de démocratie représentative au niveau de l'Organisation serait de nature à élargir son mandat et son champ d'action dans le futur, y compris en lui donnant le pouvoir d'annuler les vétos des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. L'APNU devrait adopter un système de vote représentatif, en tenant compte de la population des États membres.
- Réformer le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU), à court terme, en créant des membres permanents supplémentaires au CSNU et en transférant le siège permanent de la France au sein du Conseil à un siège européen. À long terme, la réforme sera poursuivie en supprimant les sièges permanents et en instituant une élection régulière pour les sièges du CSNU par l'Assemblée générale – plus tard l'APNU – à partir d'une liste de groupes régionaux. Le CSNU devrait voir le nombre total de ses sièges augmenter afin de mieux refléter sa diversité régionale, économique et démographique, y compris en accordant des sièges aux organisations régionales. En outre, le vote à la majorité qualifiée devrait remplacer l'unanimité pour les questions liées au génocide, aux crimes contre l'humanité ou aux crimes de guerre, y compris les résolutions légitimant les interventions militaires.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est fondée, entre autres, sur les articles 21-46 du TUE ainsi que sur les articles 205 à 222 du TFUE. Dans le domaine de la PESC, l'UE est actuellement investie de compétences législatives spéciales qui comportent des caractéristiques institutionnelles spécifiques, telles que la participation limitée du Parlement européen à la procédure décisionnelle. La PESC est actuellement définie par le Conseil européen et par le Conseil de l'Union européenne.

La mise en oeuvre des politiques définies au présent chapitre nécessite des modifications légales du traité. Ces modifications comprennent l'établissement de compétences législatives partagées pour permettre à l'Union d'introduire des normes communes par voie législative. Des propositions telles que « Une voix unique pour l'UE dans le monde » requièrent une large refonte du cadre législatif existant. Cela inclut la restructuration du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) en un ministère des Affaires étrangères de l'Union européenne (MAEUE), ainsi que la division du rôle du Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HRVP) en deux postes, à savoir ceux de ministre des Affaires étrangères de l'UE et de ministre de la Défense de l'UE.

Pour mettre en oeuvre cette politique, des modifications du traité sont suggérées, y compris, entre autres, le titre III du traité sur l'Union européenne (TUE) sur les « dispositions relatives aux institutions », ainsi que le titre V du TUE portant sur les « dispositions générales relatives à l'action extérieure de l'Union et disposition spécifique relative à la politique étrangère et de sécurité commune », le titre V du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) sur les accords internationaux ainsi que la Déclaration sur la politique étrangère et de sécurité commune. En outre, une législation complémentaire sera requise, y compris des actes juridiques contraignants tels qu'une décision afin de définir plus précisément le rôle des ministres.

Par ailleurs, Volt s'efforce de faire progresser l'autonomie stratégique de l'UE en matière d'industrie de la défense en renforçant la position de l'UE en tant que innovateur mondial en matière de défense. Afin de consolider et d'améliorer des efforts tels que le système d'innovation en matière de défense de l'UE (EUDIS) et la plate-forme d'innovation de défense de l'UE (HEDI), il est nécessaire de modifier et d'actualiser le droit dérivé existant, tel que le règlement (UE) 2021/697 instituant le Fonds européen de défense. En outre, les politiques renforçant et modernisant le rôle de l'Union dans le contexte mondial exigent de défendre des principes tels que les principes de la politique étrangère féministe dans le cadre existant de l'OTAN et des Nations unies, ainsi que dans le cadre de nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux.

## Chapitre 3 – Prospérer ensemble

L'Europe est une région d'ouverture, de démocratie et de liberté. Elle jouit d'un niveau de prospérité et d'abondance parmi les plus élevés au monde. Malgré ces avancées, elle reste un continent divisé. Des millions de personnes sont mises à l'écart ou exclues des opportunités dont elles auraient besoin pour construire la vie qu'elles méritent. En plus des inégalités de revenus, très élevées, les Européennes et les Européens sont constamment confrontés à des obstacles quant à leur réussite et leur bien-être, sous forme de discriminations, de normes sociétales, d'infrastructures négligées et de services publics médiocres.

Selon la Commission européenne « la plupart des indicateurs de bien-être [en Europe] varient en fonction du niveau d'éducation, de la profession, du revenu et du statut social. L'importance de l'éducation n'a pas beaucoup changé d'une génération à l'autre, ce qui suggère que des progrès limités ont été accomplis pour garantir l'égalité des chances ».

Le sous-investissement dans les services publics et les infrastructures clés a entraîné des dépenses inutiles pour les citoyennes et les citoyens, comme les coûts exorbitants du logement, le manque de transports fiables et accessibles, l'accès insuffisant aux soins de santé, et une scolarité qui ne permet pas aux jeunes d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour prospérer. Dans le même temps, on estime que 150 millions d'Européennes et d'Européens vivent avec un problème de santé mentale. Les discriminations fondées sur le genre, la sexualité, l'origine ethnique ou le handicap restent très répandues, étouffant les chances de millions de personnes dans la vie. L'UE n'obtient que 70,2 sur 100 selon l'indice européen d'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui reflète l'exclusion persistante des femmes de la prise de décision politique et l'inégalité de traitement sur le lieu de travail.

Les droits humains sont menacés, par des attaques contre les droits reproductifs et par une augmentation des crimes de haine contre les personnes LGBTQIA+. Plus de la moitié des personnes handicapées déclarent avoir été victimes de discriminations, mais dans un système intrinsèquement validiste elles sont bien plus nombreuses à avoir été victimes de discriminations. En outre, la fracture numérique a désavantagé de nombreuses personnes, tandis que les effets négatifs des réseaux sociaux menacent la sécurité et le bien-être de toutes et tous. Les injustices sociales et les inégalités ont, à leur tour, conduit à la montée des forces populistes, en phase avec le mécontentement justifié des citoyennes et des citoyens européens.

Permettre aux gens de réaliser leur potentiel et de mener une vie enrichissante n'est donc pas seulement un bien social et économique, mais aussi un instrument pour vaincre le populisme d'extrême droite. Grâce au chapitre Une prospérité commune, nous exploiterons les ressources et les richesses dont l'Europe dispose déjà pour offrir à ses citoyennes et citoyens les opportunités dont elles et ils ont besoin pour s'épanouir. Nous veillerons à ce que des facteurs tels que la géographie, le statut socio-économique, le genre, l'origine ethnique et le handicap ne soient plus des freins au bien-être d'une personne. La fourniture de services essentiels, ainsi que l'élimination des obstacles à l'éducation, au travail et à d'autres opportunités, permettra aux générations futures d'avoir des chances égales de façonner leur propre vie. Le présent chapitre adopte une

approche globale pour lutter contre les injustices sociales persistantes dans la société européenne. De l'éducation à l'accès au travail, en passant par les soins de santé, les droits reproductifs et les droits numériques, il fournira les moyens de créer une Union qui fonctionne pour toutes et tous ses citoyens, et pas seulement pour celles et ceux qui sont privilégiés par les circonstances.

## 1. Promouvoir l'inclusion et lutter contre les discriminations

Garantir l'égalité des chances et de l'accès au travail, sans discrimination, et sanctionner les entreprises qui ne respectent pas l'emploi inclusif.

- Introduire une loi européenne contre la discrimination qui étend la protection existante dans le domaine de l'emploi à d'autres domaines tels que la sécurité sociale, l'éducation et la fourniture de biens et de services, y compris le logement.
- Inciter à la ratification de la Convention d'Istanbul par les États membres ne l'ayant pas encore fait, et à sa pleine mise en œuvre par l'UE et tous les États membres.
- Renforcer les sanctions contre les crimes de haine, y compris contre les discours de haine et la violence numérique, en élargissant la définition de ces infractions.
- Fournir un accès gratuit aux produits d'hygiène menstruelle.
- Encourager fermement les États membres à interdire les thérapies de conversion, à dépathologiser les identités transgenres, à permettre aux personnes transgenres de faire reconnaître légalement leur genre via une procédure administrative simple, et garantir aux personnes LGBTQIA+ des soins de santé qui tiennent compte de leur genre.
- Veiller à ce que les droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+ et les arrêts respectifs de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) – par exemple sur la reconnaissance du partenariat et du mariage entre personnes de même sexe, la reconnaissance légale du genre pour les personnes transgenres, la liberté d'expression – soient respectés dans l'ensemble de l'Union européenne. Veiller à ce que les parents des familles arc-en-ciel soient reconnus comme tels dans toute l'UE, par exemple lorsqu'ils déménagent dans un autre État membre.
- Créer des programmes de financement européens qui soient directement accessibles aux organisations civiques, sociales ou politiques dialogue constructif entre des points de vue divergents sur les droits des personnes LGBTQIA+, comme sur d'autres sujets controversés clivant les sociétés européennes.
- S'engager dans la lutte contre l'antisémitisme. Sensibiliser toutes les citoyennes et tous les citoyens à la culture et à l'histoire juives, y compris les persécutions historiques et les responsabilités découlant de la Shoah. En outre, développer une stratégie européenne pour lutter contre l'antisémitisme, en coopération avec la communauté juive, et ce afin de défendre les juifs et les institutions juives en Europe et dans le monde, afin qu'ils puissent se sentir en sécurité. Promouvoir une coopération et des échanges respectueux en tant que fondement d'une société inclusive.

## 2. Droits des personnes handicapées

- Contraindre les États membres ne l'ayant pas encore fait à ratifier le protocole facultatif à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et créer une Agence européenne du Handicap qui garantisse la mise en œuvre harmonisée de ces droits.
- Abolir les régimes de protection discriminatoires, comme la tutelle, qui privent les personnes handicapées de leur capacité juridique, en soutenant la mise en œuvre de nouveaux modèles de prise de décision assistée.
- Interrompre immédiatement toute utilisation de Fonds européens pour financer la construction de nouvelles institutions dédiées aux personnes handicapées, au sein de l'UE et dans les pays tiers.
- Faire pression sur les États membres pour qu'ils créent des feuilles de route claires afin de sortir des modèles institutionnels, comprenant le déploiement des services d'assistance personnelle, nécessaires à une participation active des personnes handicapées dans la société.
- Intégrer la CDPH en tant que norme contraignante dans le cadre juridique de l'UE, en reconnaissant les observations générales du Comité des droits des personnes handicapées comme interprétations faisant autorité, conformément à la résolution du Parlement européen du 18 juin 2020 sur la stratégie européenne en matière de handicap après 2020, et permettre aux citoyennes européennes handicapées et citoyens européens handicapés de s'en prévaloir.

## 3. Éducation tout au long de la vie en faveur de la mobilité sociale

- Promouvoir l'accès à des programmes de garde d'enfants et d'éducation préscolaire gratuits et de qualité pour chaque enfant, et ce dès son plus jeune âge.
- Soutenir le développement d'un système éducatif inclusif et de haute qualité, gratuit, accessible et offrant à chaque enfant la possibilité de réaliser son plein potentiel, y compris en fournissant un soutien pédagogique supplémentaire aux enseignants et un soutien social supplémentaire pour les enfants confrontés à tous types de situation de handicap.
- Préparer les jeunes à entrer sur le marché du travail, en proposant des programmes scolaires interdisciplinaires se concentrant sur les compétences clés, y compris l'anglais, les matières dites « STEAM » – sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques – soutenues par des ressources numériques, l'éducation à la citoyenneté, et des compétences participatives telles que l'inclusivité, la durabilité, l'égalité des sexes, la santé mentale, l'éducation aux médias et la pensée critique (voir également le chapitre Emplois de qualité et prospérité partagée).

- Attirer et fidéliser des enseignantes et enseignants qualifiés et améliorer la considération dont ils bénéficient et leurs conditions de travail. Réformer la formation des enseignantes et enseignants et les structures salariales afin de refléter le rôle vital que jouent les enseignantes et enseignants, en leur apportant un soutien psychologique continu et en les impliquant dans l'élaboration de la politique éducative.
- Veiller à ce que notre système universitaire soit majoritairement gratuit et offre un soutien financier à toute étudiante et à tout étudiant qui en a besoin.
- Développer une politique de formation approfondie et permettre à chaque personne de se former tout au long de sa vie et de bénéficier de passerelles pour changer de carrière aisément.
- Promouvoir, soutenir le développement et la généralisation du système d'écoles européennes accréditées pour en faire une offre exhaustive, comprenant notamment la formation professionnelle, afin d'assurer un accès libre à un enseignement multilingue, flexible, de haute qualité, inclusif et compétitif au niveau international, et ce pour chaque enfant en Europe.

## 4. Renforcer les systèmes de santé en Europe

Harmoniser les programmes de prévention et les systèmes de santé publique par l'établissement d'une Union européenne de la santé.

- Mettre en œuvre des solutions à l'échelle de l'UE pour accroître les capacités, mutualiser les coûts et faciliter les remboursements, afin que toutes les résidentes et tous les résidents européens aient accès à des soins de santé de premier ordre.
- Lancer une campagne de recrutement afin de garantir un nombre adéquat de personnels de la santé dans tous les domaines de la santé et des soins de proximité.
- Lutter pour que les systèmes numériques déjà intégrés dans les systèmes de soins de santé soient davantage centrés sur l'humain (voir le chapitre Renforcer l'Europe sur la voie de la prospérité).
- Reconnaître la santé bucco-dentaire comme un droit humain et une priorité de santé publique, et développer et mettre en œuvre des politiques et stratégies de santé bucco-dentaire aux niveaux européen et national.

## 5. Planification familiale, santé et droits sexuels et reproductifs inclusifs

- Rendre l'IVG accessible en droit et en pratique dans l'ensemble de l'UE, en supprimant tous les obstacles injustifiés à l'accès et à la dispense de soins liés à l'avortement.
- Veiller à ce que toutes les formes de contraception soient gratuites ou remboursées pour toutes les personnes, quel que soit leur âge.
- Veiller à ce que les mesures de prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST), telles que la prévention du VIH (PrEP) et le dépistage anonyme, soient disponibles, accessibles et gratuites.
- Criminaliser les stérilisations et les contraceptions forcées.
- Proposer un programme scolaire inclusif en matière de santé et de droits sexuels reproductifs, reflétant la diversité des orientations sexuelles et romantiques et des identités de genre, conformément aux lignes directrices de l'UNESCO.
- Faire pression pour l'inclusion de la santé et des droits sexuels reproductifs dans les traités européens, et celle du droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

## 6. Décriminaliser et réglementer le travail du sexe

- Décriminaliser le travail du sexe et veiller à ce que la réglementation reflète les besoins des travailleuses et travailleurs du sexe, notamment en garantissant l'existence de lieux de travail sûrs.
- Veiller à ce que les travailleuses et travailleurs du sexe bénéficient d'une assurance, de soins de santé et d'autres protections de base.
- Lutter contre la violence et la traite des travailleuses et travailleurs du sexe et garantir leur accès à des voies de protection juridique et de réparation.

## 7. Solidarité et communauté sociales

- Mettre en place un système de santé scolaire hautement qualifié afin d'identifier les premiers symptômes de souffrance mentale.
- Mettre à disposition des services de protection de l'enfance des professionnels de la santé mentale pour combler le lien entre la protection de l'enfance et les soins de santé mentale.

- Lutter contre la stigmatisation des maladies mentales en éduquant les enfants et les adultes sur les troubles psychiatriques et sur les discriminations liées à ces troubles.
- Améliorer le bien-être mental en ligne grâce à une législation européenne garantissant le droit des travailleuses et des travailleurs à se déconnecter en dehors des heures de travail, et sensibilisant les enfants à l'utilisation saine des technologies numériques.
- Promouvoir le concept de « vieillissement en bonne santé » et développer l'engagement communautaire en introduisant un réseau de bénévoles.
- Soutenir le développement d'un réseau européen de services de santé mentale communautaires, sur la base des orientations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

## 8. Lutter contre les risques psychosociaux

- Encourager les employeurs, les conseils scolaires et les institutions de formation à investir dans la réduction des risques psychosociaux tels que le stress, la violence et le harcèlement, en les intégrant dans leurs protocoles de gestion.
- Fournir des services de réduction des risques tout en décriminalisant les personnes souffrant d'addiction et en soutenant les victimes.
- Optimiser la prise en charge des jeunes en difficulté en introduisant des services à bas seuil d'accessibilité, où les jeunes peuvent rencontrer des professionnelles et professionnels et aussi d'autres personnes souffrant des mêmes pathologies.

## 9. Des logements abordables et accessibles et des villes dynamiques

- Soutenir et financer des modèles de logement tels que la colocation, la location avec option d'achat et les programmes de location à vie, afin de réduire la concentration de la richesse immobilière. Réduire les obstacles financiers à l'accession à la propriété
- Adopter et appliquer les lignes directrices de l'OMS sur l'exposition à la pollution de l'air et la disponibilité d'espaces verts résidentiels, conformément à notre chapitre Ecosystèmes sains.
- Consacrer des fonds européens au développement d'infrastructures vertes, à l'amélioration des espaces publics et à la réalisation de la « ville en 15 minutes », qui offre tous les besoins et services de base, dans toutes les communautés, accessibles par les transports actifs ou publics.

- Permettre à l'UE de fournir un financement direct aux villes pour les soutenir, indépendamment des sanctions potentielles pour le pays. Mettre en place un système d'échange de meilleures pratiques pour les villes afin, entre autres, de :
  - Financer la création de villes et de villages agréables à vivre, accessibles à toutes et à tous, disposant de lieux de rencontres sociales, d'espaces verts et d'activités récréatives ;
  - Promouvoir les transports actifs tels que la marche et le vélo, et garantir des infrastructures sûres, en réduisant les accidents de la route ;
- Encourager un urbanisme plus dense et une utilisation plus efficace des sols afin de réduire l'étalement urbain, de façon à réduire les émissions, améliorer la santé publique de la santé et diminuer les maladies, les hospitalisations et les décès ;
- Faire du transport local abordable et accessible une réalité pour toutes les Européennes et tous les Européens, avec la création d'un réseau de transport urbain et de réseaux ferroviaires urbains et suburbains complets et fiables ;
- Mobiliser les meilleures pratiques en matière d'aménagement du territoire pour minimiser la criminalité et maximiser la sécurité, y compris la mise en place de « centres de sécurité communautaire » répartis dans les espaces publics et dotés d'un personnel formé, et ce afin d'aider et de soutenir les personnes confrontées au harcèlement ou se sentant vulnérables.

## 10. Améliorer les déplacements en train

- Créer une Autorité européenne des transports (AET), dotée d'un rôle consultatif lors de l'élaboration des lois et de ressources financières propres, afin de transférer les responsabilités au niveau européen. L'AET supervisera les investissements dans les infrastructures ferroviaires transfrontalières et à grande vitesse dans toute l'Europe, afin de favoriser la connectivité ferroviaire.
- Mettre en place une plateforme unifiée de billetterie ferroviaire sur laquelle tout usager des chemins de fer peut saisir les noms de deux gares situées en Europe, obtenir un itinéraire et réserver un billet. La plateforme devra également être informée en temps réel des retards, des coûts, des annulations et des droits des passagers applicables au cas d'espèce. La plateforme doit comprendre une interface de programmation d'application (API) à accès ouvert, suivre les standards de la base de données MERITS de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et couvrir tous les réseaux (inter)nationaux et transfrontaliers.
- Mettre en place un réseau ferroviaire à grande vitesse reliant toutes les villes de l'UE dont la population est supérieure à 100 000 habitant.es, comprenant des trains à grande vitesse et des trains-couchettes et contribuant à favoriser la liberté et le confort individuels, la résilience climatique, la santé publique et la prospérité économique.

- Charger l'ATE de promouvoir l'innovation et la durabilité dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime.

## 11. Protection des droits numériques

- Transformer la déclaration sur les droits et principes numériques européens pour la décennie numérique en un instrument juridique contraignant, afin que la déclaration soit respectée à chaque étape de l'élaboration des politiques publiques.
- Promouvoir un avis obligatoire de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen pour chaque proposition de réglementation en matière numérique, afin de garantir que les droits et libertés fondamentaux sont pris en compte dans les textes élaborés.
- Fournir un financement spécifique pour la représentation légale afin de garantir que toute personne résidant dans l'UE puisse traduire en justice les auteurs de violations de ses droits numériques.
- Fournir un financement spécifique pour les campagnes de sensibilisation afin de permettre à la population de comprendre comment la législation européenne a un impact sur leurs droits et leurs libertés fondamentales.
- Collaborer avec les organes de contrôle existants dans les États membres et la société civile pour que les exigences légales soient respectées en matière de droits numériques.

## 12. Administration numérique

- Soutenir les meilleures pratiques administratives et les meilleurs services de soutien mutuel dans les États membres de l'UE afin que les gouvernements redéfinissent les processus à partir de zéro lorsqu'ils les numérisent, et pour garantir que leurs objectifs soient atteints de manière efficace et que les citoyennes et les citoyens puissent les comprendre et les suivre facilement, avec des délais et des résultats clairs.
- Le cas échéant, généraliser la dématérialisation dans les institutions de l'UE et dans les États membres, en adoptant des technologies de l'information et de la communication (TIC) harmonisées, et en proposant des services adaptés et polyvalents.
- Déployer le portefeuille numérique personnel européen, qui devrait permettre de stocker numériquement une carte d'identité européenne, une carte d'identité nationale et d'autres certificats publics de tous les États membres, tout en garantissant le contrôle utilisateur, le stockage décentralisé et une protection solide des données.

- Mettre en place des équipes d'innovation transfrontalières, créer une initiative européenne centralisée de stages en technologies de l'information et introduire des certifications de compétences parrainées sous l'égide de l'UE, afin de stimuler la coopération intra-UE et d'élever le niveau de compétence numérique des employé.es du secteur public.
- Garantir la disponibilité hors ligne des services numériques, mettre en place, par exemple, du personnel qui aide les citoyennes et citoyens à maîtriser les procédures numériques.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

L'article 2 du Traité sur l'Union européenne (TUE) consacre les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie et d'égalité. Toute la législation devrait se fonder sur ces principes et favoriser leur mise en œuvre dans la vie de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de l'UE et plus généralement de toutes les personnes vivant dans l'Union européenne.

Le présent chapitre aborde la santé, l'inclusion, l'éducation, la numérisation et l'égalité sociale. L'Union européenne n'est pas en mesure de réglementer nombre de ces domaines, puisque les compétences législatives relèvent des États membres. Pour mettre en œuvre les changements positifs promus par le présent chapitre, Volt propose de modifier les traités pour faire de la santé publique et de l'éducation des compétences législatives partagées, ce qui permettrait à l'Union européenne d'introduire des normes par voie législative. En outre, pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par ce chapitre, une nouvelle législation européenne est nécessaire et sera proposée par Volt au sein du Parlement européen.

Pour favoriser l'égalité, il est crucial de combiner et de mettre à jour les directives antidiscriminatoires existantes pour les rendre plus claires et plus transparentes (directive 2000/43/CE, directive 2000/78/CE, directive 2006/54/CE, directive 2004/113/CE), et de travailler à l'élaboration d'une « loi européenne contre les discriminations », qui inclut les droits des personnes LGBTQIA+ et protège les droits de toutes les personnes qui vivent en Europe, est un pas indispensable pour renforcer l'égalité. Les personnes handicapées ont besoin d'une protection juridique adéquate, passant entre autres par la proposition d'une directive sur la désinstitutionnalisation qui mette en œuvre un plan européen pour garantir le droit à une vie autonome, notamment aux personnes ayant un handicap mental ou un trouble du développement. Volt travaillera à l'introduction d'une loi qui réglemente le travail sexuel dans tous les États membres, en décriminalisant les travailleuses et les travailleurs et en leur assurant une protection adéquate. Pour refléter de tels changements, tels que la numérisation et le travail à domicile, il sera nécessaire d'amender la Directive 2019/1152 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles. L'adaptation à un monde numérisé impliquera de travailler à l'élaboration d'un nouveau plan d'action européen pour l'administration en ligne, comprenant des politiques et des actions sur la refonte des processus gouvernementaux, la transition vers des processus sans papier, l'adaptation des normes harmonisées en matière de TIC et des services accessibles et des adaptés à de multiples appareils. En outre, pour garantir que l'élaboration de la loi sur l'Europe interopérable – 2022/0379 (COD) – adopte une approche impliquant toutes les parties prenantes, Volt plaide pour que la version finale reflète nos principes, les droits numériques, les données ouvertes et les logiciels libres (FLOSS).

## Chapitre 4 – Emplois de qualité et Prospérité partagée

Au cours des dernières décennies, les revenus moyens ont augmenté en Europe. Cependant, ils ne l'ont pas fait assez rapidement et cette augmentation n'a pas profité à tout le monde. Les gains de productivité ont également ralenti de façon inégale à l'échelle de l'Union européenne. En conséquence, de grandes inégalités persistent dans l'UE, tant au niveau local qu'à l'échelle de l'Union. Ce marché du travail « à deux vitesses » signifie que certaines personnes ont des emplois sûrs et stables, tandis que d'autres travaillent dans des conditions précaires, avec moins de droits et dans des lieux de travail moins bien protégés.

Dans le même temps, les régions à fort potentiel de croissance durable ont connu de graves pénuries de compétences qui freinent leur potentiel, entravent la croissance et empêchent les jeunes et les femmes de participer pleinement au marché du travail, ces dernières étant en outre confrontées à un écart persistant entre les hommes et les femmes dans les emplois bien rémunérés, et elles continuent de plus d'assumer la plus grande part des tâches ménagères non rémunérées.

De nombreux emplois vacants existent et ne sont pas pourvus en raison de leurs mauvaises conditions de travail. Les protections liées au travail et les droits du travail sont inégalement appliqués dans les États membres. Ces inégalités non seulement nuisent au bien-être des travailleuses et des travailleurs, mais elles entravent également la mise en place d'un tissu social transfrontalier solide.

L'absence flagrante de mécanismes européens de cohésion sociale aggrave encore la situation, en empêchant la mutualisation des ressources et des efforts nécessaires pour relever ces défis communs. En conséquence, la pauvreté persiste à des taux élevés et inquiétants, ce qui ternit la réputation de l'UE en tant que bastion de prospérité et d'égalité. Pourtant, ces défis ne sont pas insurmontables.

En créant un environnement de travail hautement productif, équitable et utile pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, nous devons promouvoir la création d'une Union sociale européenne qui soutient toutes les Européennes et tous les Européens et garantit leurs droits. L'exploitation d'innovations telles que l'automatisation, l'IA et les technologies vertes stimulera la productivité du travail, ce qui se traduira par de nouveaux types d'emplois, des salaires plus élevés et une réduction du temps de travail.

Il est impératif de veiller à ce que les citoyennes et citoyens de l'UE disposent des compétences et des qualifications nécessaires pour que ces technologies soient adoptées dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs. Le travail à distance peut libérer tout le potentiel du marché du travail européen. Des droits du travail solides garantiront des salaires et des conditions de travail équitables pour toutes et tous, en harmonisant les normes dans l'ensemble de l'Union.

Enfin, pour mettre fin à la concurrence fiscale entre les États membres et faciliter l'harmonisation de la fiscalité, nous proposons de définir un système commun d'imposition

des entreprises. Nous proposons de définir une base d'imposition minimale, commune à l'UE, pour la fiscalité directe.

## 1. Une véritable Union sociale européenne

- Développer une véritable Union sociale européenne, en tirant parti de la création du nouveau ministère des finances de l'UE (voir les chapitres Renforcer la voie de la prospérité de l'UE et Réforme de l'UE) en tant qu'institution chargée de la coordination, et d'un budget de l'UE triplé, qui fournit des investissements, corrige les déséquilibres sociaux et protège contre la récession économique :
  - Créer un revenu de base européen (RBE), sur le modèle d'un système d'impôt négatif, dans lequel les personnes dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil reçoivent des paiements au lieu de payer des impôts. Ce système constitue un filet de sécurité et une incitation au travail pour aider les Européennes et les Européens à échapper au piège de la pauvreté. Le ministère des finances de l'UE devrait effectuer ces paiements à partir du budget européen, en ajustant les coûts pour chaque région à au moins 500 « standards de pouvoir d'achat », ce qui représente un revenu suffisant pour couvrir les frais de subsistance de base. Les principes du RBE doivent être mis en œuvre par les États membres, et harmonisés entre eux, pour parvenir à une Union véritablement européenne. Le fondement juridique du RBE est déjà contraignant pour tous les États membres en vertu de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), relatif aux aides d'État.
  - Inciter les États membres à réduire le nombre de déductions fiscales en faveur de taux d'imposition plus bas et à diminuer le nombre d'impôts, afin de promouvoir la simplicité tout en garantissant aux citoyens une existence digne grâce au revenu de base européen.
  - Définir et appliquer, en coordination avec les États membres, des normes de salaire minimum ajustées au niveau régional, ou encore un niveau élevé de couverture syndicale, afin de garantir que le revenu de base européen ne puisse pas être dévoyé.
  - Harmoniser les procédures fiscales afin de réduire les obstacles au travail et à la mobilité intra-européenne.
  - Garantir une base fiscale commune européenne pour les impôts directs nationaux, en introduisant des taux effectifs minimaux pour l'imposition des donations, des successions et du patrimoine, et ce en utilisant le registre central européen des données sur le patrimoine financier (voir le chapitre Renforcer la voie de la prospérité de l'UE).

## 2. Bien-être européen pour tous

- Aligner les systèmes sociaux au sein de l'UE en harmonisant les régimes de retraite, les congés maladie, l'assurance chômage et les prestations de garde d'enfants.

- Garantir l'universalité des services de garde d'enfants, du partage des congés parentaux et du transfert des droits à prestations.

### 3. Protection des droits des travailleurs

- Harmoniser le droit du travail européen, avec la définition d'un contrat de travail européen standard.
- Renforcer la protection des droits des travailleuses et travailleurs de plateformes numériques en exigeant des États membres qu'ils les protègent de la même manière que les personnes travaillant à temps plein ou qu'ils créent des protections similaires en termes de santé, de retraite et de chômage.
- Faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs sur l'ensemble du continent, en créant un mécanisme européen de surveillance des abus sur le lieu de travail, tant pour les citoyennes et citoyens que pour les migrant.es.
- Renforcer les mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Établir des politiques et des principes de recrutement éthiques. Cela peut inclure l'interdiction des pratiques abusives et des frais de candidature, mais aussi l'amélioration de l'accès à l'information pour les travailleuses et les travailleurs, y compris les droits syndicaux, les voies de plainte et de recours à leur disposition.
- Garantir le droit à la déconnexion en dehors des heures de travail.

### 4. Protéger le travail à distance

- Exiger des employeurs qu'ils acceptent les demandes de travail à distance de leurs employé.es, sauf en cas de motif raisonnable et clairement établi.
- Actualiser les réglementations afin qu'il devienne juridiquement et fiscalement simple de travailler à distance depuis n'importe quel endroit de l'Union européenne.
- Concevoir des réglementations spéciales pour protéger le droit à la déconnexion des travailleuses et travailleurs à distance.

### 5. Une formation digne du XXI<sup>ème</sup> siècle

- Aligner l'approche de l'UE en matière d'éducation sur la promotion des disciplines dites STEAM (Science, Technologie, Ingénierie, Art et Mathématiques) et de celles mentionnées au chapitre 3 Prospérité commune, concernant les compétences et responsabilités de chaque individu dans la vie active :

- Créer un programme spécial introduisant l'esprit d'entreprise et des compétences en gestion financière dans toutes les écoles de l'UE.
- Mettre davantage l'accent sur le développement des compétences numériques dans les écoles élémentaires et secondaires de l'UE, telles que l'éducation aux médias déjà mentionnée dans le chapitre 3 Prospérité commune, mais aussi les compétences informatiques de base, les compétences en matière d'information et la pensée computationnelle (y compris la compréhension du fonctionnement de l'IA), en renouvelant les engagements au, et en accélérant le calendrier du « Plan d'action pour l'éducation numérique ».
- Afin d'améliorer la productivité européenne grâce à la production locale de biens de consommation durables et de renforcer la valeur de l'enseignement technique, nous suggérons de créer des écoles secondaires européennes axées sur l'artisanat, soutenues par des financements européens et l'expertise de l'industrie, qui formeront des élèves âgés de 10 à 12 ans à des compétences professionnelles, et comprenant des stages, une spécialisation et un travail de master final, dans le but de fournir aux élèves doués sur le plan technique une formation attractive, dépourvue de stigmatisation académique.

## 6. Reconversion et formations complémentaires

- Établir un Fonds européen pour les Compétences afin de :
  - Subventionner la formation continue des travailleuses et travailleurs en poste dans les entreprises qui s'adaptent aux nouvelles technologies vertes et aux technologies d'automatisation.
  - Accorder à toutes les Européennes et à tous les Européens, tous les trois ans, une allocation destinée à être utilisée dans des formations accréditées de reconversion, dans le cadre d'un système dual de formation théorique et d'apprentissage en entreprise.

## 7. Démocratie sur le lieu de travail

- Démocratiser les lieux de travail en exigeant la participation des travailleuses et des travailleurs aux conseils d'administration des grandes entreprises.
- Promouvoir la syndicalisation en protégeant le droit à la négociation collective et en levant les obstacles à l'entrée pour les syndicats et les formes de représentation nouvelles et responsables.

- Créer un statut harmonisé pour les sociétés coopératives afin que celles-ci bénéficient d'un soutien administratif et d'incitations fiscales. Promouvoir ce statut dans les secteurs clés de l'économie afin de garantir que le capital financier reste sur le marché européen.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

L'économie européenne ne doit pas exister comme une fin en soi, mais comme une garantie de prospérité et de sécurité économique pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'Union européenne. Le cadre législatif de l'Union européenne doit refléter plus fortement les objectifs de prospérité partagée et de sécurité économique en créant et modifiant la législation comme proposé dans ce chapitre.

Ce chapitre exprime les ambitions juridiques d'un revenu de base européen, d'une réforme fiscale de l'UE, d'un salaire minimum européen, d'un nouveau cadre pour les négociations collectives et d'une Union sociale européenne. La mise en place d'un revenu de base européen nécessite des modifications profondes, car l'UE n'est actuellement pas investie d'une compétence directe en matière de sécurité sociale. L'article 153 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) permet au Parlement européen d'adopter des mesures de soutien à la réalisation des droits sociaux fondamentaux. Un nouveau protocole pourrait accorder à l'UE la compétence pour développer et financer un système de revenu de base. L'adoption de directives similaires aux directives sur la TVA permettrait d'harmoniser la base d'imposition de l'UE pour les donations, les successions et l'imposition du patrimoine, ainsi que les taux minimaux. La mise en œuvre des taxes européennes nécessite, entre autres, de modifier l'article 311 du TFUE, qui traite du système des ressources propres de l'Union européenne, notamment pour permettre à l'Union européenne de percevoir des impôts directs. C'est pourquoi nous soutenons la demande du Parlement de réviser les traités européens par le biais d'une convention composée de représentants des parlements nationaux, des chefs d'État ou de gouvernement des États membres, du Parlement européen et de la Commission européenne, pour examiner la proposition de modification du traité. Nous veillerons à ce que l'Union européenne reçoive la compétence de percevoir des impôts et d'émettre des obligations. D'éventuels impôts indirects, tels que la taxe numérique ou la taxe carbone, pourraient être définis dans le cadre d'un nouveau protocole avec le consentement unanime des États membres. La directive (UE) 2022/2041 relative à un salaire minimum adéquat dans l'Union européenne existe déjà, mais doit être renforcée. L'article 153 du TFUE sera utilisé pour établir des salaires minimums européens et permettre des négociations collectives transfrontalières. Cette disposition permet une action coordonnée en matière de conditions de travail et de protection sociale. Modifier le TFUE pour y inclure un nouveau chapitre traitant explicitement des objectifs et des principes de l'Union sociale permettrait d'approfondir l'intégration de la politique sociale. Cela fournirait un cadre juridique à la coopération, tout en respectant l'autonomie des États membres.

## Chapitre 5 – Demandeuses d’asile, Demandeurs d’asile et Réfugié.es

Les demandeuses et demandeurs d'asile et les réfugié.es en Europe souffrent de situations difficiles en raison de décisions tardives, de conditions d'accueil inhumaines, de détention massive et d'exclusion aux frontières de l'UE. La répartition des demandeurs d'asile entre les États membres reste controversée, laissant des personnes vulnérables dans un vide juridique.

Le système actuel est dysfonctionnel et oblige les demandeurs d'asile à emprunter des itinéraires irréguliers et peu sûrs. Les violations de la législation européenne par les agences européennes chargées de la gestion des frontières extérieures de l'UE et les missions de recherche et de sauvetage aux effets limités exacerbent la désorganisation. Il en résulte des accords obscurs conclus par les États membres de l'UE avec des régimes autocratiques proches de leurs frontières qui ne constituent pas une solution viable et contribuent à des décès qui devraient être évités.

L'urgence du changement est amplifiée par les déplacements de population à l'échelle mondiale d'une ampleur sans précédent, provoqués par divers facteurs tels que les conflits armés, les persécutions et les catastrophes environnementales. Volt reconnaît que, même si la population de réfugié.es de l'UE ne représente qu'une petite fraction du total à l'échelle globale, elle contribue au caractère multiculturel et diversifié des sociétés européennes. Pour relever ces défis, l'Europe a besoin d'un système efficace, équitable et humain.

Le présent chapitre offre des solutions concrètes pour relever le défi de l'intégration des demandeuses et demandeurs d'asile et des réfugié.es. Elle propose des procédures d'asile communes, rapides et équitables, ainsi que des conditions d'accueil garantissant un traitement humain.

Pour alléger la charge disproportionnée qui pèse sur les États membres frontaliers et faire en sorte que les personnes soient placées dans des environnements où elles peuvent reconstruire leur vie, ce chapitre introduit un système de relocalisation équitable déclenché dès l'entrée sur le territoire européen, qui répartirait les demandes d'asile de manière équitable dans les limites de critères objectifs, tout en tenant compte des préférences personnelles de chacune et chacun. L'accès immédiat à une assistance sociale, juridique, médicale et psychologique est prioritaire. Un tel système favoriserait l'intégration immédiate et l'autonomisation des réfugié.es et des demandeuses et demandeurs d'asile, en reconnaissant leur potentiel de contribution à la société.

En outre, ce chapitre met l'accent sur la protection des droits de l'Homme des personnes vulnérables en établissant des voies régulières sûres pour les réfugié.es et en identifiant plus efficacement les violations de ces droits. De même, la reconnaissance légale des réfugié.es climatiques respecte les droits humains et favorise une approche tournée vers l'avenir pour relever les défis des déplacements induits par le climat. Parallèlement, la mise en place de voies légales supplémentaires pour la migration de travail, comme le prévoit le chapitre suivant, permettra de réduire l'afflux de demandeuses et demandeurs

d'asile en Europe. Le présent chapitre améliore leurs conditions d'asile dans l'UE et répond aux préoccupations en dehors des frontières de l'UE, en se concentrant sur les causes profondes et les améliorations de leur accueil dans toute la région.

## 1. Effectivité du droit d'asile

- Soutenir les procédures d'asile décentralisées dans les destinations des demandeuses et demandeurs, là où des efforts d'intégration sont possibles en parallèle de la procédure de demande d'asile. Ne pas externaliser les demandes d'asile vers des lieux éloignés ou des pays tiers.
- Soutenir l'engagement de l'Union européenne en faveur des droits de l'Homme et du respect de ses obligations internationales, et garantir l'intégrité des processus de demande d'asile au sein de l'UE.
- Offrir automatiquement un refuge et une protection dans les situations prévues dans le cadre de la convention de Genève et refuser les accords extérieurs susceptibles de compromettre le bien-être des réfugié.es ou de porter préjudice à leurs droits fondamentaux. Investir davantage dans les instruments internationaux comme le Forum mondial sur les réfugiés, afin de coopérer de manière constructive avec les pays tiers, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le monde universitaire et d'autres organisations bénévoles de réfugié.es.

## 2. Des voies d'accès sûres et légales pour les réfugiés

- Établir des voies d'accès légales à l'UE et mettre fin aux pertes massives de vies humaines en Méditerranée et dans l'Atlantique en simplifiant les procédures d'obtention de visas, en fournissant des visas humanitaires et en favorisant la réinstallation de réfugié.es.
- Utiliser les mécanismes de reconnaissance *prima facie* et de protection temporaire.
- Créer des couloirs humanitaires afin d'assurer un passage sûr et régulier aux personnes vulnérables, qui empruntent souvent des itinéraires dangereux et clandestins.
- Soutenir la coopération entre les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales (ONG) afin d'identifier et d'offrir un accueil aux personnes vulnérables, que ce soit pendant les crises ou pour rechercher des solutions de long terme aux problèmes de déplacements de populations.

## 3. Des procédures d'asile humaines, rapides et équitables

- Enregistrer les demandeuses et demandeurs d'asile dès leur arrivée, et les informer rapidement de la procédure en vigueur, dans des centres d'enregistrement ouverts

aux frontières de l'UE, afin d'assurer l'efficacité de la documentation et des contrôles de sécurité et médicaux.

- Prévoir des procédures simplifiées pour éviter les retards inutiles et protéger les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les mineur.es – non accompagné.es –, les femmes enceintes et les personnes handicapées, qui doivent être identifiés tout au long de la procédure d'asile, en particulier à l'arrivée, et bénéficier d'un soutien adéquat. Des tuteurs ou tuteuses, des assistantes ou des assistants spécialement formés doivent être disponibles pour les mineur.es non accompagné.es en demande d'asile dès qu'elles, dès qu'ils sont identifiés.
- Mettre en place un système dans lequel les jeunes mineurs ne sont jamais détenus.
- Créer une base de données unifiée, accessible aux autorités nationales et aux agences de l'UE.
- Instaurer un système permettant à toutes les demandeuses, tous les demandeurs d'asile d'être transférés le plus rapidement possible vers l'État membre de destination.

## 4. Système de relocalisation équitable

- S'engager en faveur d'un régime d'asile européen commun dans lequel les responsabilités sont partagées dans un esprit de solidarité entre les États membres, et ces derniers pleinement soutenus par l'Agence européenne pour l'asile (AUEA). Œuvrer en faveur de la création d'un statut européen d'asile, accordé par l'AUEA dans l'ensemble de l'Union.
- Abolir le principe de la « première entrée », selon lequel le pays responsable de la demande d'asile est le pays d'entrée du demandeur d'asile dans l'UE, et veiller à ce que les personnes demandeuses d'asile soient réparties selon une clé de répartition obligatoire entre les États membres.
- Utiliser des indicateurs tels que le PIB et la densité de population, pour déterminer le quota de demandeuses et demandeurs d'asile attribué à chaque État membre. Prendre en compte les liens significatifs que les personnes demandeuses d'asile pourraient avoir, tels que les liens familiaux et de communauté, la maîtrise de la langue et les qualifications. Prendre en compte la capacité de solidarité volontaire des régions, des villes et des municipalités dans les efforts de relocalisation. Veiller à ce que les villes et les municipalités puissent planifier à plus long terme leurs capacités de logement et d'intégration en fonction de cette clé de répartition.
- Assurer le respect de la législation grâce à un système solide de sanctions pour les États membres en violation.

## 5. Pas de mise en détention des demandeuses et demandeurs d'asile

- Veiller à ce que les États membres ne placent pas une personne en détention au seul motif qu'elle est demandeuse d'asile.
- Veiller à ce que les motifs et les conditions de détention, ainsi que les garanties offertes aux personnes détenues, soient conformes à la directive sur les conditions d'accueil.
- Garantir que les enfants ne soient jamais détenus.
- Développer et mettre en œuvre des alternatives à la détention des demandeuses et demandeurs d'asile dans tous les États membres.
- Faire en sorte que la détention de ces personnes soit toujours le dernier recours, après que toutes les autres options aient été épuisées.
- Veiller à ce que les règles relatives à la détention dans le cadre des procédures d'asile ou de retour soient harmonisées entre les États membres (les conditions d'accès à ces exemptions devraient être soumises à des critères minimaux, sur la base d'une évaluation initiale de leur par un psychologue).
- Veiller que les personnes ayant des besoins particuliers en matière d'accueil bénéficient de conditions adaptées, y compris la réinsertion (l'éligibilité à ces dérogations devrait se faire en application de critères minimaux, reposant sur une évaluation initiale de leurs récits par un psychologue).

## 6. Régime d'asile européen commun

- Mettre en place un régime d'asile européen commun, incluant une procédure d'asile uniforme qui respecte la dignité et les droits des demandeuses et demandeurs d'asile tout en favorisant leur intégration et la coopération sociale.
- Accélérer toutes les procédures d'asile pour que celles-ci ne dépassent pas trois mois maximums entre l'entrée dans le pays et la première décision, tout en garantissant un soutien social, juridique et psychologique et des conditions décentes tout au long de la procédure. Prévoir des procédures écrites de *prima facie* pour les décisions positives lorsque les administrations sont surchargées.
- Veiller à ce que l'Agence européenne pour l'asile reste à l'avant-garde en ce qui concerne la normalisation de la procédure d'asile ; permettre à l'Agence, de coopérer intensivement avec les États membres pour moderniser leurs systèmes d'asile afin que ces derniers soient à la hauteur, et d'intervenir de manière indépendante pour veiller à ce que même un grand nombre d'arrivées puissent être traitées de manière ordonnée, en particulier en ce qui concerne les arrivées par voie maritime.

- Harmoniser les normes relatives aux procédures et aux conditions d'accueil, assurer que décision d'accorder l'asile soit la même pour chaque État membre.
- Protéger les demandeuses et demandeurs contre les menaces et les violences liées à leur sexe, y compris leur identité de genre et leur orientation sexuelle, en appliquant systématiquement la notion de « groupe social particulier » au sens de la Convention de Genève.
- Permettre aux demandeuses et demandeurs d'asile de se remettre de leur voyage avant leurs entretiens, afin d'éviter qu'elles ou ils ne soient mal préparés ou n'aient que peu d'occasions de faire appel à un avocat, ce qui réduirait le risque de décisions négatives dues à des difficultés à présenter leur dossier.
- Mettre à jour la base de données Eurodac pour une identification efficace comprenant des informations sur les dossiers médicaux.
- Mettre en place un système transparent de contrôle du respect par les États membres des règles européennes en matière d'asile.

## 7. Intégration et autonomisation des réfugié.es et des demandeuses et demandeurs d'asile

- Veiller à ce que les réfugié.es bénéficient au moins des mêmes droits et voies d'accès à la citoyenneté que les autres ressortissantes et ressortissants de pays tiers dans les États membres.
- Créer un fonds d'intégration locale pour répondre aux besoins croissants des villes et des municipalités, et faire de l'intégration une compétence européenne.
- Soutenir les logements sociaux décentralisés et les autres infrastructures communautaires pour les groupes les plus vulnérables, y compris les populations locales et les demandeuses et demandeurs d'asile. Construire des centres locaux inclusifs, offrant des services de santé, de formation, d'échanges culturels, d'activités bénévoles, de formation linguistique, de formation continue et de requalifications au profit de la population locale, des demandeuses et demandeurs d'asile et des migrant.es qui en auraient besoin.
- Permettre aux personnes en demande d'asile de travailler dès le premier jour. Veiller à ce que les permis de travail soient toujours accordés pour une durée suffisante afin de permettre un emploi de qualité.
- Réunir les demandeuses et demandeurs d'asile avec leur famille le plus rapidement possible après leur arrivée. Permettre aux réfugié.es et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire de bénéficier partout du même droit d'être réunis avec leur famille en vertu de la directive sur le regroupement familial (2003/86/CE).

- Assurer une meilleure représentation des voix des migrant.es dans la sphère politique et promouvoir un engagement actif avec les communautés de migrant.es aux niveaux local, national et européen.

## 8. Mettre fin à l'apatridie

- Harmoniser les procédures administratives relatives à la reconnaissance de l'apatridie en garantissant l'accès à la nationalité pour les personnes apatrides, en accordant à ces personnes un accès aux services essentiels, en soutenant les mineur.es apatrides non accompagnés.es et en favorisant le partage des meilleures pratiques entre les États membres de l'UE.
- Défendre les droits des apatrides et contribuer à leur intégration et à leur bien-être dans l'Union européenne.

## 9. Remodeler l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)

- Renforcer les missions de recherche et de sauvetage (SAR) de l'UE et veiller à ce que ces opérations, les efforts humanitaires, atténuent ou éliminent les risques liés aux voies d'accès irrégulières – par exemple par le sauvetage ou l'évacuation en mer. Protéger la légalité des efforts humanitaires et permettre une coopération officielle avec les autorités européennes et nationales.
- Donner la priorité à la transparence en publiant régulièrement des rapports sur ces opérations et en les partageant avec les membres du Parlement européen et des parlements nationaux. Veiller à ce que les agents de l'Agence en charge des droits fondamentaux fassent partie de toute opération et à ce que tous les cas de refoulements effectués par les services nationaux de contrôle des frontières soient portés devant un tribunal national. Renforcer la coopération entre l'Agence et l'AUEA afin d'améliorer la protection des demandeuses et demandeurs d'asile.
- Renforcer le mécanisme de surveillance des droits fondamentaux dans le cadre des plans opérationnels de l'Agence, enquêter systématiquement sur les allégations de violation des droits de l'Homme et adopter une politique de tolérance zéro à l'égard du personnel impliqué dans des violations des droits fondamentaux ou faisant obstacle aux enquêtes.

## 10. Lutte contre le trafic d'êtres humains

- Adopter une approche centrée sur les victimes pour relever le défi complexe du trafic d'êtres humains, qui s'entremêle avec des crimes tels que le trafic de migrant.es et la cybercriminalité. Cela implique une stratégie globale qui donne la priorité à l'évaluation des besoins individuels plutôt qu'aux intérêts des services

policiers, et qui devrait s'étendre aux niveaux européen, national et local, afin d'apporter assistance et protection aux victimes.

- Relever les défis posés par le phénomène de numérisation du trafic d'êtres humains et améliorer la réponse pénale aux infractions facilitées par la technologie.
- Faciliter l'identification, le gel, la gestion et la confiscation des gains provenant de la traite des êtres humains.
- Intégrer les perspectives féministes et du handicap à cette approche, en se concentrant sur les stratégies de prévention.
- Favoriser la coopération internationale dans ce domaine.

## 11. Coopération internationale dans le domaine du développement

- À moyen terme, veiller à ce que personne ne soit contraint de quitter la sécurité de son foyer, en encourageant la coopération au développement :
  - Continuer à combiner l'aide humanitaire à court terme avec des stratégies de développement à long terme.
  - Renforcer les opportunités économiques dans les pays vulnérables par le biais de mesures de soutien et d'investissements directs, et en renforçant les partenariats avec les nations africaines dans le cadre de la Stratégie avec l'Afrique.
  - Dissocier la coopération avec les pays tiers des politiques de contrôle des migrations.
  - Promouvoir des programmes d'enseignement et de formation sur les réalités de la migration, soutenus par l'UE par l'intermédiaire des associations de migrant.es dans les pays concernés.
  - Veiller à ce que les droits humains soient sauvegardés dans tout pacte migratoire avec des pays tiers, de tels pactes migratoires comportant nécessairement un indicateur de respect des droits humains.
- Renforcer l'accueil régional par le biais du Forum mondial sur les réfugié.es.
  - Mettre en place des structures internationales de soutien aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
  - Offrir une assistance internationale aux pays d'accueil et allouer des ressources à des centres humanitaires sécurisés dans les régions sujettes

aux crises, afin de fournir des abris, des services éducatifs et des processus de relocalisation rationalisés.

## 12. Amélioration des retours

- Placer les droits de l'Homme au cœur des accords de réadmission de l'Union et s'opposer aux accords conclus avec les régimes autoritaires. Privilégier les partenariats avec les pays tiers pour des retours coordonnés dans le cadre d'un processus de réadmission respectueux et mutuellement bénéfique, associé à des politiques d'immigration légale.
- Veiller à ce que les pays de l'UE respectent les droits fondamentaux et les garanties procédurales en vigueur lors de l'application des retours, et à ce qu'ils soutiennent les retours volontaires.
- Harmoniser l'approche des États membres en ce qui concerne le principe de « pays tiers sûrs ».
- Veiller à ce que les États membres respectent strictement le principe de non-refoulement. S'opposer au rapatriement des migrant.es vers des pays qui ne sont pas considérés comme sûrs.
- Mettre en place un accès à des conseils et à une assistance juridique, ainsi que des programmes de réintégration intégrés, dans les pays d'origine, et adaptés aux besoins des rapatrié.es.
- Respecter les circonstances individuelles et le principe de respect de la dignité humaine lors de la promotion d'une réintégration réussie dans les pays d'origine.

## 13. Protection juridique des réfugié.es climatiques

- Adapter le cadre actuel de l'UE pour reconnaître une définition juridiquement contraignante des réfugié.es climatiques. Veiller à ce que le terme soit adopté en conformité avec le droit international et étendre les visas humanitaires aux réfugié.es climatiques.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

Le droit d'asile, consacré par l'article 18 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, est un droit fondamental que Volt souhaite sauvegarder et renforcer dans la législation à venir. Cela inclut une révision du nouveau pacte sur la migration et l'asile qui a été proposé en septembre 2020. Le Pacte est accompagné de plusieurs propositions législatives, notamment le règlement sur les conditions requises 2016/0223 (COD), le règlement sur la procédure d'asile 2016/0224 (COD), la directive sur les conditions d'accueil 2016/0222 (COD), ainsi que le règlement sur l'asile et la gestion des migrations 2020/0279(COD), récemment approuvé par le Conseil.

Volt vise à doter l'Union des compétences nécessaires pour légiférer sur des politiques d'intégration harmonisées à l'occasion d'une prochaine modification du traité. Sur la base des politiques relevant du présent chapitre, d'autres mises à jour de la législation européenne sont suggérées. En outre, le mécanisme dit de solidarité, tel que défini par l'AUEA, qui facilite actuellement la relocalisation obligatoire, doit être modifié afin de garantir une relocalisation équitable et efficace en tenant compte des liens personnels des réfugié.es et des indicateurs clés des États membres tels que, par exemple, le PIB. En outre, Volt exige que la proposition de règlement relatif à la procédure d'asile 2016/0224 (COD) harmonise davantage ces procédures et pour les humaniser et les rationaliser. La proposition de règlement sur la qualification 2016/0223 (COD) et la directive sur les conditions d'accueil 2016/0222 (COD) doivent harmoniser les normes dans les États membres, avec notamment une approche uniforme de l'octroi de l'asile et la garantie de conditions d'accueil suffisantes. Par ailleurs, le Pacte doit souligner que la détention des demandeuses et demandeurs d'asile ne peut être qu'une mesure de dernier recours et garantir que les mineur.es ne peuvent pas être détenu.es. En outre, Volt souhaite soutenir la révision de la directive 2011/36/UE relative à la lutte contre la traite des êtres humains et appeler tous les États membres à améliorer l'identification précoce et l'orientation des victimes vers des services d'aide, en particulier dans le cadre de la procédure d'asile. Les réfugié.es et les bénéficiaires de la protection subsidiaire ont le même droit d'être réunis avec leur famille en vertu de la directive 2003/86/CE relative au regroupement familial. Afin de reconnaître le statut de réfugié.e climatique, Volt plaidera pour que les traités internationaux et européens ainsi que la législation secondaire, telle que la directive dite « qualification », reconnaissent ce statut.

## Chapitre 6 – Migration de main-d'œuvre

Le défi démographique de l'Europe, caractérisé par une population vieillissante et des pénuries de compétences, offre une opportunité d'innovation et d'adaptabilité qui pourrait renforcer sa compétitivité et sa résilience économique à long terme. Il est donc nécessaire d'attirer et de retenir les talents internationaux tout en garantissant l'égalité des droits pour les travailleuses et travailleurs non ressortissant.e;s de l'Union européenne. Cela est essentiel pour prévenir l'exploitation de la main-d'œuvre et créer un environnement attractif pour les ressortissant.e.s de pays tiers, à tous les niveaux de salaire.

Les travailleuses et travailleurs des secteurs à bas et moyens niveaux de salaires sont souvent confrontés à des conditions précaires et risquent d'être exploités en raison de leur statut non-européen, car leur emploi est lié au bon vouloir des employeurs. En revanche, la migration de main-d'œuvre à de hauts niveaux de salaires se heurte à des obstacles bureaucratiques qui limitent sa mobilité au sein de l'UE et conduisent de nombreuses travailleuses qualifiées et nombreux travailleurs qualifiés à émigrer vers des destinations plus favorables, comme le Canada, les États-Unis et l'Australie.

La fragmentation des marchés du travail entre les États membres pose des problèmes de compétitivité. Un code européen des migrations, commun à tous les États membres, renforcerait la vitalité de nos sociétés et la croissance en gérant efficacement les migrations, en comblant les déficits de compétences, en encourageant l'innovation et en soutenant les industries critiques. Faciliter la mobilité des ressortissantes et ressortissants de pays tiers leur permettrait de relever les défis du marché du travail non seulement dans un pays donné, mais aussi dans l'ensemble de l'UE, ce qui bénéficierait à la fois à nos économies et à nos sociétés.

Volt ambitionne de créer un système efficace qui respecte les droits des travailleuses et travailleurs migrants, renforce leur attirance vers les marchés du travail de l'Union européenne, stimule la compétitivité et favorise la prospérité et la cohésion sociale. À cette fin, nous plaidons en faveur d'un cadre européen uniforme fondé sur des droits, notamment en découplant les permis de séjour des décisions des employeurs, en garantissant les droits au regroupement familial et en facilitant l'accès aux prestations sociales. Ces changements responsabiliseront les migrant.es et créeront un marché du travail juste et équitable.

Nous mettons également la priorité sur la mise en place de parcours sûrs et réguliers pour les travailleuses et travailleurs migrants afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et aux déficits de compétences, et de rendre le marché du travail européen plus dynamique et plus réactif.

Reconnaissant les avantages de la mobilité intra et inter-UE, nous souhaitons rationaliser les processus pour des marchés du travail plus efficaces et une meilleure intégration des migrant.es, ce qui favorisera la cohésion sociale. Cette approche renforcera l'attractivité globale de l'UE, la rendant plus compétitive pour la main-d'œuvre qualifiée tout en favorisant le développement et la prospérité de tous les États membres.

## 1. Migrations de la main d'œuvre à bas et moyens salaires

- Établir un code européen des migrations avec de nouvelles voies juridiques pour tous les niveaux de salaire et de compétences, afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans notre société vieillissante.
- Attirer les talents internationaux grâce à un programme « Réussissez en Europe » afin de faire coïncider les postes vacants des employeurs européens avec des talents internationaux, et ce pour tous les niveaux de salaire et de compétences et de tous les pays d'origine.
- Créer une plateforme européenne de mise en commun et d'appariement pour la main-d'œuvre migrante, qui répondrait aux pénuries et aux inadéquations de compétences sur le marché du travail de l'UE et qui faciliterait la reconnaissance des qualifications et des compétences étrangères, au niveau européen.
- Veiller à ce que la reconnaissance des qualifications et des compétences acquises hors de l'UE soit facilitée, dans l'intérêt d'une meilleure reconnaissance mutuelle au niveau de l'UE, ce qui ouvrira de nouvelles opportunités pour les étudiantes, les étudiants, les chercheuses et chercheurs et les autres professionnel.les.
- Accélérer les procédures de délivrance de visa pour qu'elles durent au maximum trois mois.
- Créer des voies d'accès régulières et sûres pour répondre à la demande actuelle non satisfaite dans les secteurs à bas et moyens salaires. Il s'agira notamment de nouveaux canaux tels que les visas pour demandeuses et demandeurs d'emploi et les visas de formation professionnelle, les visas de recherche d'emploi et les programmes de mobilité des jeunes, qui seront accessibles à toutes les travailleuses et tous les travailleurs migrants.
- Accorder aux titulaires de visas la liberté de circuler dans l'UE afin d'unifier le marché du travail européen pour les ressortissant.es de pays tiers. Harmoniser le droit à la mobilité intra-européenne via différentes directives.
- Permettre les demandes de permis de séjour à l'intérieur de l'UE pour tous les migrant.es, indépendamment de leur statut ou de l'absence de statut de résident.e.
- Accorder et renforcer les droits au regroupement familial pour toutes les personnes travailleuses migrantes, en améliorant la mise en œuvre de la directive sur le regroupement familial.
- Renforcer l'accès aux droits sociaux, y compris le droit aux soins de santé, à la sécurité sociale et au logement, à la justice et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

- Ajouter l'anglais comme une des langues officielles. Les travailleuses et travailleurs migrant.es, qu'elles ou ils soient ressortissant.es européen.nes ou venu.es de l'extérieur de l'UE, devraient avoir accès à des services linguistiques lorsqu'elles ou ils sont en contact avec l'administration publique, afin que la langue locale des États membres ne devienne pas un obstacle. Cela pourrait être optimisé grâce à des plateformes numériques centralisées. Par exemple, cela facilitera l'accès à la sécurité sociale ou aux allocations-chômage.
- Protéger la main d'oeuvre migrante de l'exploitation par le travail en dissociant les permis de séjour des décisions des employeurs et en augmentant la durée autorisée des séjours, afin de protéger en particulier les travailleuses et travailleurs saisonniers et temporaires, de façon à ce que la perte d'un emploi n'entraîne pas automatiquement la perte du statut de résident.e.
- Adopter les lignes directrices de la Commission pour inciter les victimes de l'exploitation par le travail à signaler leur expérience à une autorité de contrôle, sans risquer d'être expulsées.
- Mettre l'accent sur l'établissement d'un « pare-feu » entre les juridictions du travail et la mise en oeuvre des règles relatives à l'immigration, ce qui permettra aux travailleuses migrantes et aux travailleurs migrants de déposer une plainte contre des employeurs abusifs sans craindre de perdre leur statut de résident.es ou, dans le cas des sans-papiers, d'être détenu.es et expulsé.es. L'Autorité européenne du travail peut jouer un rôle important dans la coordination de ce processus.
- Appliquer des sanctions européennes strictes et lourdes aux États membres qui connaissent des situations récurrentes d'exploitation de main-d'oeuvre migrante.

## 2. Migration de travailleuses et travailleurs hautement qualifié.es

- Adopter une approche ouverte et dynamique envers l'immigration, en particulier pour les personnes hautement qualifiées originaires de pays tiers, afin de relever les défis inédits auxquels le XXI<sup>e</sup> siècle nous confronte, qu'il s'agisse des tensions et concurrences géopolitiques, de la crise climatique ou des inégalités croissantes.
- Élaborer un nouveau cadre pour attirer les talents contribuant à l'innovation, à la croissance et à la compétitivité, et garantir des conditions équitables et transparentes pour toutes les personnes, quelles que soient leurs origines.
- Favoriser la cohésion sociale et l'intégration en promouvant la diversité culturelle, le respect mutuel et la participation citoyenne.
- Lancer un système de « Carte bleue européenne » afin de simplifier et harmoniser les critères et procédures d'admission des travailleuses et des travailleurs hautement qualifié.es :

- Candidature : exempte de lourdeurs administratives, procédure accélérée, simplifiée, en ligne, à des guichets uniques dans toute l'UE (traitement en 14 jours maximum).
- Renouvellement : procédure simplifiée de renouvellement en ligne, avec une période de validité plus longue.
- Mobilité : programme de mobilité unique et flexible à l'échelle de l'UE pour les migrant.es hautement qualifié.e.s souhaitant occuper un emploi dans un autre pays de l'UE, afin de retenir les personnes hautement qualifiées dans l'UE.
- Naturalisation : processus gratuit, simple et rapide de naturalisation pour les personnes ayant passé trois ans dans l'Union européenne en contribuant à son économie (2 mois de traitement maximum).
- Lancer un « Pool de talents de l'UE » pour mettre en relation les personnes hautement qualifiées avec les employeurs de l'UE, sur la base d'une plateforme en ligne permettant aux travailleuses et aux travailleurs d'enregistrer leur profil, leurs compétences, leurs qualifications et leurs préférences, et permettant aux employeurs de proposer des emplois aux candidat.es adéquat.es.
- Lancer un cadre européen de reconnaissance des compétences pour faciliter la reconnaissance des qualifications et des compétences étrangères dans l'ensemble de l'UE, en fournissant des normes, des lignes directrices et des outils communs d'évaluation et de validation des compétences acquises en dehors de l'UE.
- Lancer une stratégie d'intégration européenne pour soutenir l'inclusion sociale des travailleuses et des travailleurs hautement qualifié.es et de leurs familles via des cours de langue, des programmes d'orientation culturelle, des programmes de mentorat et des initiatives citoyennes, et encourager le dialogue et la coopération entre les migrant.es et les communautés d'accueil.

### 3. Immigration clandestine

- Veiller à ce que l'UE offre des services essentiels de protection et de soutien aux personnes dépourvues de statut légal afin de réduire l'exploitation et de favoriser la cohésion sociale en facilitant leur traitement équitable et leurs possibilités d'intégration.
- Mettre en œuvre un système administratif cohérent et régi par des conditions claires, qui permette de passer d'une situation clandestine au statut de migrant.e économique, sans préjuger d'une éventuelle décision de reconnaissance du statut de réfugié.e.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

Conformément à l'article 79 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), l'Union européenne peut adopter des mesures relatives aux conditions d'entrée et de séjour, ainsi qu'à la définition des droits des ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'UE. En outre, l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne énonce le droit à la non-discrimination.

Volt exige que le nouveau Pacte sur les migrations et l'asile poursuive la mise en œuvre du renforcement de la sécurité et de la légalité des migrations, l'égalité des droits pour les travailleurs extracommunautaires et les approches en faveur de la régularisation des sans-papiers. Pour renforcer la législation existante dans le domaine de l'intégration des ressortissants de pays tiers, et les droits des migrants et de leurs familles, ainsi que faciliter les voies légales d'accès à l'UE, Volt souhaite établir un Code européen des . Il comprendra notamment la création d'un Pool de talents pour répondre aux besoins en main-d'œuvre des États membres de l'UE et faciliter leur satisfaction, quels que soient les niveaux de salaires et de qualification, pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre dans une société vieillissante. Volt veut accorder et renforcer le droit au regroupement familial pour tous les travailleurs migrants, en améliorant la mise en œuvre de la directive 2003/86/CE sur le regroupement familial. En outre, une directive modernisée sur le permis unique 2022/0131(COD) renforcera le droit de travailler et de rester dans l'UE ainsi que le droit à l'égalité de traitement, en particulier pour les travailleurs à bas et moyens salaires. Volt soutient la révision de la directive sur les résidents de longue durée 2003/109/CE, afin de permettre aux ressortissants de pays tiers de demander la citoyenneté après 3 ans de séjour légal dans l'Union, et ce dans tous les États membres. En outre, Volt souhaite étendre les nouveaux droits prévus par la directive BlueCard révisée, en exemptant un plus grand nombre de professions de l'obligation d'avoir un diplôme universitaire.

## Chapitre 7 – Réforme de l'UE

Une Union européenne pleinement intégrée reste un projet inachevé. Une « Union toujours plus resserrée entre les peuples de l'Europe » ne peut être réalisée si nous ne prenons pas des mesures ambitieuses en vue d'une Union européenne fédérale.

Cette Union est toujours aussi fondamentale que lors de sa création au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elle devient de plus en plus une nécessité géopolitique. Des questions telles que le changement climatique, les migrations, la concurrence économique mondiale et le mépris de l'ordre international ne peuvent être abordées par de petits acteurs, et exigent une action unifiée. Au sein de l'UE, le système actuel permet à un seul État membre de bloquer une législation stratégique, des paquets de sanctions ou des accords commerciaux qui peuvent être d'une importance fondamentale pour des millions de citoyennes européennes et citoyens européens. Pour apporter des avantages tangibles et mieux servir ses citoyennes et citoyens, l'UE doit se réformer.

Le chapitre « Réforme de l'UE » vise à renforcer la capacité d'action collective de l'UE, en veillant à ce que les États membres collaborent efficacement pour relever des défis communs. Le renforcement de la légitimité démocratique de l'UE est essentiel à cet égard. Le cadre institutionnel actuel privilégie les intérêts des États membres par rapport à ceux des citoyennes et citoyens, créant des processus décisionnels inefficaces et fortement influencés par les intérêts nationaux, ce qui limite la capacité de l'UE à agir rapidement et avec ambition dans l'intérêt des peuples.

Avec l'élargissement de l'UE qui se profile à l'horizon, les anciennes méthodes de prise de décision doivent également être réformées pour refléter la myriade de défis interconnectés auxquels nous sommes confrontés. L'arrivée de nouvelles voix au Conseil après l'élargissement intensifiera les débats et risque de provoquer des blocages récurrents. Dans le même temps, le Parlement européen, seule institution de l'UE élue au suffrage universel direct, n'est toujours pas en mesure de proposer une législation et doit attendre que les autres institutions agissent.

La mise en place d'une Constitution européenne et d'un gouvernement européen élu favorisera la transparence et placera les citoyennes et les citoyens ainsi que la légitimité démocratique au cœur de la démocratie européenne. Comblé le fossé entre les institutions et les citoyennes et citoyens renforcera la confiance dans l'Union, en créant une véritable démocratie représentative européenne, évitant de graves désillusions face au système politique, et en offrant à l'UE la capacité de répondre efficacement aux défis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La création d'une véritable union fiscale et monétaire permettra de mettre en place un système cohérent, unifié et transparent qui renforcera la capacité de l'UE à faire face aux chocs économiques de manière efficace.

### 1. Une Europe fédérale

- Lancer une Convention européenne pour réformer les traités européens au cours de la nouvelle législature :

- Engager des débats citoyens pour définir et façonner les valeurs, les compétences, les finances et la structure institutionnelle d'une Europe fédérale, en s'appuyant sur la proposition du Parlement européen de réforme de l'UE.
- Ouvrir la voie vers une Déclaration fédérale européenne et la base légitime d'une Convention constitutionnelle pour rédiger une Constitution européenne, qui établira une Europe fédérale basée sur la légitimité démocratique et la responsabilité pour ses actions.

## 2. Un gouvernement européen

- Réformer la Commission européenne pour en faire un véritable gouvernement européen :
  - Élire un Premier ministre de l'UE parmi les membres du Parlement européen, à la place du président de la Commission européenne.
  - Accorder au Premier ministre la direction d'un Conseil des Ministres, dont le nombre n'est pas déterminé par le nombre d'États membres, mais par les besoins du gouvernement de l'UE et de ses citoyennes et citoyens. Il devrait y avoir au maximum un ministre par État membre.
  - Permettre au Premier ministre de proposer sa propre équipe ministérielle, les ministres étant approuvés par le Parlement européen. Chaque ministre sera à la tête d'un ministère qui remplacera le système actuel des directions générales de la Commission européenne.
  - Permettre à tout moment la révocation de tout ministre ou du gouvernement européen dans son ensemble par un vote de défiance du Parlement européen, le rendant ainsi responsable devant les citoyennes et citoyens européens.
  - Rendre ce pouvoir exécutif responsable devant les électeurs, en fonction de la confiance accordée ou non par le Parlement européen et le futur Sénat européen.

## 3. Initiative législative pour le Parlement européen

- Le rôle du Parlement européen doit passer de la simple co-décision sur les lois à un rôle d'initiative de nouvelles législations – un pouvoir qui serait partagé avec le futur Sénat, les citoyennes et les citoyens de l'UE via l'initiative citoyenne européenne (ICE) et le gouvernement européen.
- Les nouvelles lois pourront être proposées par un groupe politique ou par un nombre de députés individuels équivalent au nombre nécessaire pour former un groupe politique.

- Le gouvernement de l'UE sera consulté et pourra proposer des amendements, mais le pouvoir de vote appartiendra aux co-législateurs : le Parlement européen et le Sénat européen.

## 4. Un Sénat européen

- Mettre en place un Sénat européen :
  - Transformer le Conseil de l'Union européenne en Sénat européen, qui serait la deuxième chambre législative de l'UE. Abolir le Conseil européen.
  - Concevoir le Sénat européen de manière à ce qu'il représente les États membres, des membres désignés par les parlements nationaux. Cette chambre compterait un nombre égal de sénateurs par État membre, ce qui garantirait que tous les États aient une voix égale dans le processus législatif.
  - En attendant, il conviendra de garantir la possibilité de prendre des décisions par le biais du vote à la majorité qualifiée (VMQ) plutôt qu'à l'unanimité. Ceci est particulièrement important pour les sujets qui relèvent actuellement de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), par exemple les sanctions, mais aussi l'élargissement ou la fiscalité. Pour certaines décisions, telles que la modification des traités, les déploiements militaires ou l'élargissement de l'UE, une forme de vote à la majorité qualifiée renforcée s'appliquera.

## 5. Cour constitutionnelle et Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)

- Transformer la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en une Cour constitutionnelle afin de consolider les fondements juridiques et démocratiques de l'Union européenne, en contribuant à une interprétation uniforme des lois européennes et en affirmant la primauté du droit de l'Union européenne. Approfondir la participation démocratique en donnant aux citoyennes, aux citoyens et aux États membres une plate-forme structurée pour contester et examiner la constitutionnalité des décisions de l'UE et leur conformité aux droits fondamentaux.
- Rendre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme universels afin d'uniformiser les normes en matière de droits humains dans l'ensemble de l'Union, d'encourager le respect proactif de ces normes et de rationaliser les processus de mise en œuvre de ces droits.

## 6. Union fiscale et monétaire

- Réformer l'architecture fiscale de l'Union européenne en triplant le budget de l'UE afin de réaliser des investissements, de remédier aux déséquilibres sociaux et de se prémunir contre les ralentissements économiques.
- Permettre à une Europe démocratique de prélever ses impôts, en particulier sur la consommation non durable et les trop grandes et inégales richesses, pour financer son budget, en s'appuyant sur des règles budgétaires claires et contraignantes pour les États membres et sur une plus grande flexibilité que dans les critères actuels de Maastricht.
- Promouvoir l'émission de titres de créance par l'UE afin d'encourager les investissements dans des projets de développement économique répondant aux besoins communs de l'Europe. La création d'une telle dette européenne préservera la stabilité financière dans un marché financier intégré. Dans le même temps, la nouvelle union fiscale et monétaire devrait fournir des outils institutionnalisés plus efficaces pour garantir que les États membres maintiennent un budget équilibré en termes structurels.
- Créer des instruments budgétaires permettant d'augmenter de façon automatique les dépenses en période de ralentissement économique et une plus grande flexibilité budgétaire en cas de récession imminente, afin de faire face aux ralentissements macroéconomiques cycliques.
- Encourager les autres États membres ne l'ayant pas encore fait à adopter l'Euro, afin de favoriser la cohésion économique et la stabilité.
- Créer un double mandat pour la Banque centrale européenne (BCE), garantissant à la fois la stabilité des prix et l'emploi, et s'engager en faveur d'une Europe prospère grâce à la prudence financière et à la croissance inclusive.
- Établir un ministère des finances de l'UE pour agir en tant que régulateur, en déterminant et en harmonisant des normes relatives aux administrations fiscales nationales.

## 7. Faire appliquer la réglementation

- Établir des autorités indépendantes au niveau européen soutenant l'interprétation des concepts fondamentaux et l'application harmonieuse du corpus normatif de l'UE, qui se développerait de manière cohérente, dans les différentes juridictions de l'UE:
  - Travailler en collaboration avec des représentant.es des États membres, des chercheur.se.s et de la société civile. Ils ne recevront d'instructions de personne.

- Émettre des orientations et des décisions contraignantes sur l'application du cadre juridique horizontal et sur toute proposition législative (verticale) qui en découle.
- Superviser l'application et la mise en œuvre transfrontalière de la réglementation, adopter des avis pour assurer la cohérence de l'application de cette réglementation par les autorités nationales de surveillance et agir en tant qu'organe de résolution des litiges.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

Pour renforcer la capacité d'action collective de l'UE, Volt propose de mettre en place une Convention européenne sur une Europe fédérale. Cette Convention transformerait les deux traités européens en une Constitution européenne et moderniserait le cadre législatif en réformant le rôle des institutions européennes. Le Conseil de l'Union européenne devrait être transformé en Sénat européen, servant de deuxième chambre de l'UE, ce qui nécessitera une modification des dispositions du Traité sur l'Union européenne (TUE, article 15) concernant la procédure de création. En outre, les pouvoirs législatifs du Parlement européen doivent être étendus en accordant à ce dernier une compétence d'initiative législative. Cela nécessite une modification de l'article 17 du TUE qui, à l'heure actuelle, n'autorise que la Commission européenne à prendre ce type d'initiative, sauf indication contraire dans les traités.

Volt s'efforce de rendre le processus décisionnel de l'UE plus efficace en renforçant le vote à la majorité qualifiée au lieu du vote à l'unanimité pour les décisions du Conseil, en vertu de l'article 7 du TUE. En outre, en supprimant le droit de veto des États membres sur les décisions du Conseil, Volt souhaite renforcer les valeurs et principes fondateurs de l'Union énoncés à l'article 2 du TUE, tels que la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme. En ce qui concerne le système judiciaire de l'Union, Volt plaide pour l'application de l'article 6 du TUE afin que les arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme deviennent contraignants pour l'UE et, par conséquent, pour les États membres. Ceci est essentiel pour une protection uniforme des normes relatives aux droits humains à travers l'Union. En outre, pour parvenir à un véritable système fiscal unifié, des impôts européens doivent être prélevés. La compétence de lever des impôts directs nécessite une nouvelle législation primaire et secondaire de l'UE pour étendre au niveau supranational et compléter les normes existantes en matière de fiscalité. Pour exploiter le potentiel des impôts indirects, tels que la taxe numérique ou la taxe carbone, un nouveau protocole peut être établi sur la base du consentement des États membres. La mise en œuvre de règles budgétaires contraignantes permettant de maîtriser la dette nationale nécessite, entre autres, une réforme de l'article 121 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

## Chapitre 8 – Démocratie européenne

La création d'une Union plus démocratique est la voie vers une Union européenne plus juste et plus équitable, et une nécessité pour relever les défis d'aujourd'hui. Le système actuel, qui donne la priorité aux intérêts nationaux plutôt qu'à celui des 500 millions de citoyennes et citoyens européens, crée des problèmes fondamentaux et creuse un fossé de plus en plus profond entre les Européennes et Européens et les institutions qui les gouvernent. Le décalage qui en résulte engendre un déficit démocratique qui érode la confiance du public dans le projet européen.

Ce mécontentement politique est exacerbé par le manque de transparence qui entoure le processus décisionnel de l'UE. Le Conseil européen est devenu l'un des organes politiques les plus puissants et demeure pourtant le plus opaque, concluant sans contrôle extérieur des accords en coulisses qui scellent le destin de millions de personnes en Europe. Cette opacité a contribué à une désillusion croissante parmi les citoyennes et les citoyens, qui se sentent déconnectés des processus qui façonnent leur vie.

Le chapitre Démocratie européenne cherche à créer un lien clair entre les citoyens et citoyennes européens et les processus décisionnels européens, en rectifiant les déficiences systémiques et en comblant le fossé entre les citoyennes et citoyens et leurs institutions. Elles, ils comprendront et pourront influencer les décisions qui façonnent leur vie. La transparence des processus de l'UE contraindra les institutions européennes à rendre des comptes en établissant des lignes de responsabilité claires en leur sein et favorisera la participation des citoyennes et citoyens au processus décisionnel.

Le présent chapitre envisage une Europe dans laquelle les intérêts et les voix des citoyennes et citoyens occupent le devant de la scène, transcendant les contraintes de la politique nationale. En repensant les systèmes électoraux et parlementaires, il cherche à créer une démocratie européenne qui soit véritablement représentative, responsable et sensible aux besoins de toutes les Européennes et de tous les Européens.

Cela implique en outre l'émergence d'un paysage médiatique européen solide qui favorise la transparence et l'information des citoyennes et des citoyens. Ce chapitre promeut donc l'indépendance, la diversité et l'intégrité des médias et prend des mesures pour lutter contre la désinformation rampante à l'ère du numérique.

## 1. Partis politiques européens

- Réformer la structure actuelle des partis politiques de l'Union européenne (PPUE), actuellement composés de partis nationaux aux intérêts et priorités souvent contradictoires, axés sur la représentation d'intérêts nationaux ou régionaux plutôt que sur les intérêts des citoyens et citoyennes européens.
- Créer des partis politiques paneuropéens à part entière qui défendent l'intérêt général de toutes les citoyennes et tous les citoyens.
- Réformer le règlement sur les partis politiques européens en faisant de l'adhésion individuelle des citoyennes et citoyens une norme, contrairement au modèle actuel où les partis européens sont des alliances de partis nationaux.
- Permettre un lien plus fort et plus cohérent entre les partis européens et leurs branches nationales, régionales et locales, pour qu'ils opèrent dans toute l'UE sous un seul et même nom.

## 2. Systèmes de vote harmonisés pour les élections européennes

- Rendre le vote et l'élection aussi accessibles que possible et européeniser les élections européennes, afin que les député.es européen.ne.s soient réellement responsables devant les citoyennes et citoyens.
- Réformer et harmoniser le système électoral de l'Union européenne en fixant l'âge légal du droit de vote à 16 ans et l'âge minimum pour se porter candidat.e à 18 ans, en proposant une date unique de scrutin à l'échelle de l'UE et en établissant des règles de campagne et mécanismes de vote communs.
- Prendre des mesures progressives pour faire de l'UE une circonscription électorale unique dans laquelle les électrices et les électeurs choisiront des représentantes et représentants sur des listes transnationales. Permettre aux électrices et électeurs de voter deux fois, l'une pour élire un ou une député.e européen.ne issu.e d'une circonscription nationale unique, et l'autre pour élire un ou une député.e européen.ne issu d'une liste européenne. Faire en sorte que le nombre de député.es européen.ne.s élu.e.s sur chaque liste soit aussi proche que possible de la proportion de votes obtenus. Cela exclut l'utilisation de tout seuil artificiel d'éligibilité.
- Faire en sorte que les listes des partis alternent les sexes dans leur classement afin de promouvoir l'égalité des genres dans la représentation politique. Fixer des objectifs de représentation supplémentaires pour les autres minorités afin de garantir une composition parlementaire plurielle et représentative.

- Mettre en place des initiatives de sensibilisation à l'attention des électrices et électeurs afin de s'assurer qu'ils sont bien informé.es du processus électoral, de leurs droits et de leurs responsabilités. Mettre en place des systèmes capables d'aider chacune et chacun, y compris les personnes handicapées, à participer au processus démocratique.

### 3. Droits de vote dans le pays de résidence

- Accorder le plein droit de vote (suffrage universel) aux citoyennes et citoyens mobiles de l'UE, c'est-à-dire à celles et à ceux ne résidant pas dans leur pays de nationalité. Conformément au principe « Pas de taxation sans représentation », attribuer une cinquième liberté au marché unique européen : le droit de choisir de voter à toutes les élections dans son pays de résidence.
- Étendre aux élections régionales, nationales et présidentielles les droits de vote accordés par le traité de Maastricht aux citoyens et citoyennes européen.nes mobiles lors des élections municipales et européennes, en vigueur depuis 1992.
- Assurer l'octroi conditionnel du droit de vote intégral après 24 mois de résidence continue, introduit en vertu d'un principe de réciprocité, par les États membres volontaires et prêts à passer du vote en fonction de la citoyenneté au vote en fonction de la résidence.
- Veiller à ce que les votes des 15 millions de citoyennes et citoyens qui vivent aujourd'hui dans un autre État membre de l'UE que celui de leur pays d'origine ne soient pas perdus. Le fait de ne pas avoir le droit de vote à la fois dans le pays de résidence et dans le pays d'origine signifierait que plus l'Europe est intégrée, plus les élections sont teintées de nationalisme.

### 4. Participation des citoyennes et des citoyens à l'élaboration des politiques européennes

- Créer une Assemblée permanente citoyenne européenne, composée de citoyennes et de citoyens tiré.es au sort, avec un renouvellement régulier de ses membres. L'Assemblée initierait des dialogues transnationaux sur un large éventail de questions, en établissant des ordres du jour et en fournissant un retour d'information sur les propositions législatives en discussion. Les recommandations qui en résulteraient devraient être prises en compte lors des discussions politiques concernées.
- Faire de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe un événement récurrent, en renforçant son rôle dans l'élaboration de notre avenir et de celui des générations futures.
- Réformer le mécanisme d'Initiative citoyenne européenne (ICE), qui permet aux citoyennes et aux citoyens de proposer des politiques publiques, en abaissant le

nombre de signatures requises d'un million à cinq cent mille et en améliorant le système de collecte des signatures en ligne. Toutes les ICE qui dépassent ce seuil devront faire l'objet d'une délibération au Parlement.

- Faire de la durabilité une valeur fondamentale européenne, qui s'ajouterait aux principes préexistants qui incluent la protection de la démocratie, la justice, l'État de droit, le respect de la dignité humaine, les droits de l'Homme et l'égalité.

## 5. Lutter contre le recul démocratique

- Accélérer les procédures d'infraction applicables aux situations présentant une menace immédiate pour les valeurs démocratiques, les droits de l'Homme ou l'État de droit, en veillant à ce que l'UE puisse mettre rapidement un terme aux violations du droit européen grâce à des mécanismes solides visant à protéger nos valeurs fondamentales.
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce qui déclenchent des mesures préventives pour remédier à la situation avant qu'elle ne s'aggrave.
- Traiter les menaces qui pèsent sur l'ensemble de la société, telles que les menaces hybrides (par exemple, la désinformation), dans un cadre stratégique unifié de dissuasion (Chapitre 2, proposition 7).

## 6. Lutte contre la corruption

- Renforcer les instruments et mécanismes existants de lutte contre la corruption, tels que l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et le Parquet européen (BPGE). La corruption est un phénomène nuisible qui engendre la méfiance des citoyennes et des citoyens et qu'il faut déraciner.
- Favoriser la transparence en fournissant des rapports détaillés et compréhensibles sur l'affectation et l'utilisation des fonds alloués aux élu.es européennes et élus européens et en soutenant la divulgation des revenus et du patrimoine de toutes et tous les élu.es de l'UE.
- Créer un [Organe européen chargé des questions d'éthique](#) plus ambitieux, chargé d'enquêter et de statuer sur les cas de manquement à l'éthique, de conflit d'intérêts et de violation d'intégrité au sein des institutions européennes.

## 7. Réglementation des activités de lobbying

- Augmenter de 6 à 12 mois le « délai de réflexion » imparti entre la fin du travail pour les institutions européennes et l'entrée dans le secteur privé, afin de mettre fin au phénomène de « porte tournante » qui permet aux lobbyistes des entreprises d'avoir un accès direct et non contrôlé aux organes politiques de l'UE.

- Rendre obligatoire le registre de transparence de l'UE et introduire un code de conduite juridiquement contraignant, en s'appuyant sur la réponse actuelle au Qatargate.
- Favoriser la transparence en veillant à ce que les parlementaires et les fonctionnaires européen.nes publient leur patrimoine et en obligeant les lobbyistes à enregistrer leurs réunions avec les fonctionnaires de l'UE sur une plateforme centralisée et accessible au public.

## 8. Sécurité et protection des journalistes

- Adopter des lois anti-SLAPP (Strategic Lawsuit Against Public Participation, Action stratégique contre la participation aux affaires publiques en français) rigoureuses afin de dissuader les personnes ou entités puissantes d'engager des poursuites sans fondement contre des journalistes, dans le seul but de les réduire au silence ou à la faillite, et ce afin de protéger les journalistes et leur rôle dans la responsabilisation du pouvoir.
- Mettre en place des mécanismes de réaction rapide au niveau européen afin de fournir une assistance immédiate aux journalistes menacé.es ou victimes de violences, y compris une aide juridique, des réinstallations temporaires et des placements.
- Renforcer et étendre les protections pour les lanceur.se.s d'alerte, qui travaillent souvent avec des journalistes pour dénoncer des actes répréhensibles.

## 9. Agences européennes de radiodiffusion

- Soutenir la création d'un réseau solide d'agences de radiodiffusion publiques européennes, en s'appuyant sur l'expérience de sociétés telles que l'UER, ARTE et 3sat, qui fonctionneront comme des forums permettant à tous les radiodiffuseurs publics de partager des informations et des bonnes pratiques, tout en facilitant l'échange de contenus nationaux. Ainsi, l'information ne sera pas limitée à des régions ou des domaines spécifiques.
- Offrir un soutien financier pour encourager les agences européennes de radiodiffusion à fournir des contenus traduits des services nationaux et ce sur plusieurs canaux, y compris la radio, la télévision et l'Internet. Cette mesure permettra également de mieux rendre compte des questions et discussions importantes au niveau européen.
- Créer un Netflix européen, diffusant combinant l'accès à tous les contenus médiatiques produits avec de l'argent public dans l'ensemble de l'Union. Créer un programme de télévision sous les auspices de ce diffuseur. Abolir le géoblocage.

## 10. Transparence, responsabilité et prise de décision éclairée

- Garantir un accès plus large aux données publiques qui englobe les statistiques, la recherche, les données géospatiales et tous les autres types de données publiques, ainsi que les informations relatives à la prise de décision gouvernementale à tous les niveaux de gouvernement au sein de l'UE, telles que les registres de vote, les débats, les informations financières et les notes d'aide à la prise de décision, à moins qu'une dérogation pour des raisons de sécurité ou de confidentialité ne soit nécessaire.
- Intégrer et étendre les tableaux de bord de données ouvertes et les plateformes d'information publique existantes afin de prendre en compte le point de vue des citoyennes et des citoyens, en fournissant des outils accessibles et optimisés pour leur expérience d'utilisatrice ou d'utilisateur.
- Harmoniser la législation afin que les registres du commerce des États membres publient gratuitement des rapports annuels sur les entreprises privées.

## 11. Logiciels libres

- Publier les composants logiciels financés par des ressources publiques sous une licence de Free/Libre Open Source Software (FLOSS) afin de garantir la transparence et de permettre l'utilisation et l'adaptation du logiciel et de son code source par le grand public, à des fins privées et commerciales.
- Ouvrir la voie à des initiatives analogues à l'Open Technology Fund, à l'Open Collective ou au Sovereign Tech Fund, qui contribuent à générer des financements pour les technologies numériques ouvertes, telles que les logiciels libres largement utilisés, qui constituent un élément essentiel des produits et services logiciels que de nombreux Européennes et Européens utilisent.
- Cultiver un écosystème financièrement durable qui réduise notre dépendance à des efforts volontaires précaires pour les bibliothèques de logiciels et infrastructures logicielles clés, utilisées à la fois par les secteurs public et privé.
- Considérer les solutions libres comme un facteur décisif, au même titre que l'accessibilité, la fonctionnalité et la facilité d'utilisation, lors de l'examen des produits logiciels destinés aux services et opérations publics. Dans les cas où de nouveaux composants logiciels sont développés à l'aide de fonds publics, le logiciel doit être publié sous une licence FLOSS.
- Faire peser la responsabilité des composants logiciels libres sur celles et ceux qui déploient commercialement le logiciel (par exemple les intégrateurs) et exiger des parties prenantes qui bénéficient le plus de ce déploiement qu'elles

garantissent la conformité CE du logiciel – à l'exclusion des consommateurs finaux.

## 12. Renforcer les Eurorégions

- Renforcer les Eurorégions dans l'ensemble de l'UE :
  - Reconnaître que les coopérations transfrontalières présentent une grande variété dans leur fonctionnement et sont essentielles pour façonner une Europe véritablement fédérale. Environ 30 % de la population de l'UE vit dans l'une des 152 Eurorégions actives.
  - Accorder une attention particulière au rapprochement des Eurorégions avec les gouvernements nationaux et régionaux. L'organisation actuelle des Eurorégions montre une différenciation dans les objectifs qu'elles cherchent à atteindre et dans les thèmes sur lesquels elles travaillent, dans leur statut juridique et leur financement.
  - Développer des politiques publiques qui rendront plus transparente l'organisation du financement de ces régions. Permettre aux citoyennes et aux citoyens de participer activement au processus de prise de décision concernant les Eurorégions. Promouvoir une approche politique cohérente dans l'ensemble de l'UE.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

Le présent chapitre comprend douze propositions politiques « Moonshot » qui renforcent les règles démocratiques pour les partis politiques européens, les réglementations sur le lobbying, la promotion de la participation des citoyennes et des citoyens dans les processus d'élaboration des politiques publiques, la lutte contre la corruption et la prévention d'un recul démocratique dans les États membres, l'accroissement de la protection des journalistes et la lutte contre la désinformation et le partage illégal de données.

Les politiques proposées nécessitent l'adaptation de la législation primaire de l'Union européenne. En se basant sur une modification de l'article 11 du Traité sur l'Union européenne (TUE), Volt souhaite encourager et faciliter la participation citoyenne en réformant l'initiative citoyenne européenne (ICE). De plus, la procédure de l'article 7 du TUE, qui permet au Conseil de suspendre certains droits, y compris les droits de vote, d'un État membre en cas de violation des valeurs de l'UE, constitue une partie essentielle du présent chapitre. C'est pourquoi, en cas de violations graves et persistantes, une procédure d'infraction accélérée à l'encontre de l'État membre en question est nécessaire, sur la base d'un renforcement de la disposition en question. Le règlement intérieur actuel du Parlement européen (chapitre 4, titre I) doit être modifié afin d'établir des règles claires en matière de financement des campagnes, d'adhésion individuelle et de financement conjoint. En outre, un code de conduite juridiquement contraignant devrait être introduit pour les décideurs et les décideuses politiques européennes afin d'accroître la transparence des actions prises par ces mêmes personnes, et du raisonnement qui les sous-tend. Il est également nécessaire d'affiner les règles existantes régissant le lobbying dans le règlement intérieur du Parlement européen (2019), telles que les articles 11 et 35. Pour lutter efficacement contre la corruption, le règlement n° 883/2013 sur l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) doit être modifié afin de conférer davantage de pouvoirs d'enquête et d'exécution à l'institution. En outre, la proposition de la Commission relative à un organe d'éthique de l'UE doit être concrétisée en modifiant l'article 13 du TUE afin d'y inclure cette institution. En outre, une Union plus démocratique et plus transparente exige également une meilleure protection des journalistes, ce qui peut être réalisé par l'adoption de la proposition de directive visant à lutter contre les procédures-baillon abusives désignées sous l'acronyme « SLAPP ». En outre, la directive (UE) 2019/1937 sur les lanceurs d'alerte doit être modifiée afin de mieux les protéger quand elles/ils collaborent avec des journalistes pour dénoncer des actes répréhensibles.

### Organe européen chargé des questions d'éthique

- La Commission européenne a présenté une proposition de création d'un organe interinstitutionnel d'éthique, mais cette proposition manque d'ambition. Plutôt que d'être composé essentiellement de représentants des différentes institutions de l'UE, cet organe devrait être présidé par des expertes et experts indépendantes.

- En plus de fournir des recommandations d'orientation, cet organe devrait être doté de pouvoirs d'enquête et de sanction dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence.
- Pour simplifier les règles éthiques, l'organe chargé des questions d'éthique devrait remplacer les autres organes existants de l'UE, créant ainsi une autorité explicite pour les questions éthiques.

### **Corruption**

- Pour traiter les questions d'irrégularités financières, confier à l'OLAF des pouvoirs d'enquête renforcés dans ce domaine.

### **Réglementation en matière de lobbying**

- Affiner les règles existantes en matière de lobbying énoncées dans le règlement intérieur du Parlement européen et renforcer les critères du registre de transparence.
- Introduire des mesures qui dissuadent les accès non contrôlés, rendre plus strictes les procédures d'enregistrement et établir des cadres juridiques solides pour garantir des conduites éthiques.

### **Protection des journalistes**

- Examiner la proposition de directive sur les poursuites-bâillons (SLAPP) visant à lutter contre les poursuites abusives à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme, et s'assurer qu'elle contient des garanties suffisantes pour protéger les personnes et les organisations qui défendent les droits fondamentaux, notamment les droits environnementaux et climatiques, les droits des femmes, les droits des LGBTIQ, les droits des personnes handicapées, les droits des groupes raciaux ou ethniques minoritaires, les droits du travail et les libertés religieuses.
- La directive devrait couvrir toutes les personnes impliquées dans la participation publique et dans des questions d'intérêt public. Volt travaille activement au niveau européen pour renforcer ces règles et étudiera l'introduction d'autres mesures visant à sauvegarder l'indépendance des médias au niveau européen.

### **Agence européenne de radiodiffusion**

- Pour servir les objectifs des articles 165 (éducation) et 167 (culture) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et dans le cadre du programme Europe créative, l'UE doit adopter des mesures incitatives pour faciliter les échanges d'informations entre les agences de presse et les médias nationaux, notamment par la traduction des contenus nationaux et la mise en place d'une plateforme européenne de radiodiffusion.

- La plateforme accordera une attention particulière à l'amélioration de la connaissance de la culture, de l'histoire et de la diversité européennes, et servira de plateforme pour la création et l'échange artistiques et littéraires.

## Chapitre 9 – Transition climatique

Le danger et la menace que représente le changement climatique sont indéniables. Il existe des preuves irréfutables que le changement climatique d'origine humaine entraîne une déstabilisation des schémas météorologiques et l'effondrement des écosystèmes. Le coût humain et économique de l'adaptation à ces conséquences négatives augmente de manière exponentielle avec chaque degré supplémentaire de réchauffement de la planète. Il est bien établi que la seule façon de l'atténuer est d'éliminer rapidement et complètement les émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, malgré cet impératif politique évident, des politiques climatiques solides et ambitieuses manquent sur tous les fronts, en raison d'intérêts bien établis qui s'opposent à la transition.

Nous devons néanmoins reconnaître les mesures prises par l'accord de Paris de 2015 comme une avancée diplomatique dans la lutte contre le changement climatique. Presque tous les pays se sont engagés à limiter le réchauffement planétaire de 2° C, en visant 1,5° C, par des contributions nationales strictes et communiquées en permanence. Ce mécanisme permet de continuer à faire pression en faveur d'un programme climatique ambitieux et d'ajouter d'autres politiques climatiques internationales telles que la création d'un fonds sur les Pertes et Dommages climatiques.

L'Union européenne a mis en œuvre et proposé plusieurs politiques pour atteindre l'objectif du net-zéro d'émissions de CO2 d'ici 2050. La dernière politique élaborée dans ce but est le Pacte vert pour l'Europe et la législation sur l'ajustement à l'objectif 55. Il s'agit d'un grand pas en avant, mais il n'est pas encore assez ambitieux pour respecter l'accord de Paris.

Volt est fermement engagé à faire en sorte que les politiques européennes soient conformes à l'Accord de Paris et que l'UE fera tout ce qu'il faut pour rester dans le cadre du scénario limitant le le réchauffement planétaire à 1,5° C.

D'ici 2030, les réductions de CO2 que nous réalisons sont cruciales. Ainsi nous ferons pression pour obtenir un paquet législatif d'urgence supplémentaire sur le climat et l'énergie, qui poussera à obtenir autant que possible des réductions de CO2 jusqu'en 2030. Plus important encore, le changement climatique s'accompagne de grandes injustices. Les 10 % d'Européennes et Européens les plus riches émettent trois fois plus de gaz à effet de serre (GES) par habitant.e que le reste de la population. De plus, celles et ceux qui ont le moins contribué au changement climatique seront probablement les plus touché.e.s par ses conséquences dévastatrices et les politiques qui y sont associées, en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Les politiques doivent tenir compte de leurs effets disproportionnés sur les différentes couches de la société et intégrer, dans les politiques publiques, des réparations climatiques et un soutien à l'adaptation en tant qu'élément fondamental de la réponse au réchauffement climatique.

Bien que l'UE représente seulement 6,9 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et environ 5 % de la population mondiale, elle exerce une influence considérable sur le commerce international par ses modes de consommation et par les normes européennes applicables aux produits qui entrent sur son territoire. Il est donc essentiel que l'UE envisage la décarbonisation non seulement de ses modes de production, mais aussi de sa

consommation et de son impact sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les États membres doivent également avoir les technologies et les financements nécessaires pour décarboniser leur réseau électrique et leurs transports et pour développer des modes d'énergie plus verte.

Ce chapitre sur la transition climatique est orienté sur la réduction des émissions aussi vite que possible et adopte une approche holistique d'un problème complexe. Il associe des décisions innovantes à des mesures spécifiques ciblant les secteurs les plus émetteurs, à savoir les transports, l'approvisionnement en énergie et l'industrie. Le chapitre sur la transition climatique protège et renforce la compétitivité européenne. La transition écologique offre de vastes possibilités à l'économie européenne. Grâce aux investissements publics et privés, nous pouvons stimuler la croissance, créer des emplois et faire de l'UE un leader mondial dans le domaine des technologies vertes et de la politique climatique.

## 1. Des objectifs ambitieux pour respecter l'accord de Paris

- Définir le budget le plus élevé possible en faveur de la réduction de CO2 dans l'Union européenne, qui soit conforme au scénario du réchauffement planétaire de 1,5°C et qui tienne compte de la responsabilité et des compétences de l'UE. S'assurer que toute la législation respecte ce budget maximaliste.
- Initier un paquet législatif d'urgence climatique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici 2030 par rapport à 2019.
- Aller vers la neutralité climatique dans la production et l'utilisation d'ici 2035.
- Atteindre la neutralité climatique dans l'UE en 2040.
- Encourager l'investissement public-privé par la création d'une nouvelle plateforme d'investissement de l'UE, dédiée au climat. Celle-ci serait une extension d'InvestEU.
- Renforcer la législation sur l'industrie net-zéro par des subventions européennes et consacrer des moyens financiers plus importants à la création de conditions de concurrence équitables sur la scène internationale.

## 2. Une transition équilibrée sans subventions préjudiciables

- Étendre le système d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE) aux émissions négatives, afin que 90% de l'ensemble des émissions de carbone de l'UE soient soumis à un plafond, et ce d'ici à la fin 2025 au plus tard (en 2021, 20% des émissions étaient couverts). Cela signifie qu'il faut accélérer la mise en place le SEQE2, concernant les bâtiments, les transports routiers, les petites industries et aussi les émissions provenant de l'élevage industriel. Réduire le nombre de quotas (ajustés en fonction du champ d'application), conformément aux objectifs de réduction de Volt.
- Élargir le champ d'application de la directive sur les émissions industrielles (IED) à tous les modes d'élevage industriel et aux exploitations dont le nombre d'animaux est pertinent au regard des connaissances scientifiques.
- Introduire une taxe sur le carbone pour tous les secteurs pour lesquels un système d'échange de quotas d'émission étendu entraînerait un effort administratif disproportionné (par exemple les industries très fragmentées dont les émissions peuvent facilement être capturées en amont).
- Soutenir la mise en place définitive d'un mécanisme rigoureux d'ajustement de carbone aux frontières (MACF).

- S'assurer que le kérosène et les combustibles fossiles soient correctement taxés dans le cadre d'une stratégie plus large en faveur d'une transition équilibrée, dont les objectifs seront clairs et responsables, et ce afin d'en finir avec les subventions accordées aux combustibles fossiles.
- Maintenir à un niveau élevé la part des recettes totales du système européen ETS qui est utilisée pour le climat et l'énergie (75 % entre 2013 et 2021), tout en veillant à ce que ces recettes soient également utilisées pour soutenir les communautés à faible revenu, ainsi que celles qui sont le plus durement touchées par le changement climatique (les « dividendes carbone », c'est-à-dire les paiements directs aux citoyennes et citoyens, se sont révélés être une bonne pratique en Suisse ou au Canada).
- S'assurer que ces transitions intègrent des stratégies d'adaptation permettant aux communautés d'accroître leur capacité d'adaptation. Nous plaidons fortement pour des mesures d'adaptation aux impacts climatiques qui soient cohérentes et contraignantes.
  - Renforcer les dispositifs contre les inondations et coordonner les plans d'adaptation dans les zones côtières vulnérables en Europe.
  - Élargir les domaines d'intervention de la Protection civile et des opérations civiles d'aide humanitaire pour nous préparer à l'augmentation et à l'intensification du nombre de catastrophes naturelles.
  - Élaborer une stratégie pour les souscripteurs d'assurance et pour la gestion des risques, qui garantisse des évaluations de la protection à long terme et le financement d'infrastructures résilientes face au changement climatique.
  - Soutenir des traités juridiquement contraignants pour les migrations climatiques planifiées, et ce afin de prévenir les conflits et préserver les modes de vie.
  - Intégrer les principes de l'économie circulaire dans les réformes en préparation, en mettant l'accent sur la réduction des déchets, la réutilisation des matériaux et la régénération des écosystèmes naturels dans les plans d'adaptation.
  - Soutenir au niveau local, national et transfrontalier des systèmes de consigne et de prêts d'emballages réutilisables, bouteilles et boîtes de conserve, qui pourraient ensuite être reconnus dans toute l'Europe.
- Étendre le Fonds pour l'innovation et le Fonds social pour le climat et orienter les financements vers les communautés défavorisées et les industries innovantes.

### 3. Transparence des informations sur la durabilité et responsabilisation des consommatrices et des consommateurs

- Garantir la transparence de l'ensemble de l'empreinte carbone des produits et services, pour permettre aux consommatrices et aux consommateurs de faire les choix les plus durables.
- Ajouter une composante client final à la Directive sur les rapports de développement durable des entreprises. Cela implique que lors de la vente, les entreprises doivent garantir la traçabilité des différents produits et services notamment en termes d'empreinte carbone, de recyclabilité, d'impact environnemental.
- Créer, au niveau européen, un indicateur de durabilité semblable à ceux qui existent pour l'efficacité des appareils électroménagers et des logements. Cet indicateur devra prendre en compte l'ensemble de l'empreinte environnementale des produits et l'évaluer sur une échelle simple, traduisant son impact de durabilité.
- Encourager l'utilisation de cet indicateur de durabilité comme critère pour tous les marchés publics passés dans les États membres.

### 4. Gouvernance holistique du climat

- Intégrer les éléments relatifs à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique dans l'élaboration de toutes les politiques publiques, et ce afin de garantir la cohérence et la coordination sur tous les aspects du changement climatique ayant une incidence sur nos vies.
- Améliorer la collaboration interfonctionnelle, accélérer l'élaboration et l'adoption de la législation sur le climat et adopter une approche de la politique climatique axée sur la gestion des risques.
- Mettre davantage l'accent sur les conséquences des mesures pour les communautés les plus vulnérables et intégrer des stratégies d'urgence dans les politiques à long terme.

### 5. Stratégie en faveur des émissions négatives

- S'engager en faveur d'une économie climatiquement neutre d'ici 2040 (2035 pour le secteur de l'énergie), en cherchant à atteindre une capacité d'émission négative. Garantir la protection, la restauration et la croissance des puits de carbone naturels qui sont essentiels pour atteindre l'objectif de neutralité climatique :

- Développer des mesures de gestion durable et de restauration des forêts et de leur reboisement.
- Encourager la conservation et la restauration des zones humides.
- Remplacer les subventions actuelles pour les pratiques agricoles non durables par des subventions promouvant la mise en place de pratiques écologiques connues ou en cours de développement (comme les systèmes de production agricole pérenne et la polyculture).
- Promouvoir la diversification des espèces cultivées ayant un taux très élevé de séquestration du carbone par unité de surface et de temps, et constituant une source de matières premières durables pour une variété de produits, comme le chanvre et le bambou.
- Augmenter le nombre de zones et réserves naturelles, conformément au plan de l'UE pour la biodiversité.
- Améliorer la protection et la qualité des cours d'eau européens.
- Devenir leader d'une stratégie cohérente s'appuyant sur les connaissances scientifiques et concevoir des incitations économiques appropriées.
- Lancer des programmes de recherche au niveau européen sur les méthodes de séquestration du carbone, qu'elles soient artificielles ou biologiques.
- Mettre fin aux subventions préjudiciables et s'assurer de la mise en place d'une taxation adéquate des combustibles fossiles.

## 6. Transports à faibles émissions

- Renforcer et développer le système ferroviaire en Europe. Plus de 20 % du CO<sub>2</sub> dans l'UE provient du secteur des transports, qu'il s'agisse du transport routier (72% du total) ou de l'aviation (14 %), alors que le rail ne représente que 0,4 % des émissions de carbone.
  - Harmoniser les infrastructures en Europe, en particulier à propos du système européen de contrôle des trains (ETCS en anglais), la hauteur des quais, l'écartement des voies et l'homologation des véhicules ferroviaires.
  - Proposer des investissements et des subventions européennes considérables pour chaque niveau de transport ferroviaire : le réseau longue et moyenne distance, les transports publics régionaux et locaux. Développer et améliorer le réseau de trains de nuit nationaux et internationaux comme une alternative réaliste au transport aérien.

- Doter l'Autorité européenne des Transports (AET chapitre Prospérer ensemble) d'un rôle consultatif lors de l'élaboration de la législation et de ressources financières propres, pour superviser les investissements dans les infrastructures ferroviaires transfrontalières et à grande vitesse, et pour encourager l'innovation et la durabilité des secteurs de l'aviation et du transport maritime.
- Promouvoir et subventionner une plateforme européenne de mobilité en tant que service (Mobility as a Service « MaaS») pour offrir des possibilités de transport moins onéreuses, plus respectueuses de l'environnement, notamment pour faciliter l'abandon d'une voiture privée.
- Interdire l'utilisation de combustibles fossiles pour le transport routier d'ici 2035. Cela n'interdit pas la vente ou l'utilisation de moteurs à combustion interne s'ils brûlent des biocarburants ou des biocombustibles.
- Supprimer les exonérations fiscales sur le carburant pour le transport aérien et augmenter les efforts pour atteindre la neutralité carbone dans l'aviation internationale et nationale européenne d'ici 2040, sous la responsabilité du Conseil consultatif pour la recherche aéronautique (ACARE).

## 7. Énergies renouvelables

- Promouvoir une transformation du mix énergétique et mettre en œuvre des sources d'énergie alternatives décarbonées, en passant à un système européen durable et en parvenant à une décarbonisation complète du système énergétique d'ici 2035 :
  - Promouvoir l'élimination totale du charbon d'ici à 2030 (lignite d'ici à 2025), interdire de nouveaux permis de forage pour les combustibles fossiles et éliminer immédiatement le brûlage à la torche. En outre, veiller à ce que 80 % de toutes les réserves connues de combustibles fossiles demeurent enfouies. Interdire la publicité pour les produits à base de combustibles fossiles, à l'instar de l'interdiction de la publicité pour les cigarettes.
  - Promouvoir un portefeuille diversifié de sources d'énergie renouvelable (SER). Pour permettre un mix de sources d'énergie durables intermittentes et complémentaires, promouvoir la poursuite de la recherche sur l'énergie géothermique, ainsi que la recherche sur la conversion de l'énergie thermique des océans, l'énergie marémotrice et houlomotrice, la chaleur résiduelle de la production industrielle, la biomasse et de nouvelles conceptions pour l'énergie solaire et éolienne.
  - Promouvoir la recherche sur les technologies alternatives, y compris les technologies à faible teneur en carbone et les technologies de rupture telles que les concepts de chimie durable, les solutions biologiques et les concepts de transformation des déchets organiques et plastiques en carburant, en mettant particulièrement l'accent sur les applications à grande échelle.

- Promouvoir des systèmes d'énergie renouvelable fonctionnels et efficaces, en compensant la volatilité accrue du côté de la production et causée par ces changements fondamentaux dans le bouquet énergétique. À cet effet, introduire des mesures de flexibilité :
  - Exploiter la flexibilité du côté de la demande en promouvant les solutions techniques nécessaires – systèmes numériques de surveillance et de contrôle – et les modèles commerciaux – par exemple, les modèles basés sur l'agrégation tels que les centrales électriques virtuelles.
  - Déployer des solutions de stockage pour tirer parti de la flexibilité à court terme (intra journalière) et à long terme (saisonnnière).
  - Promouvoir une planification et une exploitation intelligentes des infrastructures pour améliorer la connectivité entre les centres de production et de consommation, afin de tirer parti de la flexibilité d'un grand système interconnecté.
- Éliminer les silos sectoriels existants et renforcer les liens intersectoriels – électricité, gaz, chauffage et refroidissement, mobilité, déchets, eau – par le biais de technologies, de modèles commerciaux, réglementaires et de gouvernance, conformément à la stratégie de l'UE pour l'intégration du système énergétique, afin de parvenir à la décarbonisation de l'ensemble du système énergétique et pas seulement du système électrique.
- Préparer une stratégie européenne différenciée qui donne la priorité à la décarbonisation, garantisse la sécurité, introduise un concept d'élimination des déchets nucléaires et promeuve la recherche et le développement, en saisissant les opportunités à long terme :
  - Permettre aux réacteurs existants de continuer à fonctionner sous leur forme actuelle jusqu'à la fin programmée de leur cycle de vie. Veiller à ce que les prolongations de la durée d'exploitation ne soient autorisées que si : (1) toutes les règles de sécurité en vigueur au moment de la décision sont respectées ; (2) les opérations à long terme sont effectuées aux frais de l'exploitant ; (3) le niveau le plus récent d'avancée technologique au moment de l'évaluation est atteint ; (4) le réacteur est nécessaire pour assurer la neutralité climatique.
  - Autoriser la construction et l'exploitation de réacteurs déjà approuvés dans le cadre des obligations contractuelles.
  - N'autoriser de nouveaux réacteurs que s'ils sont intrinsèquement sûrs (aucun système de sécurité actif n'est nécessaire pour mettre l'exploitation en état d'arrêt sûr) et résistants aux influences extérieures.
  - Promouvoir la recherche et soutenir l'adoption de concepts avancés de fission et de fusion nucléaires, tels que les cycles au thorium, les sels

fondus, les métaux liquides, la génération 4, les surgénérateurs ou les petits réacteurs modulaires.

- Favoriser la construction de nouvelles infrastructures pour permettre la production de millions de tonnes d'hydrogène à faible teneur en carbone d'ici 2040, ce qui peut contribuer à la décarbonisation de l'industrie européenne et des systèmes de transport sans les perturber financièrement.
- Remplacer l'utilisation du gaz naturel par les ménages par autant de biogaz que possible à court et à moyen terme. Produire le biogaz dans l'UE à l'aide de méthodes innovantes et l'acheminer vers les ménages via la même infrastructure de transport de gaz. Introduire des plafonds de prix pour le biogaz européen.

## 8. Renforcement du marché de l'électricité

- Adopter des réformes qui favorisent un marché de l'électricité efficace comme condition préalable à une transition réussie vers des systèmes d'énergie renouvelable :
  - Veiller à ce que les objectifs initiaux du marché puissent encore être atteints par une conception différente ou améliorée du marché. Premièrement, garantir un niveau élevé de concurrence sur le marché du côté de l'offre, grâce à des réglementations efficaces en matière de dégroupage et à un changement de fournisseur facilité pour les consommatrices et consommateurs. Deuxièmement, veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'incitations pour les investissements dans les nouveaux modes de production et les nouvelles infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des systèmes d'énergie renouvelable. Troisièmement, maintenir une répartition économique efficace des ressources de production et de flexibilité pour couvrir la demande d'énergie à tout moment. Pour ce faire, il faut augmenter les capacités d'échanges transfrontaliers et permettre des échanges plus dynamiques, par exemple en réduisant les volumes minimums de produits et les temps d'échange.
  - Améliorer la conception du marché de l'électricité pour intégrer les nouveaux objectifs du marché, de façon à fournir des incitations pour le déploiement et le fonctionnement efficace des mécanismes de flexibilité (stockage et gestion de la demande). Améliorer les marchés centralisés existants et introduire des solutions décentralisées qui permettent le déploiement et l'exploitation d'outils pour répondre aux besoins de flexibilité au niveau local (par exemple, marchés locaux de flexibilité, modèles commerciaux d'agrégation).
  - Tenir compte des nouvelles conditions-cadres, qui sont principalement déterminées par trois facteurs : la décentralisation (réaffectation et fragmentation des ressources de production et de flexibilité), la numérisation (amélioration de la surveillance et du contrôle) et la démocratisation (davantage de ressources énergétiques au niveau des

citoyennes et des citoyens et au niveau local, qui permettent à ces acteurs locaux de devenir des participants plus actifs des systèmes énergétiques).

- Proposer une période de transition pour tenir compte de la complexité de l'identification et de la mise en œuvre de réformes aussi ambitieuses. Introduire des mesures à court terme, éventuellement temporaires, pour traiter les questions nécessitant une action urgente. Suivre l'approche générale adoptée par la Commission et approuvée par le Conseil :
  - Améliorer les conditions d'investissement dans les sources d'énergie renouvelables en élargissant l'utilisation des Contrats sur différences et en encourageant l'adoption d'accords d'achat d'électricité.
  - Améliorer la sécurité de l'approvisionnement en supprimant le caractère temporaire des mécanismes de capacité.
  - Renforcer la protection des consommatrices et consommateurs en les protégeant des hausses de prix et en stimulant la concurrence sur le marché de détail.

## 9. Résilience du système énergétique et sécurité des approvisionnements

- Réévaluer la portée et les normes de résilience des systèmes énergétiques européens et de sécurité de l'approvisionnement, afin de :
  - Veiller à ce que les évaluations européennes de l'adéquation des ressources incluent de manière appropriée de nouvelles options pour garantir l'adéquation des ressources, telles que le stockage et la gestion de la demande, et prennent correctement en compte les niveaux non uniformes d'adéquation entre les zones d'appel d'offres en raison de contraintes structurelles dans les réseaux de transmission.
  - Donner la priorité aux mesures visant à garantir l'adéquation des ressources qui réduisent la dépendance à l'égard des régions situées en dehors de l'UE.
  - Promouvoir des normes de résilience plutôt que des normes de sécurité absolue pour l'infrastructure numérique du système énergétique, en s'appuyant sur le plan d'action de l'UE pour la numérisation du système énergétique.

## 10. Sources d'énergie à faible émission de carbone

- Supprimer les obstacles réglementaires complexes dans le processus d'obtention des permis pour les nouvelles centrales énergétiques à faible émission de carbone,

processus pouvant prendre plusieurs années, en favorisant la conclusion rapide figurant dans la directive de l'UE sur les énergies renouvelables :

- Rationaliser et harmoniser les procédures administratives et réduire les complexités bureaucratiques.
- Améliorer les cadres administratifs pour la délivrance des permis et offrir un soutien au renforcement des capacités afin d'en accroître l'efficacité et l'efficience.
- Identifier et diffuser les meilleures pratiques afin de favoriser l'apprentissage mutuel et d'optimiser les procédures d'autorisation.
- Faciliter l'aménagement du territoire en créant des cartes de zonage des énergies à faible émission de carbone et en mettant en œuvre des processus participatifs pour garantir une utilisation durable des terres.
- Accroître l'engagement public en donnant aux communautés les moyens de s'approprier le développement des énergies à faible émission de carbone et d'en tirer profit, et en garantissant la participation des ménages vulnérables et à faible revenu.
- Améliorer les processus de certification et de validation des installations nucléaires et les généraliser à tous les pays de l'UE ayant l'énergie nucléaire dans leur mix énergétique. Cela permettra d'éviter la duplication inutile de procédures identiques dans différents pays
- Faciliter et coordonner les initiatives européennes pour le recyclage complet du combustible nucléaire utilisé et accélérer le déploiement des technologies de recyclage des déchets nucléaires. Cela permettra de réduire considérablement le volume des déchets nucléaires et la durée de leur stockage.

## 11. Communautés énergétiques et systèmes énergétiques décentralisés

- Harmoniser les réglementations nationales qui permettent aux consommateurs et consommatrices de s'engager activement sur tous les marchés de l'énergie, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre de communautés citoyennes de l'énergie. Cela engloberait des activités telles que la production, la consommation, le partage et la vente d'électricité, ainsi que l'offre de services de flexibilité par le biais de solutions de réponse à la demande et de stockage. L'objectif est de favoriser les communautés énergétiques et de rationaliser l'intégration des citoyens et des citoyennes dans le système électrique en tant que participant.es actif.ves.

- Veiller à ce que les États membres bénéficient d'un accès égal aux programmes de soutien disponibles, en mettant sur un pied d'égalité les participants les plus importants.

## 12. Constructions durables dans le bâtiment

- Promouvoir le remplacement des installations individuelles de chauffage et de refroidissement à base de combustibles fossiles par des solutions alternatives telles que le chauffage électrique à énergie renouvelable, les pompes à chaleur et le chauffage solaire de l'eau.
- Promouvoir une meilleure efficacité énergétique – isolation, appareils économes en énergie, changements de comportement – et l'utilisation de matériaux de construction durables lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments.
- Fixer des normes pour les bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle (NZEB) pour tous les nouveaux bâtiments de l'UE d'ici 2030, et fixer l'objectif de zéro émission nette pour tous les bâtiments – y compris le parc immobilier existant – d'ici 2035.
- Élaborer des normes pour une conception économe en ressources et des processus de construction intégrés. Mesurer l'efficacité de la conception des bâtiments à l'aide de l'énergie annuelle utilisée et de l'empreinte carbone de l'ensemble du processus de construction (en faisant la distinction entre le « carbone opérationnel » et le « carbone incorporé »). Promouvoir la cartographie des bâtiments à l'aide de données continues sur la performance énergétique afin d'atteindre un consensus sur la signification de la conception durable et l'accès à une mesure précise de la vie entière du carbone au cours du cycle de vie d'un bâtiment.
- Permettre aux propriétaires de logements et de bureaux de réaliser les investissements nécessaires, en harmonisant et en augmentant les financements publics et en offrant un financement direct à faible taux d'intérêt de la part de la Banque européenne d'investissement (BEI). Sensibiliser les citoyennes et citoyens aux possibilités offertes par les bâtiments écologiques et les inciter à s'engager dans cette voie.
- Encourager le développement d'une industrie de la rénovation bien dimensionnée et bien qualifiée par le biais de la formation, de la mobilité de la main-d'œuvre et du partage des meilleures pratiques.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

Le chapitre sur la Transition climatique concerne les directives et les règlements relevant des initiatives européennes du Pacte vert pour l'Europe, Objectif zéro émission nette de CO<sub>2</sub> d'ici 2050 et le Mécanisme pour une transition juste (MTJ). Ce chapitre, composé notamment de douze propositions politiques du programme Moonshot, promeut la neutralité climatique à travers diverses facettes de la politique climatique, de la décarbonisation, de la transition énergétique et du développement durable, et oblige à des modifications dans le champ d'application des trois instruments législatifs centraux suivants : Le règlement (UE) 2021/1119 sur la législation climatique de l'UE, la directive (UE) 2018/2001 relative à la directive II sur les énergies renouvelables et la directive (UE) 2022/2464 concernant les rapports sur le développement durable des entreprises, parmi d'autres relevant des initiatives mentionnées.

Les propositions politiques du Moonshot ont un impact sur la législation existante en suggérant de nouveaux moyens innovants pour remédier à des problèmes cruciaux. Par exemple, le règlement (UE) 2021/1119 relatif à la législation de l'UE sur le climat doit être modifié afin d'insister davantage sur les disparités criantes en matière d'émissions de gaz à effet de serre en Europe, car il s'agit d'inégalités manifestes (les 10 % les plus riches émettent plus de trois fois plus par habitant que les autres). Dans le même temps, Volt reconnaît la directive (UE) 2018/2001 relative à la directive II sur les énergies renouvelables et ajoute à la législation existante l'idée que la décarbonisation doit avoir lieu non seulement au niveau de la production, mais aussi au niveau de la consommation et à travers les chaînes d'approvisionnement mondiales. La directive (UE) 2022/2464 concernant les rapports sur le développement durable des entreprises a un autre impact sur la législation existante, car elle met clairement l'accent sur le fait que les articles rédigés devraient se concentrer davantage sur les opportunités qu'offre la transition verte en termes de croissance économique, de création d'emplois, de transition et de politique climatique.

## Chapitre 10 – Pour des écosystèmes sains

La crise environnementale à laquelle nous sommes confrontés va au-delà du changement climatique. Elle englobe la pollution généralisée, l'appauvrissement de la biodiversité et la destruction de nos habitats naturels. Ces problèmes ne sont pas isolés. Ce sont des symptômes interconnectés de nos modes de production et de consommation non durables et du dépassement des limites planétaires.

Pour relever de façon efficace ces défis environnementaux aux multiples facettes, nous avons besoin d'une approche globale « une seule santé », et de l'implication de tous les acteurs. Il est essentiel de reconnaître que la lutte contre le changement climatique est indissociable de la préservation des écosystèmes naturels vitaux, qui servent de puits de carbone et constituent la base de notre approvisionnement alimentaire. En outre, la dégradation de ces écosystèmes nous rend plus vulnérables aux catastrophes naturelles croissantes, comme les inondations et les feux de forêt, qui se multiplient déjà à un rythme alarmant.

Notre impact sur l'environnement affecte la santé de la planète et est intimement lié à la santé humaine. La pollution croissante, qui va de la pollution de l'air à la contamination des sols et des océans, pèse de plus en plus sur notre bien-être et fait subir un stress supplémentaire à nos systèmes de soins de santé déjà très sollicités. Il est impératif de dépasser la pensée à court terme.

Plutôt que de considérer le monde naturel comme un élément à soumettre et à exploiter à tout prix, nous devons reconnaître qu'une coexistence harmonieuse est le seul moyen de maintenir la vie sur cette planète. Il existe des subventions pour des activités nuisibles et polluantes, soutenant l'élevage intensif et la déforestation non durable, l'utilisation excessive d'antimicrobiens, la surpêche et les modes de consommation non durables. C'est ce que nous constatons actuellement. Cela nous incite à agir.

Suivant le principe « de l'argent public pour des biens publics », nous pensons que les fonds européens devraient se concentrer sur le financement des pratiques souhaitables et sur l'élimination progressive des subventions et des politiques nuisibles. Nous devons donner aux consommateurs les moyens de faire des choix plus durables et de promouvoir des modes de consommation circulaire afin de préserver notre monde naturel et ses écosystèmes. En parallèle, d'autres acteurs de la chaîne alimentaire doivent être impliqués.

L'évolution vers un secteur agricole plus durable, en collaboration avec nos agriculteurs et agricultrices, est essentielle pour la transition verte. Les petites et moyennes exploitations agricoles sont écrasées par des relations commerciales qui les exploitent, ce qui se traduit par une diminution du nombre de fermes en Europe. Nous envisageons une réforme politique qui favorise de meilleurs moyens de subsistance pour les exploitations agricoles, le renouvellement intergénérationnel et la stimulation des économies locales. Récompenser les agriculteurs et agricultrices qui travaillent en harmonie avec la nature est essentiel pour créer un avenir vert et sauvegarder l'autonomie stratégique de l'Europe. La nécessité d'un changement s'étend à notre politique forestière et océanique.

Ces actions renforcent collectivement le développement de communautés résilientes et durables, en veillant à ce qu'elles soient dotées d'espaces verts accessibles qui augmentent le bien-être humain, améliorent le bien-être animal et luttent contre la résistance aux antimicrobiens, soulignant l'interconnexion de la santé humaine, animale et environnementale, au profit de la santé publique, du bien-être des générations actuelles et futures et de tous les organismes vivant sur cette planète.

## 1. Loi sur la restauration de la nature

- Aligner la loi sur la restauration de la nature (LRN) sur la science environnementale, en tenant compte également des lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la pollution de l'air, les espaces verts résidentiels, les produits chimiques et le bruit ; établir des objectifs ambitieux pour toutes les zones naturelles qui ont besoin d'être restaurées :
  - Réhumidifier au moins 30 % des tourbières de l'UE d'ici à 2030.
  - Convertir au moins 10 % des zones urbaines en espaces verts et bleus (ruisseaux, rivières, étangs et lacs) d'ici 2040, au moins 15 % d'ici 2050, et les protéger juridiquement.
  - Étendre la LRN aux habitats d'espèces de poissons qui sont dans un état critique. Fixer l'objectif de consacrer au moins 10 % de chaque exploitation agricole à la restauration de la nature d'ici à 2030.
- Poursuivre une approche « une seule santé » en respectant les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ce qui implique le maintien de normes strictes en matière de qualité de l'air afin de garantir le droit et la liberté de chacun à respirer un air pur, en limitant l'exposition à long terme à des particules polluantes comme les PM2.5 et le NO<sub>2</sub> dans toute l'Europe, et en veillant à ce que les niveaux ne dépassent pas 5 µg/m<sup>3</sup> pour les PM2.5 et 10µg/m<sup>3</sup> pour le NO<sub>2</sub>.
- Il est essentiel d'appliquer une interdiction complète des produits chimiques dont il est scientifiquement prouvé qu'ils sont nocifs pour la santé humaine et l'environnement.

## 2. Écosystèmes océaniques

- Supprimer progressivement l'utilisation d'engins de pêche ayant un impact négatif indésirable sur les écosystèmes, tels que la destruction des coraux et la capture involontaire d'espèces (prises accessoires) ; les pratiques destructrices, telles que le chalutage de fond, à commencer par les zones marines protégées (ZMP) ; et les subventions nuisibles, en particulier l'exonération de la taxe sur les carburants.
- Ajuster les quotas de pêche en fonction des recommandations formulées par le Conseil international pour l'Exploration de la Mer (CIEM), qui informe officiellement le processus décisionnel. Promouvoir la transparence et la responsabilité lors des réunions à huis clos du Conseil qui décident des quotas définitifs fixés par État membre, dont les limites recommandées sont souvent dépassées.
- Soutenir la pêche à petite échelle en offrant des incitations équitables dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) et en permettant sa participation

efficace au processus de décision politique, étant donné qu'elle joue un rôle essentiel dans la subsistance des communautés côtières et des économies locales, et qu'elle est connue pour avoir un impact environnemental moindre par rapport à la pêche à grande échelle.

- Soutenir des mécanismes solides et des sanctions dissuasives pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Pour cela, il est également essentiel de garantir une coopération efficace avec les pays tiers afin de reconstituer les stocks marins et de protéger les zones marines protégées.
- Ne soutenir que l'aquaculture durable. Les fonds de l'UE ne doivent être dirigés que vers des pratiques aquacoles véritablement durables, et les politiques menées en parallèle doivent s'efforcer de ramener de façon efficace les modes de consommation alimentaire globaux à des niveaux durables.
- Renforcer la législation concernant l'aquaculture, ses effluents et ses déchets afin d'éviter des dégradations perturbatrices du nutriment, en soutenant une forme d'aquaculture durable, circulaire et respectueuse de la biodiversité.
- Créer un plan d'action pour stimuler la production durable d'algues et promouvoir l'utilisation innovante de produits fabriqués à partir de ces protéines. L'Europe consomme de grandes quantités d'algues, mais 97 % de la production mondiale provient d'Asie. Il existe une opportunité évidente d'autonomie stratégique, qui peut être concrétisée par la mise en place de conditions réalistes permettant au secteur des algues de décoller, notamment en matière de financement, d'investissement dans la R&D, de sensibilisation des consommateurs et consommatrices et d'acceptation des produits à base d'algues au sein de l'UE.
- Soutenir les navires de pêche écologiques fonctionnant à l'hydrogène afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

### 3. Restauration des forêts

- Favoriser la capture naturelle du carbone en intensifiant les efforts en matière de gestion durable des forêts, de restauration et de boisement. Axer les pratiques agricoles et sylvicoles sur la réduction des émissions et la préservation des paysages, afin d'atteindre les niveaux préindustriels des stocks de carbone terrestre en Europe et de lutter contre la désertification.
- Inciter à la conservation et à la restauration des zones humides. Se concentrer sur les tourbières – qui peuvent stocker deux fois plus de carbone que les forêts – en imposant un moratoire immédiat sur l'exploitation de la tourbe jusqu'à ce que la législation soit renforcée pour assurer sa protection et sa gestion durable, en plus de restaurer activement les tourbières déjà exploitées pour les rétablir dans leur état naturel.
- Améliorer la protection et la qualité des voies d'eau européennes, en mettant à jour la directive-cadre sur l'eau (DCE) et la directive-cadre Stratégie pour le milieu

marin (DCSMM), et en accélérant leur mise en œuvre, en effet, seulement 40 % des masses d'eau de surface étudiées par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en 2018 ont été jugées dans un bon état écologique.

- Établir un plan d'action à l'échelle de l'UE pour le secteur forestier, en soutenant une approche de gestion forestière basée sur les écosystèmes, en effet, concilier la protection de la nature et l'utilisation commerciale des ressources forestières est possible et nécessaire. Cette approche vise à respecter au maximum le cycle naturel des forêts, à contribuer à la protection et à la restauration des forêts européennes et à assurer des revenus plus réguliers aux propriétaires forestiers.

## 4. Réforme sociale de la politique agricole commune

- Soutenir une surveillance accrue du marché alimentaire européen. Protéger les consommatrices et les consommateurs et assurer des prix stables et équitables aux exploitations agricoles est en effet un service de base vital. Créer un cadre pour des contrats équilibrés avec les distributeurs, un mécanisme pour les ventes locales et directes, et améliorer les mesures anti-dumping et la surveillance. Examiner les pratiques en matière de concurrence et de prix. Les petites et moyennes structures agricoles sont confrontées à des défis particuliers liés aux relations d'exploitation avec les distributeurs, au contrôle des entreprises par les oligopoles et aux questions de prix de l'OMC. Elles doivent faire face à des coûts de production élevés et à des politiques de la PAC depuis longtemps obsolètes, qui nuisent à l'équité et à la durabilité.
- Soutenir la création de coopératives agricoles locales afin de stabiliser les prix des denrées alimentaires, de garantir des revenus stables et équitables aux exploitant.es agricoles et de stimuler les chaînes d'approvisionnement locales. Définir des lignes directrices pour les États membres afin de promouvoir la création de coopératives agricoles au niveau national. Lancer une plateforme publique de connaissances et d'informations à l'échelle de l'UE pour les consommatrices et les consommateurs, les productrices et les producteurs.
- Adopter des mesures à l'échelle de l'Union européenne pour réduire les coûts de production des agriculteurs et le prix payé par les consommateurs pour des aliments plus sains et plus durables, en rééquilibrant les subventions à la production de la PAC.
- Simplifier les procédures bureaucratiques et accroître la transparence pour les bénéficiaires de la PAC, en particulier les petites et moyennes structures agricoles, grâce à l'accès à une plateforme européenne centralisée et intuitive pour l'échange de connaissances et de conseils concernant les procédures, les droits et les devoirs des bénéficiaires, les pratiques agricoles, et pour la soumission de documents, en coopération avec les ministères nationaux compétents.
- Former le personnel des ministères nationaux compétents afin qu'il soit en mesure d'aider les exploitant.es agricoles à répondre à leurs questions de manière adéquate.

- Soutenir de manière efficace les petites et moyennes structures agricoles, et fournir des incitations plus fortes aux jeunes agriculteurs et agricultrices pour qu'ils restent dans l'entreprise, et aux nouveaux arrivants, en particulier les femmes, afin de garantir le renouvellement intergénérationnel de la communauté agricole. Doubler de 3 à 6 % l'enveloppe annuelle des paiements directs des États membres pour les interventions visant à favoriser le renouvellement des générations.
- Développer un sous-programme d'échange dans le cadre d'Erasmus, axé sur les pratiques agricoles durables, pour les apprenti.es, les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants ou la communauté agricole au sens large.

## 5. Réforme environnementale de la politique agricole commune

- Supprimer progressivement les subventions aux pratiques agricoles nuisibles à l'environnement et les paiements par hectare de terre, et les allouer aux pratiques agricoles désirables, en soutenant le passage à un modèle d'agriculture régénératrice, où l'alimentation durable et biologique, la restauration de la santé des sols, la réduction des pesticides, l'utilisation durable de l'eau et des terres, l'inversion de la perte de biodiversité et le bien-être des animaux sont fortement favorisés. Guider et soutenir financièrement les exploitant.es agricoles pendant cette période de transition afin de garantir leur stabilité et leurs revenus.
- Promouvoir des modèles de développement rural qui stimulent les chaînes d'approvisionnement locales en harmonisant les domaines politiques primordiaux. Par exemple, grâce à un système de transport performant inciter les gens à s'installer dans les zones rurales et soutenir les exploitations et les chaînes d'approvisionnement locales. La transition verte de l'agriculture offre également des opportunités de repeuplement pour les zones rurales, car elle crée de nouveaux emplois verts et attire des jeunes qualifié.es.
- Fournir des incitations à la réduction du nombre d'animaux d'élevage, tout en limitant les importations de viande et en ajustant la demande de viande grâce à des politiques adaptées en ce sens. L'agriculture est responsable de 10,3 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, dont 70 % proviennent du secteur animal. Pour revenir à des niveaux de consommation durables tout en préservant la rentabilité du secteur, il faudra produire moins de viande, mais de meilleure qualité.
- Soutenir la R&D pour des systèmes agricoles innovants alimentés par des énergies vertes, tels que l'agriculture verticale et l'hydroponie, dans des contextes urbains, afin de garantir des chaînes d'approvisionnement alimentaire plus durables et plus courtes.
- Soutenir l'agriculture de précision et la mise en œuvre de l'automatisation dans les exploitations où cette technologie est utile pour réduire la dépendance aux intrants (comme l'eau et les pesticides) et préparer des pratiques agricoles

durables du point de vue de l'environnement. Promouvoir le renouvellement intergénérationnel de la communauté agricole en attirant des personnes hautement qualifiées.

- Créer un fond de transition verte agricole pour permettre aux exploitant.es agricoles d'obtenir des prêts à faible taux d'intérêt et un soutien de l'État pour s'adapter à la transition verte, en les aidant à atteindre les exigences en matière de durabilité. Promouvoir la restauration des habitats, l'agriculture à faible impact et respectueuse de la biodiversité, et exclure toute action de blanchiment écologique.
- Annoncer la prochaine réforme de la politique agricole commune avec un plan d'action ambitieux et scientifiquement fondé, qui décrit comment le secteur doit évoluer dans les années à venir pour garantir sa viabilité globale. Réduire le poids des mises à jour fréquentes et incomplètes des politiques sur la stabilité et les revenus du monde agricole, et mettre en place une PAC guidée par la science.
- Soutenir la poursuite de la recherche et l'inclusion éventuelle de cultures génétiquement modifiées dans le portefeuille de production de la communauté agricole européenne. Mettre en œuvre ces techniques pour promouvoir la résistance au changement climatique et garantir la durabilité de la production alimentaire et des pratiques agricoles.

## 6. Agriculture biologique et régénérative

- Soutenir l'objectif de la Commission européenne de réduire l'utilisation des pesticides chimiques de 50 % d'ici à 2030, tout en encourageant la généralisation des pratiques de lutte intégrée contre les insectes nuisibles afin de réduire le besoin de pesticides et en soutenant d'autres pratiques agroécologiques.
- Renforcer les incitations financières de la politique agricole commune pour la conversion des exploitations agricoles afin d'atteindre l'objectif du Green Deal de 25 % de terres agricoles biologiques d'ici à 2030.
- Tirer parti des « éco-schémas » de la politique agricole commune, dans le cadre desquels de nombreuses actions agroécologiques proposées sont communes aux exigences de l'agriculture biologique. Les terres cultivées selon le mode biologique ne représentaient que 9,1 % du total des terres agricoles de l'UE en 2020 (5,8 % en 2012). Par conséquent, si la croissance se poursuit au même rythme que sur la période 2012-2020, l'UE n'atteindra que 15 % de terres agricoles biologiques d'ici à 2031.

## 7. Des régimes alimentaires sains et durables

- Harmoniser les politiques européennes afin de soutenir un changement de régime alimentaire en faveur d'un régime de santé planétaire, riche en aliments d'origine végétale et contenant moins d'aliments d'origine animale, ce qui aura des effets bénéfiques sur la santé et l'environnement. Élaborer un plan d'action européen global pour façonner notre système et nos habitudes alimentaires afin d'atteindre les recommandations scientifiques en matière de nutrition et d'environnement, comme l'a récemment fait le Danemark. Adapter les régimes de subventions de la politique agricole commune et fixer des objectifs de consommation pour l'augmentation des aliments d'origine végétale et la diminution des protéines animales.
- Adapter les mécanismes du marché pour améliorer l'accès aux protéines d'origine végétale et les rendre plus abordables tout au long de la chaîne alimentaire, en créant des conditions équitables pour que ces aliments soient compétitifs sur le marché. Rééquilibrer la politique agricole commune afin de favoriser les produits qui ne sont pas à forte intensité d'émissions, au contraire des aliments d'origine animale.
- Adopter des mesures à l'échelle de l'UE dans le cadre de la politique agricole commune afin de réduire le coût des aliments sains et durables, y compris les aliments d'origine végétale.
- Appliquer les directives en matière d'approvisionnement écologique de l'UE sur les marchés publics écologiques pour les services publics de restauration, y compris ceux des institutions de l'UE. Ces lignes directrices fixent des objectifs pour la disponibilité hebdomadaire (et souvent l'exclusivité) de plats à base de plantes, de déchets alimentaires et de ratios organiques. Proposer des ressources éducatives pour la formation professionnelle des cheffes et chefs.
- Accroître les possibilités de financement de la recherche et du développement en vue de mettre au point des alternatives saines à base de plantes, car le secteur reste largement sous-financé par rapport aux alternatives d'origine animale.
- Restreindre l'utilisation des subventions européennes à la commercialisation dans le cadre de la politique agricole commune afin de promouvoir uniquement la consommation d'aliments dont nous devrions augmenter la consommation, selon les données scientifiques en matière de nutrition et d'environnement.
- Étendre les « programmes scolaires pour les fruits, les légumes et le lait » de l'UE aux alternatives végétales au lait, en tenant compte des allergies des enfants, de leurs préférences ou de leurs préoccupations éthiques, et en promouvant des régimes alimentaires plus durables.
- Accroître les investissements de l'UE dans la R&D pour les viandes cultivées, les produits de la mer et les autres denrées d'origine animale, ainsi que pour d'autres technologies alimentaires pertinentes, afin d'accélérer leur étude et leur

développement. Ces technologies peuvent s'avérer essentielles pour préparer notre système alimentaire à une plus grande durabilité environnementale.

## 8. Renforcement du pouvoir des consommatrices et consommateurs

- Mettre en place un étiquetage obligatoire et harmonisé des denrées alimentaires concernant l'origine et les méthodes de production, ainsi que les denrées alimentaires transformées et les repas vendus par les institutions publiques et les restaurants. Introduire un système d'étiquetage obligatoire pour les produits d'origine animale, y compris les produits transformés, qui classifie les conditions d'élevage, de transport et d'abattage.
- Mettre en place un système d'étiquetage obligatoire et harmonisé pour la valeur nutritionnelle des produits alimentaires, afin d'améliorer notre santé.
- Créer un label européen assorti d'un système de notation de la durabilité environnementale des produits, applicable à un large éventail de catégories, y compris les denrées alimentaires. Prendre en compte les émissions de carbone, l'utilisation de pesticides, la pollution de l'air et d'autres paramètres environnementaux pertinents.
- Réviser le règlement sur l'étiquetage des textiles afin d'introduire des informations relatives à la durabilité, à la recyclabilité et à la circularité pour réduire les déchets textiles, promouvoir une économie circulaire et encourager les éco-conceptions.
- Promouvoir l'importance de l'agriculture biologique et régénératrice auprès du public par le biais de campagnes de communication visant à attirer davantage de consommatrices et de consommateurs, de nouvelles agricultrices et nouveaux agriculteurs – celles-ci seraient financées, par exemple, par des programmes de promotion de l'UE.

## 9. Bien-être des animaux dans les exploitations agricoles

- Soutenir la révision de la législation européenne sur le bien-être des animaux (directive 98/58/CE du Conseil), scientifiquement dépassée, exclusive de nombreuses espèces d'élevage et mal appliquée :
  - Inclure des lois spécifiques aux espèces et scientifiquement actualisées qui couvrent tous les animaux élevés ou détenus par nous, y compris les animaux aquatiques.
  - Supprimer progressivement les transports d'animaux sur de longues distances vers les pays tiers et ajouter des limites strictes au sein de l'UE, en

suivant des normes minimales spécifiques à chaque espèce et fondées sur des données scientifiques ; promouvoir les abattoirs locaux et mobiles ; et mettre en place un système strict et transparent de surveillance et de notification afin de garantir que les violations soient identifiées, prévenues et sanctionnées de façon efficace.

- Abandonner progressivement la production de fourrure au moyen d'incitations financières et interdire les importations de produits à base de fourrure en provenance de pays tiers, conformément aux préoccupations scientifiques concernant la santé humaine, le bien-être des animaux et l'environnement, ainsi qu'à l'appel lancé par les citoyennes et citoyens dans le cadre de l'Initiative citoyenne européenne (ICE) « Fur Free Europe » (Europe sans fourrure).
- Éliminer progressivement les cages individuelles dans les exploitations agricoles avec le soutien des fonds et des politiques de la politique agricole commune, conformément aux recommandations scientifiques relatives à la santé humaine et animale et à l'environnement, et à l'appel préparé par les citoyennes et citoyens dans l'ICE « En finir avec l'ère des cages ».
- Interdire le déchiquetage et le gazage des poussins mâles, couramment pratiqués en raison de leur manque de rentabilité dans les industries de la viande et des œufs, et passer à des technologies permettant d'identifier le sexe avant l'éclosion. Le sexage in ovo est déjà pratiqué dans certains États membres.
- Remédier au non-respect généralisé de la législation interdisant la coupe systématique de la queue des porcs (directive 2008/120/CE du Conseil), qui est toujours pratiquée de manière routinière dans la plupart des États membres, 15 ans après l'entrée en vigueur de la directive, en sanctionnant les États membres qui ne respectent pas la législation et en interdisant les mutilations douloureuses sans analgésiques.
- Interdire l'élevage de races à croissance rapide, qui infligent des souffrances et des problèmes de santé aux animaux pour accroître la rentabilité.
- Imposer la vidéosurveillance obligatoire dans les abattoirs afin de contribuer à une meilleure application des lois sur le bien-être des animaux – elle est notamment déjà obligatoire en Espagne.

## 10. Bien-être général des animaux

- Interdire la reproduction et l'utilisation d'animaux sauvages à des fins de divertissement, y compris dans les cirques, les corridas et les événements de nature similaire, les aquariums, les delphinariums et les zoos, en prévoyant une période de transition pour permettre aux établissements d'adapter leurs activités et de placer les animaux sauvages utilisés à des fins de divertissement dans des sanctuaires.

- S'attaquer au commerce illégal d'animaux de compagnie dans l'UE et établir un plan d'action pour lutter contre ce problème. Mettre en œuvre une législation de coordination (dans le cadre de la loi sur la santé animale, règlement 2016/49) pour l'octroi de licences et l'enregistrement des élevages d'animaux de compagnie afin d'harmoniser les normes. Développer une base de données européenne pour l'enregistrement des animaux de compagnie (chiens, chats et furets), qui doit devenir obligatoire (micropuce).
- Interdire la reproduction des races d'animaux de compagnie souffrant de déficiences physiques et présentant des problèmes chroniques stéréotypés en matière de santé et de bien-être. Certains États membres légifèrent individuellement pour interdire la reproduction des races d'animaux de compagnie présentant des déficiences physiques (telles que les races brachycéphales et à face plate), mais une approche harmonisée est préférable pour garantir le bien-être transfrontalier des animaux et harmoniser le marché.
- Augmenter le financement de la recherche sur les alternatives à l'expérimentation animale. Établir une feuille de route avec des objectifs clairs pour réduire, affiner et remplacer (« RRR ») l'expérimentation animale, et renforcer la coopération institutionnelle afin d'échanger les connaissances et d'accélérer les progrès. L'UE doit intensifier ses efforts pour respecter ses engagements en matière de réduction, d'amélioration et de remplacement de l'utilisation des animaux dans les expériences scientifiques, car plus de 10 millions d'animaux sont encore testés chaque année.
- Réglementer le commerce des animaux de compagnie exotiques au moyen d'une liste « positive », à l'échelle de l'UE, afin de protéger la biodiversité, la santé humaine et celle des autres animaux. Cette liste préciserait les espèces animales autorisées à être commercialisées en tant qu'animaux de compagnie.
- Soutenir l'inclusion explicite du bien-être animal dans le titre du poste du commissaire européen concerné ou de la commissaire européenne concernée, afin d'accroître la responsabilité institutionnelle et de souligner l'importance du sujet dans la prise de décision attendue par les citoyennes et citoyens européens.

## 11. Résistance aux antimicrobiens (RAA)

- Mettre en place, à l'échelle de l'UE, un système de préférences obligatoires et scientifiquement fondées pour l'utilisation des antibiotiques, de sorte que le traitement de premier choix soit le plus approprié dans tous les États membres (comme c'est déjà le cas pour l'usage vétérinaire), conformément à l'approche « Une seule santé ». Cela limitera l'utilisation inutile d'antibiotiques dans les cas où elle n'est pas indiquée.
- Adopter une réglementation visant à réserver les antibiotiques aux seuls cas d'urgence, dans le prolongement de la réglementation actuelle qui limite l'accès à

certaines antibiotiques dans le secteur vétérinaire (règlement 2019/6 sur les médicaments vétérinaires).

- Développer les initiatives actuelles de R&D pour de nouveaux traitements et de nouvelles technologies médicales.
- Réduire encore l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage, qui a considérablement diminué au cours de la dernière décennie, étant donné que de nombreux agents pathogènes multirésistants sont encore présents dans les produits d'origine animale :
  - Limiter le mélange d'un nombre important d'animaux d'origines différentes – par exemple dans l'élevage de veaux. La RAM est particulièrement aggravée par l'élevage intensif, car les conditions exigües, insalubres et stressantes dans lesquelles les animaux sont détenus et transportés créent un environnement propice à la prolifération des agents pathogènes.
  - Soutenir les initiatives de désintensification de l'élevage.
  - Mettre en place un portefeuille plus diversifié de races animales afin de prévenir l'apparition et la propagation de maladies et de mettre en place un système de production plus résistant.
  - Mettre en œuvre, à l'échelle de l'UE, des programmes renforcés d'éducation et de formation des agricultrices et des agriculteurs concernant l'utilisation des antimicrobiens, ainsi que des campagnes de sensibilisation du grand public aux dangers de la résistance aux antimicrobiens.

## 12. Fixer les coûts

- Veiller à ce que le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SCEQE) inclut l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCF), chaque État membre étant traité comme un émetteur unique. Effectuer la comptabilisation au niveau de l'UE, tout en permettant à chaque État membre de respecter sa situation et de poursuivre sa stratégie.
- Taxer à la source les émissions agricoles provenant de l'élevage et de l'utilisation des sols, étant donné qu'elles sont locales et fragmentées. Couvrir les autres émissions non spécifiques au secteur agricole (telles que l'électricité et le carburant des tracteurs) dans le cadre du SCEQE, en amont ou en aval.
- Étendre le système d'échange de quotas d'émission à l'élevage, car la pollution provenant de ce secteur doit également être prise en compte.
- Étendre la directive sur les émissions industrielles (IED) à tous les types d'élevage industriel, en l'appliquant aux exploitations qui contiennent le nombre d'animaux jugé pertinent par la science.

## 13. Transparence, suivi et rapports

- Étendre la plateforme Climate-ADAPT pour en faire un système harmonisé de surveillance en temps réel et d'aide à la décision à l'échelle de l'UE, car elle ne sert actuellement que de base de connaissances pour les données et les meilleures pratiques concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Mettre en place un système d'alerte précoce pour les phénomènes météorologiques extrêmes et assurer l'interface avec le Centre européen de coordination des interventions d'urgence et les gouvernements nationaux pour orchestrer les secours publics.
- Établir un système de notation complet pour surveiller la santé et la résilience des écosystèmes, en indiquant les zones nécessitant une restauration naturelle. L'appliquer à tous les territoires de l'UE et le préparer à être accessible au public en ligne au moyen d'une carte interactive, contenant des données régulièrement mises à jour.

## Comment nous allons défendre ces propositions au Parlement européen

Le présent chapitre touche juridiquement les directives et règlements relevant des initiatives européennes Green Deal, Qualité de l'air et lutte contre la pollution, la Politique agricole commune (PAC), la Politique commune de la pêche (PCP), l'économie circulaire et l'initiative Approche unique de la santé (One Health Approach). Nos propositions, qui prônent la qualité de l'air, la réduction de la pollution, l'agriculture durable, la gestion des déchets et l'interconnexion de la santé humaine, animale et environnementale, nécessitent des modifications dans le cadre des instruments législatifs suivants : la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, la directive sur les émissions industrielles (2010/75/UE), la directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et la directive sur les emballages et les déchets d'emballages (94/62/CE).

En appelant à une attention particulière sur les défis environnementaux interconnectés et en reconnaissant que la lutte contre le changement climatique est inséparable de la préservation des écosystèmes vitaux – c'est-à-dire les puits de carbone, l'approvisionnement alimentaire –, nos politiques poussent à des amendements dans les articles traitant de ces sujets dans le cadre de la directive 2008/50/CE sur la qualité de l'air ambiant et un air plus pur pour l'Europe. En outre, la directive sur les émissions industrielles (2010/75/UE) doit davantage inciter à abandonner les activités d'exploitation et la consommation non durable, et enfin promouvoir la protection des ressources naturelles, inverser la tendance à la disparition des espèces, atténuer le changement climatique et favoriser les communautés résilientes et durables qui améliorent la santé humaine, animale et environnementale, au bénéfice des générations actuelles et futures et de l'ensemble de l'écosystème. La directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages (94/62/CE) sont invitées à accorder une plus grande attention à l'inversion de la tendance à la disparition des espèces et à la promotion des communautés durables en réduisant l'impact négatif sur l'environnement de la production et de l'élimination des déchets. Le présent chapitre soutient une refonte de la législation actuelle sur le bien-être des animaux, y compris la directive 98/58/CE du Conseil sur la protection des animaux. En outre, la loi appelle à un alignement entre la loi sur la restauration de la nature et la science de l'environnement.